PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ENGAGEMENTS
QUARTIERS 2030

CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN 2024-2030

AVENANT N° 1

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE NICE

Commune de Saint-André de la Roche

VILLE DE LA TRINITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vence
source d'inspiration

Carros

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Hugues Moutouh,
Préfet des Alpes-Maritimes

Face aux défis croissants de notre époque, la démarche gouvernementale Engagements Quartiers 2030, déclinée dans les Alpes-Maritimes, se présente comme une opportunité. Pour les six prochaines années, cette nouvelle contractualisation vise à renforcer de façon partenariale le soutien de l'Etat et des collectivités locales aux enjeux de cohésion sociale, d'accompagnement vers l'emploi et transition écologique au sein des territoires.

A travers ce contrat, nous aspirons à forger un avenir où chaque quartier devient un épicentre de résilience, d'équité et de progrès, faisant de notre territoire une référence en matière de qualité de vie et de bien être pour tous. Il porte l'ambition collective pour chacun des habitants de ces quartiers, de pouvoir s'affranchir de toutes limites, de s'ouvrir au monde plus sereinement et de construire son projet de vie sans discrimination.

La lutte contre la délinquance juvénile doit être au centre de nos préoccupations. Nous devons investir dans des programmes de prévention et d'éducation, collaborant étroitement avec l'ensemble des acteurs pour créer un environnement d'excellence propice au développement sain des jeunes, éloignant ainsi les tentations de la délinquance.

En parallèle, notre engagement vers l'emploi demeure une priorité majeure. Nous stimulerons l'économie locale en favorisant la création d'opportunités professionnelles variées, notamment en matière d'entreprenariat avec des investissements massifs dans des dispositifs d'aller-vers.

Enfin, je tiens à ce que l'égalité entre les femmes et hommes constitue un axe transversal au sein de ce contrat de ville garantissant l'inclusion et la diversité.

Ces trois axes doivent guider notre démarche pour construire un futur équilibré, équitable et sécurisé pour tous les concitoyens des Alpes-Maritimes.

L'aboutissement de cette nouvelle contractualisation est le fruit d'un travail de proximité et de grande qualité mené par les différents acteurs institutionnels et leurs équipes sur le terrain. Je tiens spécifiquement à saluer le co-pilotage Etat - collectivité - Caisse d'Allocations Familiales.

Cette collaboration fructueuse a permis d'animer de nombreux groupes de travail et de concertations citoyennes. Ces échanges particulièrement denses ont permis l'élaboration de feuilles de route partagées, orientations prioritaires des projets de quartiers d'ici à 2030.

Pour répondre aux besoins des 10 quartiers prioritaires que compte la Métropole Nice Côte d'Azur, ce contrat de ville se veut pragmatique et propose un plan d'actions aussi ambitieux que réaliste.

Sur le fond, les priorités métropolitaines de ce nouveau contrat de ville ciblent l'essentiel :

-en concentrant nos efforts sur la réussite éducative dès le plus jeune âge, permettre la révélation des talents et ouvrir le champ des possibles;

-en unissant nos outils, lever les freins pour permettre l'accès au plein emploi et le développement à l'entreprenariat des habitants dans les quartiers prioritaires;

-en améliorant le cadre de vie des habitants pour l'adapter aux transitions environnementales et favoriser la construction de logements innovants et écologiques;

Pour faire face à ces enjeux sociétaux majeurs, ce nouveau contrat affiche la volonté significative de l'ensemble des forces vives locales, d'agir ensemble, de façon coordonnée au service des territoires pour y faire triompher quotidiennement les valeurs de la République.

Ainsi, il est indispensable de renforcer le travail engagé et je souhaite réaffirmer la pleine mobilisation de l'État au côté de l'ensemble des partenaires de ce contrat de ville, unis autour de deux ambitions fortes : réduire les inégalités entre les territoires et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Christian Estrosi,
Maire de Nice
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La solidarité : voilà l'un des principes cardinaux de mon action comme Maire et Président de Métropole. Solidarité entre les communes ; solidarité aussi entre les quartiers, notamment face aux enjeux sociaux, urbains et de sécurité.

Certains quartiers sont en effet plus marqués que d'autres par les difficultés et les inégalités, avec des conséquences qui concernent l'ensemble du territoire niçois et de sa Métropole.

Les contrats de ville sont l'instrument de cette solidarité : il s'agit de refuser les approches simplistes qui traitent chaque sujet à part, comme s'il n'y avait aucun lien entre qualité des espaces publics, développement économique, emploi, réussite éducative et prévention de la délinquance. Cette conviction, c'est également celle que nous défendons avec mon vice-président Anthony Borré, en articulant étroitement nos politiques de logement, de rénovation urbaine et de sécurité.

Sur ce sujet comme sur d'autres, je crois à l'investissement - plus de 800 000 euros par an dans le cadre du précédent contrat de ville (2015-2023) et plus de 400 millions d'euros dans les programmes de rénovation urbaine ; et je tiens à remercier tous les financeurs partenaires qui nous donnent les moyens de nos ambitions.

Je crois aussi en la coopération, entre les maires, l'État ou des organismes sociaux comme la CAF ; mais aussi avec les habitants de ces quartiers et leurs associations.

C'est le seul moyen d'être au plus près des besoins des 50 400 habitants de ces 10 quartiers, pour que cet investissement collectif soit non seulement massif, mais efficace.

Le renouvellement de ces contrats de ville est un moment important. C'est l'occasion, après un important travail collectif d'évaluation et de réflexion, de revoir les méthodes, les objectifs et de nous adapter, comme par exemple en intégrant mieux les enjeux de transition écologique et de santé.

C'est surtout l'occasion de réaffirmer que cette solidarité est avant tout républicaine. C'est pour moi le sens profond de ces « contrats de ville » : faire société autour des valeurs de la République, que sont l'éducation, l'égalité des chances, l'égalité entre les femmes et les hommes, la laïcité, la fraternité.

Ce nouveau contrat de ville métropolitain « engagements quartiers 2030 », que vous allez découvrir dans les pages qui suivent, ne fait pas autre chose.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Introduction 1
Fonctionnement 2
Les orientations du contrat ville 3
Les quartiers politique de la ville 4
Les annexes 5

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

INTRODUCTION

La Métropole Nice Côte d'Azur et l'Etat assurent conjointement la responsabilité du pilotage du contrat de ville. Ils ont ainsi piloté l'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) jusqu'en 2014 puis le Contrat de Ville 2015 – 2020 prorogé jusqu'en 2023. En 2024 ils réaffirment leurs engagements dans ce nouveau contrat de ville « engagement quartiers 2030 ».

Forte de son expérience et de sa volonté de placer la politique de la ville au cœur des préoccupations de tous les services, la Métropole Nice Côte d'Azur joue un rôle essentiel dans l'intervention au sein des quartiers prioritaires. Elle tire parti de son éventail élargi de compétences et de sa collaboration de proximité avec les communes membres.

01

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

INTRODUCTION

Une démarche collective

2022

Evaluation du contrat de ville 2015-2021
(une centaine de partenaires investis)

Mai-Juin :
Plus de 22 réunions partenariales
à l'échelle des quartiers

Juillet :
Comité de pilotage - Partage des
constats et perspectives

2023

Mai-Juillet :
Concertations partenariales et réunions publiques.
Environ 1500 habitants concertés.

Entre novembre et décembre :
3 Journées de travail méthodologique
et stratégique en vue de l'écriture du CDV

2024

19 février :
1 Séminaire dédié à l'ambition et
la méthode des futurs contrats de ville

Mars :
COPIL : validation du CDV et modalités de
pilotage et animation et signature du CDV

1er semestre 2024 :
Signature du Contrat de Ville par l'Etat, la Caf et la Métropole
Nice Côte d'Azur

CONTRAT DE VILLE

Outil de coordination et de mobilisation des acteurs locaux pour améliorer la qualité de vie et les perspectives des habitants.

Séminaire projet de territoire Ariane - 2024

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FONCTIONNEMENT

Le contrat de ville s'attache à favoriser :

- La transversalité de la prise en charge des problématiques spécifiques des quartiers prioritaires.
- La coordination des acteurs institutionnels, associatifs et privés.
- Le recours au droit commun.
- L'innovation et l'expérimentation.
- La mobilisation de moyens spécifiques.
- La participation, mobilisation et concertation des habitants.

02

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

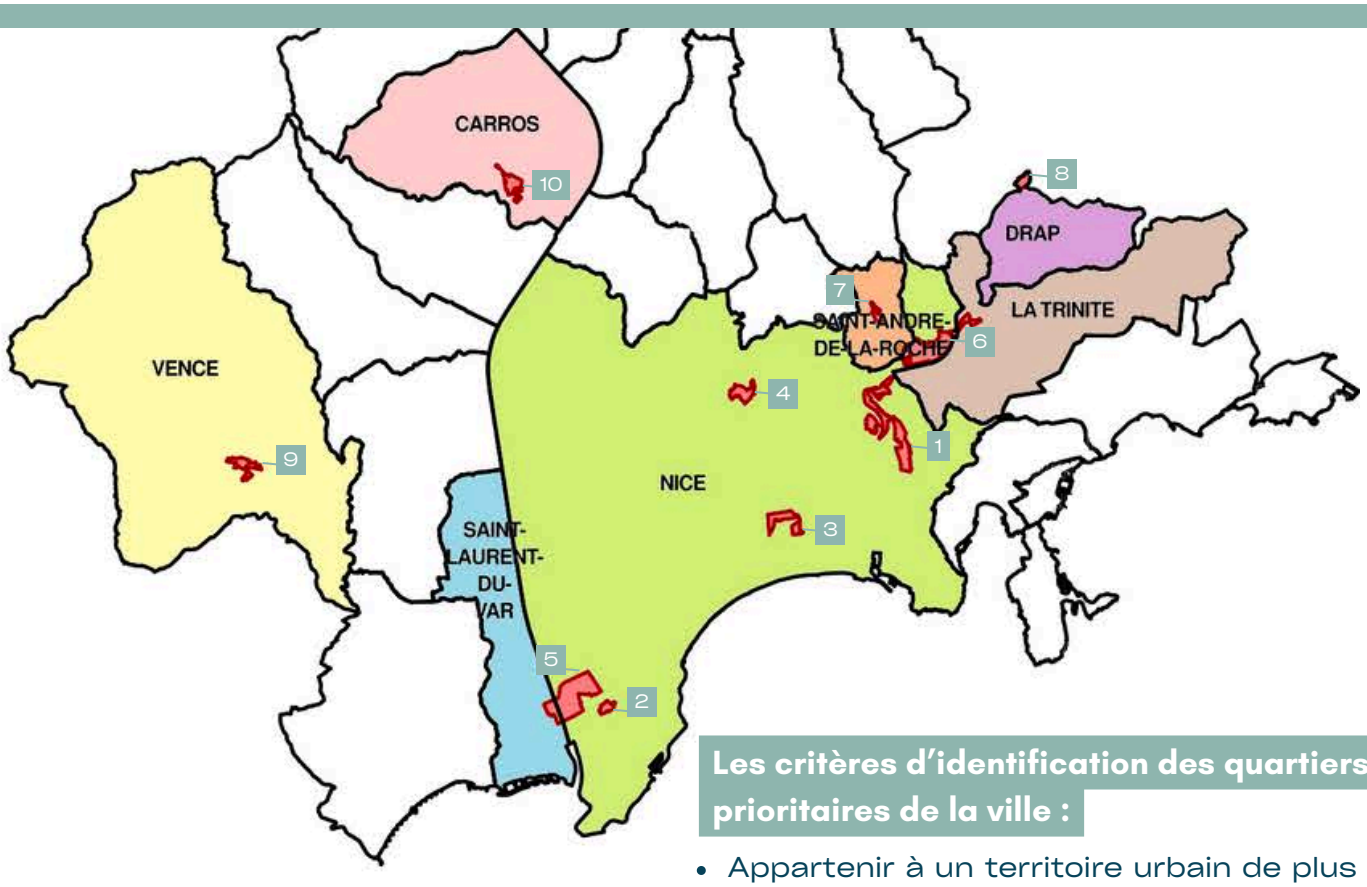

Les critères d'identification des quartiers prioritaires de la ville :

- Appartenir à un territoire urbain de plus de 10 000 habitants.
- Un nombre d'habitants dans un quartier supérieur à 1 000.
- Le revenu médian des habitants comparé au seuil national et communal.

1. **Nice :** Paillon
2. **Nice :** Les Sagnes
3. **Nice :** Centre
4. **Nice :** Las Planas-Le Rouret
5. **Nice, Saint-Laurent du Var :** Les Moulins - Le Point du jour
6. **Nice, Saint-André de la Roche, La Trinité :** Ariane – Le Manoir – Gares
7. **Saint-André -de-la-Roche :** Le Château
8. **Drap :** La Condamine
9. **Vence :** Centre
10. **Carros :** Centre

7 COMMUNES

10 QUARTIERS

50 400 HABITANTS

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

3 Constats

1

Des territoires qui nécessitent des moyens supplémentaires pour assurer l'équité

1 184 € de niveau de vie médian soit 619 € de moins que la moyenne métropolitaine. *

20% des personnes en situation de pauvreté, soit 2.3 fois plus que sur le reste de la MNCA.

32% des ménages pauvres ont des mineurs en situation de vulnérabilité, contre 15% dans les autres quartiers de l'intercommunalité.

51% des ménages pauvres des quartiers prioritaires ont des revenus totalement dépendants des prestations sociales.

2

Des évolutions socio-démographiques

La nouvelle géographie prioritaire implique **une hausse de 12,6% du nombre d'habitants** concernés. 44 740 pour le contrat de ville 2015 et 50 400 pour le contrat de ville 2024.

Des changements encourageants

3

+ 9% de catégorie socioprofessionnelle cadres

- 10% de 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme

- 6 % du nombre de demandeurs d'emploi entre 2023-2022
Source : INSEE

Source : De l'observation à l'évaluation : un diagnostic au service de la connaissance et de la décision – Quartiers prioritaires de la Métropole Nice Côte d'Azur, Compas – Juillet 2022

*donnée Compas 2022, en attente d'actualisation

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Pour une vision et une action partagée des acteurs ressources de la politique de la ville

Acteurs ressources

- Chefs de projets sectoriel
- Chefs de projets thématique
- Délégués du Préfet
- Chargés de conseil et développement CAF
- Communes signataires

En lien avec les acteurs institutionnels, associatifs, bailleurs sociaux et les représentants des habitants

- Suivi des actions soutenues et déclinées dans les territoires prioritaires
- Animation des réunions thématiques, commissions, réunions de proximité, déambulations, pauses partenariales...
- Participation aux comités techniques pour la mobilisation financière et le soutien des projets de quartiers
- Mise en œuvre des dispositifs spécifiques de la politique de la ville
- Coordination des acteurs du territoire, à l'instar des associations et des structures de la vie sociale locale
- S'assurent de la bonne mise en œuvre de la stratégie globale du contrat de ville
- Mobilisation pleine et entière du droit commun

Réunion de territoire - Carros

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Un comité stratégique avec une déclinaison locale

Deux instances de gouvernance

Un comité stratégique

Cette instance locale regroupera les signataires du contrat de ville par quartier, dont les maires ou leurs représentants, les acteurs du droit commun (CAF, Éducation Nationale, police, bailleurs sociaux...) ainsi que les conseils citoyens et/ou une représentation d'habitants afin d'évaluer les axes et enjeux du contrat de ville.

A l' échelle des quartiers

Le comité stratégique, par quartier permettra une analyse locale, des échanges sur les axes d'intervention, des prises de décisions en termes d'objectifs et de mise en place d'actions spécifiques aux quartiers et en lien avec les différents acteurs de terrain.

Le Maire : un rôle central

Il mobilise les acteurs locaux, représente les intérêts de sa commune, négocie des partenariats et peut mobiliser des financements. Il participe activement au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du contrat, garantissant ainsi son efficacité et sa pertinence pour le développement de sa commune.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Unis pour décider, ensemble pour avancer : la force de la diversité

Qui ?	Métropole Nice Côte d'Azur	État	Communes	CAF

Quand ?

PROGRAMMATION

Par procédure d'appel à projet métropolitain

Rappel des enjeux du contrat de ville, modalités et critères d'éligibilité des projets déposés

Définition des engagements des porteurs de projets en termes de suivi, de bilan et d'évaluation

Instruction par les services financeurs

COMITÉ TECHNIQUE

Représentation des financeurs du contrat de ville

Arbitrages techniques

Participation citoyenne

Vérification de la conformité des actions proposées aux enjeux du contrat de ville

Proposition de répartition budgétaire à la validation du comité de pilotage.

COMITÉ DE PILOTAGE

Présidé par le président de la Métropole Nice Côte d'Azur ou son représentant et le Préfet des Alpes-Maritimes une fois par an (le format pourra évoluer)

Représentation des signataires du contrat de ville

Participation citoyenne: approuve les programmations financières et l'octroi des crédits spécifiques de la politique de la ville ou du droit commun

> **Les habitants sont associés à la mise en œuvre opérationnelle de ce contrat, notamment sur les projets associatifs déclinés sur leur territoire.**

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

La voix des habitants, pour une politique de la ville inclusive et dynamique

Les formats de participation pourront être divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets, déambulations, animations...), l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées sur le territoire et d'en impulser des nouvelles.
Aussi près d'une dizaine de structures d'animation de vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) dont une des missions première est de favoriser la participation des habitants.

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS
2 100 HABITANTS MOBILISÉS

Fresque Ariane - École René CASSIN

CONSEILS CITOYENS

Saint-Laurent-du-Var

Le Paillon

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

La voix des habitants, pour une politique de la ville inclusive et dynamique

DÉAMBULATIONS URBAINES

Déambulation Nice Centre

AU TRAVERS DES ANIMATIONS DE QUARTIER, LE RECUEIL DE LA PAROLE DES HABITANTS SE FAIT DE MANIÈRE INFORMELLE

Fête du printemps- Nice les Moulins

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Des outils pour une action commune

DES DISPOSITIFS FAVORISANT LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

6 Programmes de réussite éducative
1 Cité éducative

- Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Réseau d'Education Prioritaire
- Réseau d'Education Prioritaire +

Action comédie musicale collège J. Romains

DES DISPOSITIFS FAVORISANT L'INCLUSION

237 ACTIONS EN 2023

- Appels à projet programmation Politique de la Ville
- Quartiers d'été
- Villes Vie Vacances
- Fonjep
- Atelier santé ville
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation

Festival Danses urbaine

Initiation plongée

DES DISPOSITIFS FAVORISANT LE LIEN DE PROXIMITÉ

- Adultes Relais
- Espaces de vie sociale/ centres sociaux / MJC
- France Services
- Conseillers numériques
- Educateurs en prévention spécialisée et médiateurs de rue (bataillons de la prévention)

Animations de rue

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Des outils pour une action commune

DES DISPOSITIFS FAVORABLES À L'INSERTION EMPLOI

- Clauses d'insertion 2023 - Près de 400 habitants des quartiers prioritaires en emploi
- 1 Zone Franche Urbaine Territoire entrepreneur sur le quartier de Nice Ariane – Saint André de la Roche
- Des permanences de la Mission Locale Nice Côte d'Azur et du Plan Local d'Insertion par l'Emploi de la MNCA dans chaque quartier prioritaire
- Mise en œuvre des dispositifs " Les entreprises s'engagent " et " Entreprenariat 2030 "
- Ecole de la Deuxième Chance sur deux sites
- Maillage des agences France travail à proximité des territoires

Forum emploi - Nice Les Moulins

Job dating - PLIE

DES DISPOSITIFS FAVORISANT L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

- 4 Conventions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- 18 déambulations urbaines sur l'ensemble des quartiers en 2023
- 1 convention Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés : Nice Centre
- 1 convention partenariale Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : L'Ariane, Les Moulins et les Liserons.
- 1 convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

les moulins

ARIANE Liserons

- Plus de 400 M€ investis
- Réhabilitation de 1086 logements
- Création de 274 logements
- 185 000m² d'espaces publics requalifiés
- 9 nouveaux équipements publics

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Unis dans l'action, le droit commun au service du contrat de ville

Face à chaque besoin, chaque initiative, le droit commun est questionné pour :

- Encourager les adaptations
- Trouver des solutions
- Optimiser les moyens
- Favoriser la prise en charge
- Pérenniser les actions amorcées par la politique de la ville

Ceci passe par :

- La mobilisation des collectivités territoriales sur la base de leurs compétences respectives
- La mobilisation des services de l'Etat par l'intermédiaire des Délégués du préfet
- La recherche de partenaires financiers privés : fondations, mécènes
- Les différentes contractualisations, comme le Pacte des solidarités, conventions territoriales globales ou France Travail devront être également mobilisées pour permettre des leviers financiers complémentaires

*annexe 2 : tableau " la mobilisation des moyens du droit commun "

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Réactivité constante, adaptation assurée

Le suivi

Le suivi-évaluation du contrat de ville fera l'objet d'un comité stratégique métropolitain annuel permettant en temps réel et selon les avancées d' y apporter des ajustements si nécessaire. Cette réunion permettra également la coordination des actions des différents partenaires.

Les indicateurs

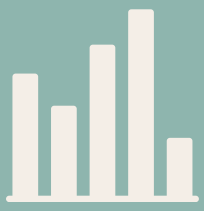

Des indicateurs de suivis précis et limités seront établis correspondant à une réalité opérationnelle visible pour les habitants (nombre d'habitants bénéficiaires des actions du Contrat de Ville, sexe, tranche d'âge, financement total, financement par habitant....).

L'actualisation

Le contrat de ville " Engagements quartiers 2030" fera l'objet d'une actualisation en 2027. Cette actualisation permettra d'ajuster si nécessaire les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

Les copilotes du contrat de ville réaliseront le bilan à mi-parcours, ainsi que la rédaction du rapport final d'évaluation au terme du contrat en 2030

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Projet Correspondance Vence Ariane Carros

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

La politique de la ville constitue un rouage essentiel des politiques publiques visant à promouvoir la cohésion sociale et territoriale. Au cœur de cette démarche se trouvent plusieurs enjeux majeurs, parmi lesquels la réussite éducative, la prévention de la délinquance, la médiation sociale, l'accès aux droits, l'amélioration du cadre de vie, ainsi que le développement économique et l'emploi.
Ces axes d'intervention s'articulent autour d'une vision globale et transversale d'accompagnement des habitants des quartiers, visant à répondre aux défis spécifiques rencontrés par les quartiers prioritaires, et à favoriser l'inclusion sociale et l'épanouissement des habitants.

A l'échelle du Contrat de ville de la Métropole Nice Côte d'Azur il s'agit de relever 3 défis clés pour les 10 quartiers.

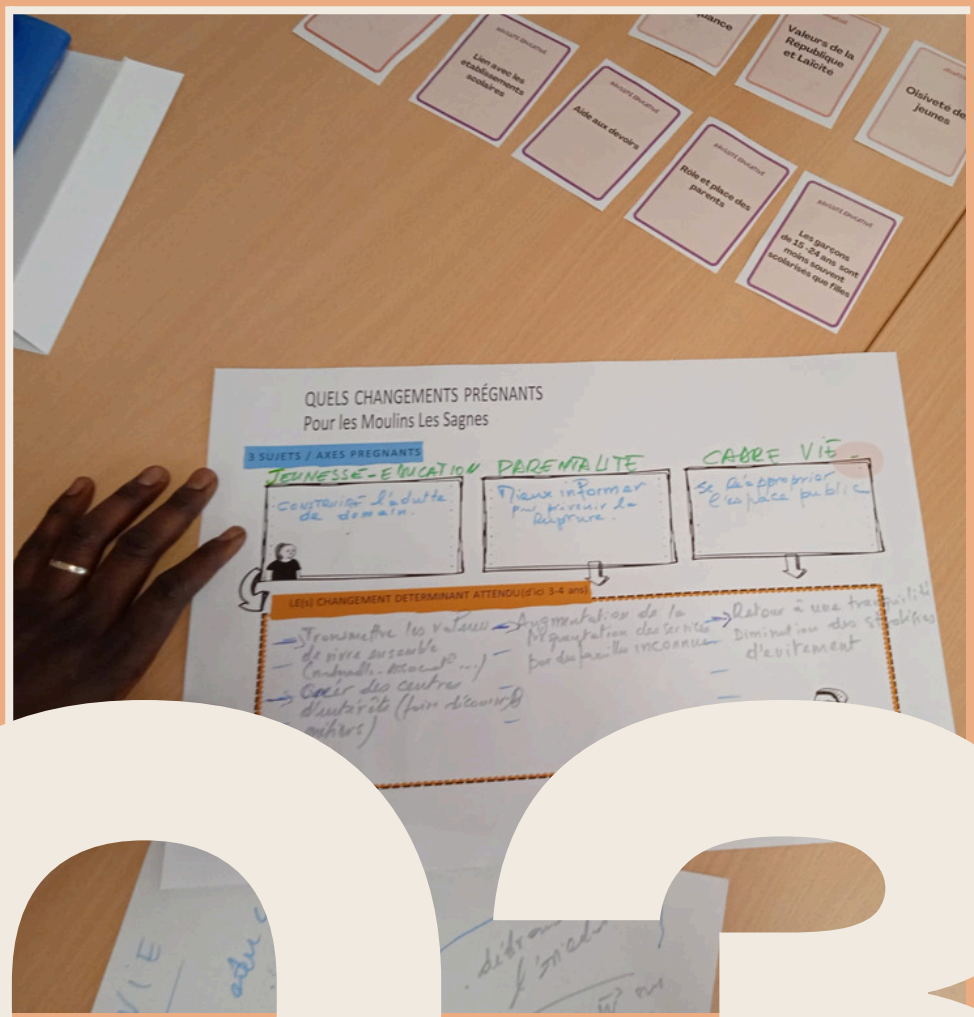

03

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Pour répondre à la vision « engagements quartiers 2030 » préconisée au niveau national sur l'ensemble des quartiers prioritaires, plusieurs formes de concertations partenariales et citoyennes ont été déployées et ont permis d'établir 3 orientations thématiques principales et 4 orientations transversales à l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur, garantissant ainsi la cohérence de l'action globale de la politique de la ville.

Ainsi, les enjeux définis répondent aux spécificités territoriales, aux problématiques locales et aux ressources identifiées par les acteurs du territoire.

Enfin, chaque action programmée sur chaque quartier prioritaire de la politique de la ville devra s'inscrire dans les objectifs opérationnels et dans la coordination métropolitaine thématique autant que dans les enjeux propres à chaque quartier.

3 000 consultations

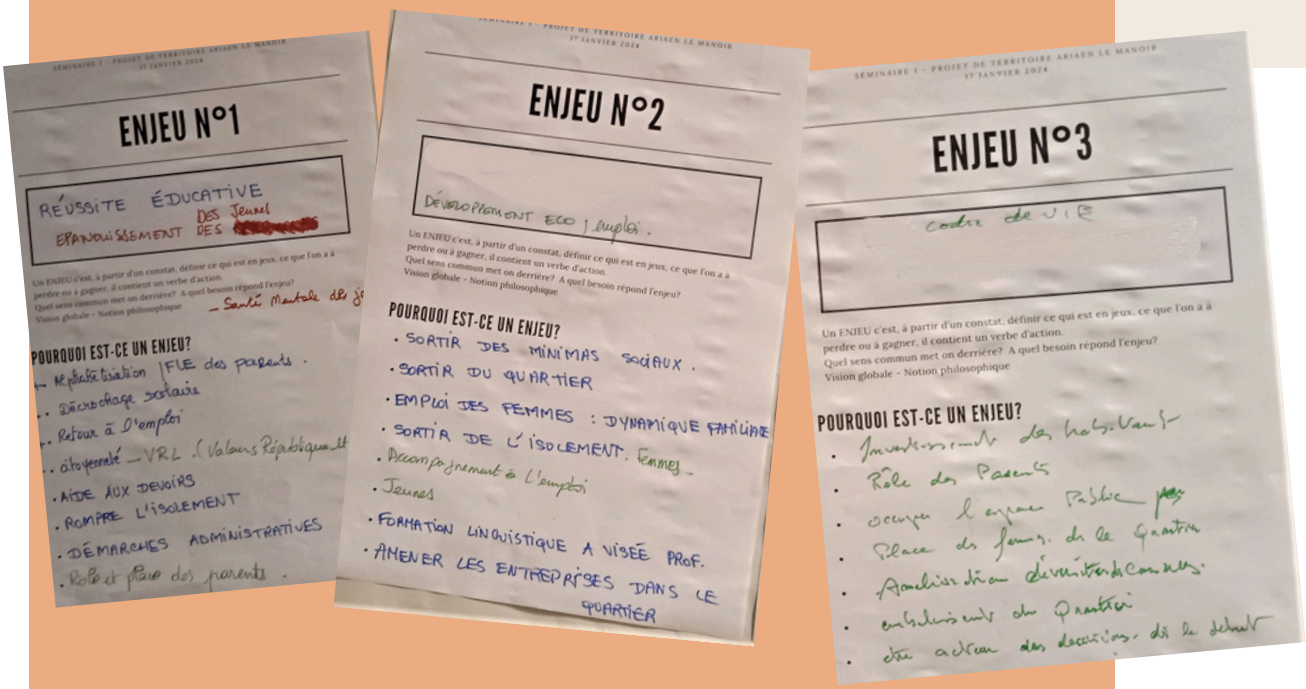

Recueils consultations habitants

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Boite à idées citoyenne

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

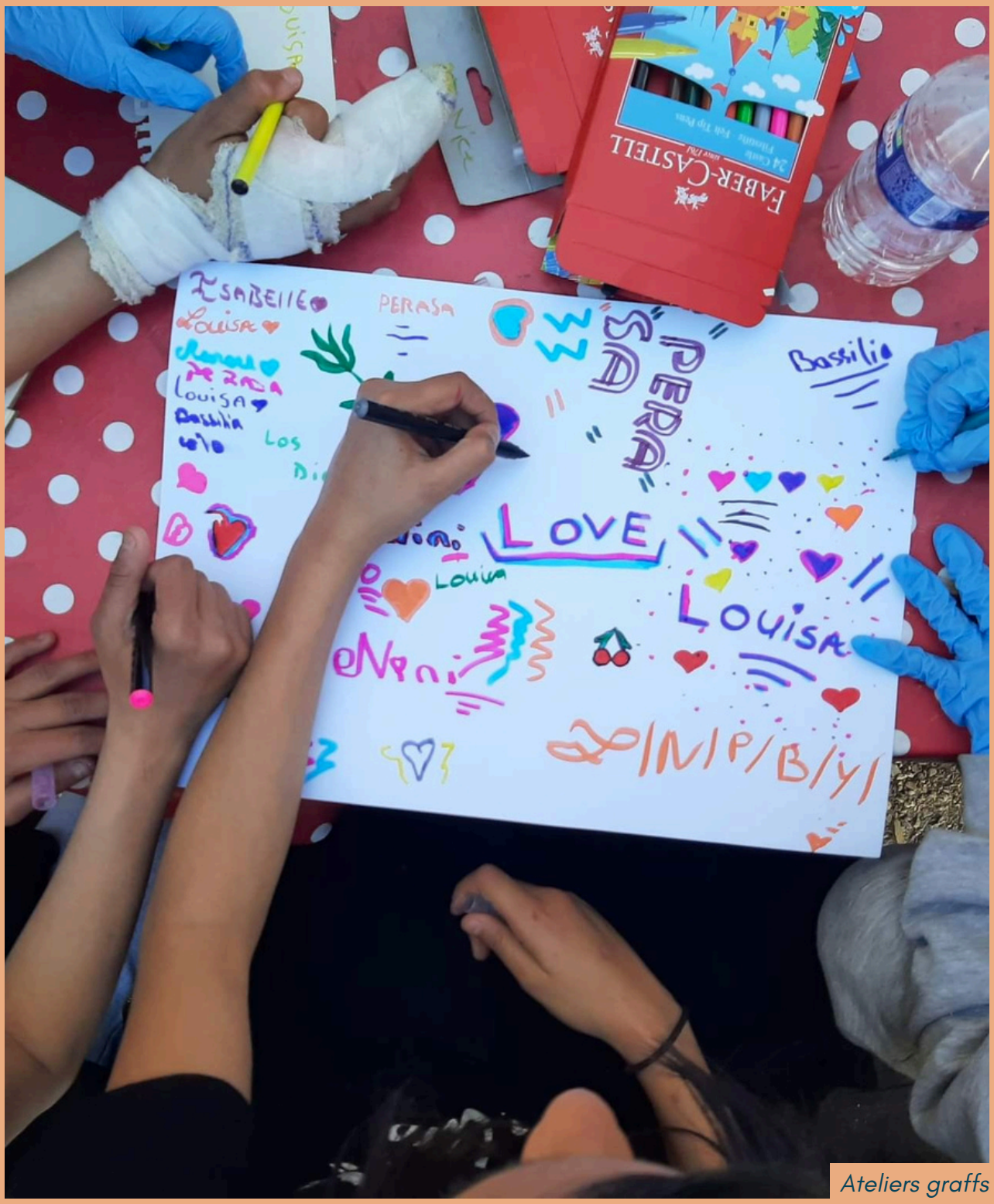

Ateliers graffs

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

1 CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

La jeunesse est au cœur des préoccupations sociales contemporaines. Cette mission ambitieuse englobe plusieurs dimensions essentielles : accompagner la réussite scolaire, promouvoir une parentalité épanouie, prévenir la délinquance et les conduites à risque, favoriser l'accès aux activités culturelles et sportives, encourager l'engagement à la vie citoyenne et lutter contre toutes formes de radicalité notamment en développant l'esprit critique. Ces objectifs interconnectés représentent les fondements d'une société inclusive et équitable, où chaque individu, indépendamment de son origine ou de son environnement, peut s'épanouir et contribuer positivement à la collectivité. Notre objectif est de reconnaître et de soutenir à la fois les efforts collectifs et les initiatives individuelles dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, afin de créer un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chacun

CHIFFRES CLÉS

24%
des jeunes des QPV métropolitains ont moins de 15 ans

38%
des habitants des QPV ont moins de 25 ans

44,8%
de familles monoparentales

43%
de taux de pauvreté

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Lutter contre le décrochage scolaire : coordonner et articuler les différents dispositifs existants (PRE, CLAS, Aide aux devoirs...).

Améliorer les parcours d'orientation et de formation, encourager l'accès à l'enseignement supérieur : diversifier les moyens de communication pour mieux informer et orienter vers les différentes voies possibles (réseaux sociaux, forums, stages, portes ouvertes etc...).

Favoriser le bien-être dans l'environnement scolaire : renforcer le lien entre les élèves et leur établissement, développer des actions positives et inclusives (mentorat, journées d'accueil, médiation etc...) et encourager la transition écologique dans les écoles.

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Valoriser les compétences parentales, en prenant en compte la diversité des familles : Impulser des ateliers éducatifs et des groupes de soutien à la parentalité sur différentes thématiques comme la santé, la santé sexuelle, les écrans, etc..., et consolider les actions existantes comme les cafés des parents.

Favoriser le dialogue familial et l'implication des parents dès le plus jeune âge : développer les activités parent-enfant, former à la communication bienveillante et encourager le lien avec les établissements scolaires et les structures jeunesse.

Promouvoir des environnements de qualité pour le développement des enfants : améliorer l'accessibilité aux services de garde d'enfants et aux structures ressources pour les familles, sensibiliser parents et enfants à la santé environnementale.

Accompagner les parents au numérique : développer des actions pour sensibiliser aux bons usages et prévenir les risques.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risque

Restaurer le lien Police-Jeunes : promouvoir des actions communes entre la Police et les jeunes (chantier-jeune, journée porte ouverte...).

Prévenir l'oisiveté chez les jeunes : consolider des actions d'occupation de l'espace public et développer les initiatives pour aller vers les jeunes.

Favoriser la responsabilisation individuelle et collective : sensibiliser les jeunes à la lutte contre les incivilités et développer les compétences psycho-sociales et citoyennes (actions propreté, médiation, etc...).

Sensibiliser et accompagner la jeunesse en prévention santé : articuler avec le droit commun et former les acteurs jeunesse à la prévention des risques.

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs : promouvoir les actions existantes et en expérimenter de nouvelles, stimuler la mobilité sous toutes ses formes.

Lutter contre l'illectronisme : faciliter l'accès aux dispositifs numériques en encourageant le recyclage et la redistribution d'équipement informatique et en développant les formations aux compétences numériques.

Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne : créer des espaces d'échanges et de participation (conseil de jeunes), inciter les jeunes à s'impliquer dans des projets collectifs locaux et favoriser la connaissance des valeurs républicaines.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

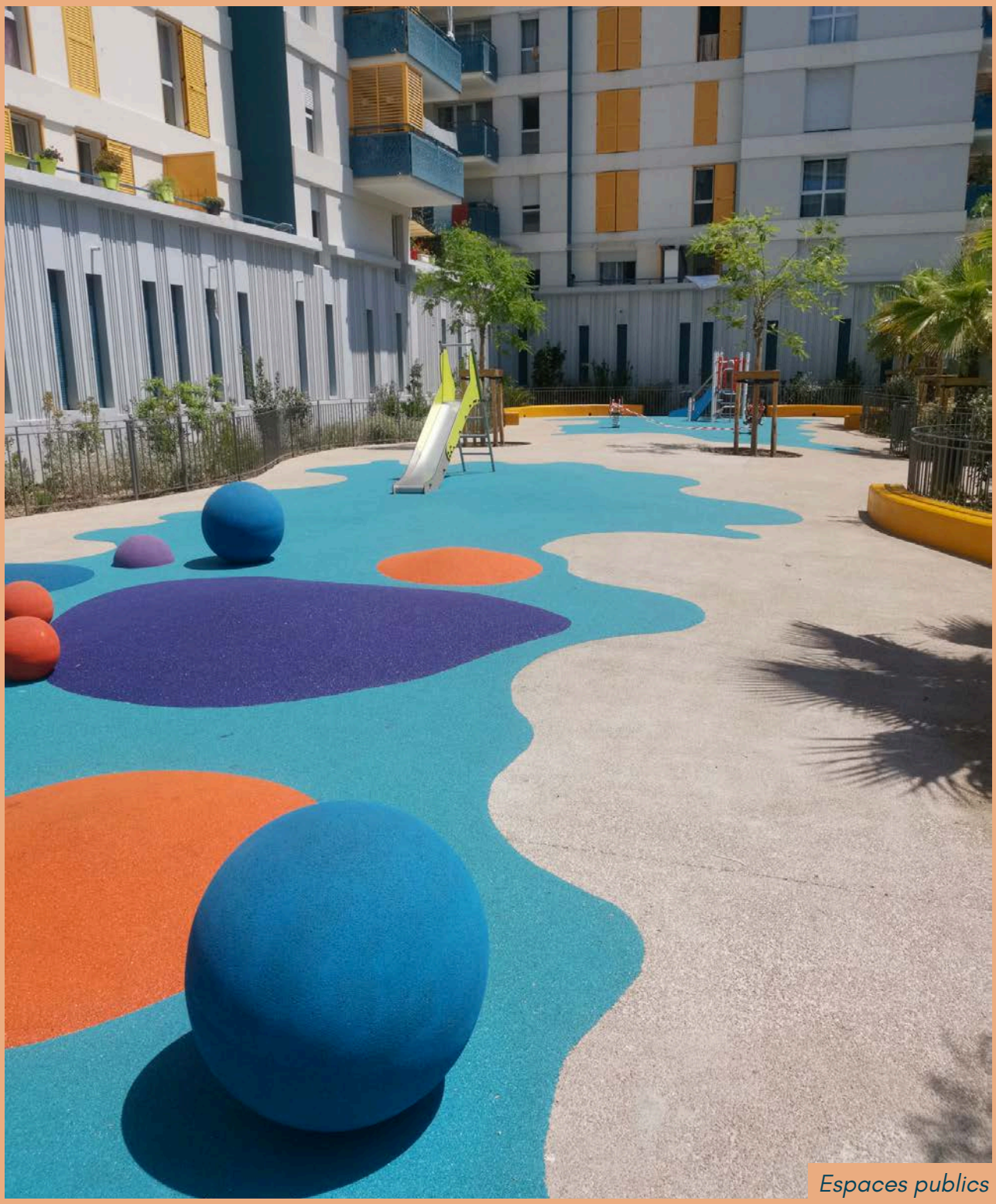

Espaces publics

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

2 UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Les objectifs opérationnels devront intégrer les problèmes sociaux et les préoccupations des habitants afin de favoriser une transition active et citoyenne. Certains quartiers de la Métropole connaissent un déficit d'espaces collectifs de sociabilité, et une insécurité du quotidien. La promotion de temps et d'espaces conviviaux et agréables pour garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public sécurisé par toutes et tous est un enjeu crucial. La mobilité des habitants et habitantes et la connexion entre les QPV et le reste de la métropole doivent être pensées en lien avec les mobilités actives. Cet enjeu doit être relié à la place des véhicules sur l'espace public (voitures ventouses, garages à ciel ouvert), à la propreté urbaine ou encore aux encombrants. L'accent sera mis sur l'amélioration du cadre de vie, la tranquillité publique, et le développement d'un environnement urbain sécurisé et convivial en collaborant étroitement avec les bailleurs sociaux. Les quartiers en renouvellement urbain bénéficient des effets de la contractualisation avec l'ANRU et ses cofinanceurs en termes d'amélioration du cadre de vie: réhabilitation des logements, démolitions de certains logements et création d'une offre nouvelle diversifiée, création d'équipements, requalification et traitement des espaces publics...

70%
d'habitants de QPV indiquent avoir été confrontés à des températures trop élevées pendant l'été

61%
des résidences principales sont des logements sociaux

4
Projets de Renouvellement Urbain
400 millions investis

78% de locataires contre 47% hors QP

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

Apaiser le quotidien des habitants

Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble : intensifier une présence de proximité par l'implantation de structures propices à la mise en œuvre de programmes de médiation, de dispositifs de prévention diversifiés et d'actions de sensibilisation aux incivilités.

Diminuer le non-recours aux droits : soutenir les structures d'accès aux droits, améliorer la coordination avec le droit commun et mieux communiquer sur l'existant.

Soutenir le rôle de la GUSP pour maintenir un environnement qualitatif avec une dynamique partenariale autour du cadre de vie : démarches conjointes entre services de proximité, bailleurs, habitants et acteurs locaux.

Espaces publics multigénérationnels pour tous

Inclure les habitants et leur offrir l'opportunité de réinvestir les espaces publics : concevoir de nouveaux espaces de sociabilité et d'échange.

Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public, réduire l'isolement et augmenter l'autonomie sociale : promouvoir des animations et évènements inclusifs et partagés, favoriser les espaces d'interaction sociale et impulser les actions " d'aller-vers ".

Sécuriser les espaces communs et les rendre accessibles pour tous : notamment par des actions de sensibilisation à la sécurité routière (cheminements piéton, vélos, trottinettes...) et la présence de médiateurs.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

Initiatives associatives et citoyennes

Promotion de la participation démocratique et de l'engagement citoyen : veiller à ce que tous les citoyens aient un accès égal aux opportunités de participation à la vie politique et sociale et les associer aux prises de décisions concernant leur quartier.

Développement de solutions innovantes pour répondre aux besoins locaux : accompagner et valoriser les initiatives citoyennes à l'instar de jardins partagés, recycleries...

Création d'un dialogue constructif entre les acteurs du quartier : soutenir les démarches territoriales de mobilisation des habitants, ateliers de concertations, déambulations.

Ecologie urbaine et citoyenne

Accès à une alimentation saine afin d'améliorer la santé et le bien-être des habitants : développer l'agriculture urbaine, organiser des séances d'éducation nutritionnelle dans les quartiers.

Soutenir les actions liées à la protection de la nature : sensibilisation à la préservation des écosystèmes par la mise en place de projets innovants et intégrés.

Informer et former les acteurs et les habitants sur la transition écologique en intégrant de manière transversale la thématique environnementale dans divers domaines : établir des partenariats avec des organisations spécialisées, échanger sur les bonnes pratiques, organiser des conférences... .

Accompagner les mobilités actives et propres : soutenir l'apprentissage de la mobilité à vélo pour des personnes précaires, rendre les habitants réceptifs aux avantages des mobilités douces.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Action insertion professionnelle

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS » 3

48%
Part de la population dans les quartiers prioritaires de la MNCA sans diplôme
27% à l'échelle MNCA

19 %
D'emplois précaires
(CDD, interim...)
12 % à l'échelle MNCA
Données disponibles, INSEE 2018

39 %
Taux d'emploi des femmes dans les secteurs politique de la ville
61 % à l'echelle Métropole

Malgré une dynamique positive du marché du travail ces dernières années, l'insertion professionnelle et le développement économique restent un enjeu majeur de la politique de la ville.
Les indicateurs en matière de scolarisation, de qualification et d'insertion durable dans l'emploi dans les quartiers exigent de continuer à « faire plus » pour les habitants qui restent sans emploi. En effet, les personnes les plus éloignées de l'emploi cumulent les difficultés. La politique de la ville doit poursuivre ses actions en faveur de l'égalité des chances, et cela conformément aux orientations nationales en matière d'accompagnement à l'emploi et à l'entreprenariat.

jusqu'à ...

84 %
Part des auto-entrepreneurs dans la création d'entreprises
64% MNCA
Données sirene 2020

Indice du chômage dans les quartiers 2.7 fois supérieur à la moyenne nationale

Observatoire national de la politique de la ville, 2018

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi : diversification des formats de mobilisation des publics (appui sur les centres sociaux, les acteurs culturels, sportifs et associatifs, lieux de vie, écoles, jardins publics), communication des dispositifs " d'aller-vers " (permanences de proximité, actions « hors les murs »).

Renforcer les liens entre les associations de quartier et le « réseau pour l'emploi » : consolidation des procédures d'orientations et de suivis des parcours, partages de pratiques entre professionnels (médiateurs, travailleurs sociaux, conseillers France Travail, Mission locale, PLIE, Cap emploi).

Continuer le développement d'actions de levée des freins à l'emploi (linguistiques, numériques, psycho-sociaux, mobilités, modes de garde) **et mieux mobiliser les dispositifs existants pour lutter contre le non-recours et mutualiser les moyens.**

Accorder une attention particulière aux publics séniors, aux familles monoparentales, aux femmes et aux jeunes : adaptation des modes de repérage et d'accompagnement

Garantir l'accès à la formation et travailler sur les stéréotypes des métiers : construction de modules préparatoires, travail sur l'attractivité des métiers pour convaincre les publics à se former, promotion de l'apprentissage (appui sur le Centre de Formation des Apprentis métropolitain). Amplification des actions pour féminiser les métiers dits « masculins ».

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants des quartiers

Soutenir l'engagement des entreprises dans les quartiers grâce aux leviers du Service Insertion Professionnelle métropolitain : poursuite du développement des clauses d'insertion professionnelle dans les marchés publics et les projets privés du territoire et mise en œuvre des clauses d'actions sociales en amont de l'emploi afin de créer des synergies entre les acteurs du territoire autour d'actions communes. Appui sur le label Empl'itude pour renforcer l'action des entreprises du territoire au sein des quartiers prioritaires.

Susciter l'intérêt des publics à tous les âges : accompagnement dans la recherche de stage des troisièmes, découverte métiers, témoignages de parcours inspirants, mentorat, immersions en centres de formation et entreprises engagées, renforcement du lien entre les établissements scolaires et les entreprises.

Favoriser la rencontre employés/employeurs en proximité : diversification des formats de mobilisation des entreprises et centres de formations (rencontres informelles autour d'une activité sportive/culturelle, actions de pré-recrutement, forums de l'emploi et de la formation). Mobilisation du droit commun dans le cadre des nouvelles orientations nationales « Les entreprises s'engagent ».

Lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages, à l'embauche, aux prêts bancaires : travail sur les préjugés, mobilisation des outils nationaux (politique de testing, « baromètre » des discriminations).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Favoriser la dynamique économique des quartiers

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur des quartiers pour repérer et accompagner les habitants à l'entreprenariat : appui de la Banque Publique d'Investissement pour la mobilisation des moyens dans le cadre du programme « Entreprenariat Quartiers 2030 », travail en réseau pour faire connaitre les dispositifs (avec les structures de proximité dans les quartiers).

Conforter les actions à destination du public féminin confronté à des stéréotypes de genre : marrainage, ateliers de reprise de confiance en soi et d'auto-défense verbale.

Dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs pour lutter contre la précarité : module adapté aux problématiques rencontrées, sensibilisation des acteurs de l'insertion professionnelle.

Impulser et développer un projet d'Economie Sociale et Solidaire : tiers-lieu alimentaire à vocation d'insertion professionnelle, de sensibilisation à l'alimentation saine et de cohésion sociale (restaurant d'application, implantation d'entreprises, halte-garderie).

Favoriser la diversification de l'offre commerciale des quartiers : mobilisation des services de droit commun des communes et de la Métropole, développement des partenariats avec les chambres consulaires (CCI, CMA), travail sur l'attractivité des commerces existants.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Forum emploi - Nice L'Ariane

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

DES THÉMATIQUES COMMUNES ET UNIVERSELLES

Santé : réduction des inégalités sociales et territoriales en santé et territorialisation des objectifs de santé publique dans les quartiers

- Garantir l'accès aux droits et favoriser l'accès aux soins .
- Favoriser l'adoption des bons comportements en santé à tous les âges de la vie.
- Agir pour un environnement favorable à la santé .

1 Atelier santé ville dédiée aux Quartiers prioritaires de Nice

1 Contrat local de santé, volet santé du contrat de ville pour la ville de Nice

Prévention et lutte contre la délinquance juvénile : la Métropole Nice Côte d'Azur, les services de l'État et les communes mettent en œuvre différentes actions qui visent à renforcer la présence humaine sur les territoires :

29 Éducateurs spécialisés sur les territoires QPV.

2000 Jeunes par an accompagnés.

300 Actions collectives par an.

1 Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) par commune du contrat de ville Métropolitain **dont la compétence est communale.**

20 Médiateurs dont la plupart interviennent sur des horaires décalés.

Aussi dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, il est important de :

- Conforter la présence humaine d'acteurs de prévention sur le terrain.
- Innover en termes d'outils de prévention des risques d'entrée des jeunes dans les réseaux de trafics

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

DES THÉMATIQUES COMMUNES ET UNIVERSELLES

Egalité Femmes-Hommes- Lutte contre les discriminations : Instaurer une société juste et équitable où chaque individu, indépendamment de son genre ou de ses caractéristiques, a les mêmes droits, opportunités et accès aux ressources.

- **Encourager une culture de l'égalité :** Sensibiliser à l'égalité dès le plus jeune âge, contribuer au développement d'une culture commune de l'égalité, soutenir l'animation du territoire en matière d'égalité.
- **Lutter contre toutes formes de discriminations avec pour objectifs :** Informer sur les mécanismes discriminatoires, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, valoriser et soutenir le vivre ensemble.

Transition écologique : S'adapter à un mode de vie durable, en réduisant l'empreinte environnementale et en préservant les écosystèmes pour les générations futures.

La Métropole Nice Côte d'Azur s'engage ainsi dans les domaines suivants :

- Sensibiliser les habitants.
- Rationaliser les déplacements et favoriser la mobilité douce.
- Mise en place d'actions en lien avec l'économie énergétique.
- Insérer des clauses environnementales en matière de commande publique.

Laïcité et valeurs de la République : au travers du contrat d'engagement républicain les acteurs de la politique de la ville se mobilisent pour faire vivre les valeurs de citoyenneté.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Sortie kayak- séniors

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX SÉNIORS

Dans le cadre du futur contrat de ville, une attention particulière sera accordée aux besoins et aux aspirations des citoyens seniors. En reconnaissant leur contribution significative à la communauté et en anticipant les défis spécifiques auxquels ils peuvent être confrontés, le contrat de ville s'engage à garantir leur bien-être et leur qualité de vie.

Des initiatives visant à promouvoir l'inclusion sociale, à renforcer les réseaux de soutien, à améliorer l'accessibilité des infrastructures et des services, ainsi qu'à favoriser la participation active des seniors à la vie locale seront priorisées, notamment par des évènements intergénérationnels.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

LES QUARTIERS DU CONTRAT DE VILLE

Avec ses 10 quartiers prioritaires repartis sur 7 communes, la Métropole Nice Côte d'Azur présente des spécificités territoriales.

Alors que certains quartiers sont essentiellement composés de logements sociaux (95%), d'autres n'en comptent que très peu (11%). Cette disparité souligne souvent des questions importantes liées à l'équité sociale, à l'accès au logement, aux politiques urbaines.

De même le profil socio-démographique d'un quartier à l'autre peut être diffèrent et doit être examiné au regard de son histoire, sa situation géographique, sa dynamique urbaine, qui nécessite la mise en œuvre d'un projet local adapté.
Dans cette perspective des projets de quartier stratégiques et opérationnels seront annexés au présent contrat.

04

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

PRÉAMBULE

L'élaboration des 10 projets de territoire sur les 7 communes concernées de la Métropole participe à une démarche concertée et méthodologique qui identifie les caractéristiques des forces, des difficultés (ou freins), des opportunités et des risques dans les quartiers prioritaires (QPV).

Cette démarche vise à rendre compte par quartier prioritaire, des enjeux définis par le Contrat de ville de la Métropole et des objectifs à atteindre sur la période 2024-2030, à savoir, l'éducation et la jeunesse, l'insertion professionnelle et l'emploi, le cadre de vie et une attention particulière pour les seniors.

De même, chaque projet de territoire souligne, selon les réalités vécues et les besoins, les axes transversaux à prendre en compte, avec en particulier pour la Métropole : la transition écologique et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, les projets de territoire mentionnent des particularités, étant donné les profils démographiques et les dynamiques socio-urbaines propres à chaque quartier que l'analyse par l'outil des « forces, difficultés, opportunités et risques » (SWOT) met en évidence en identifiant :
-les forces, comme les infrastructures publiques et associatives solides, qui renforcent son attrait,
-les difficultés ou les freins, tels que le manque de communication et d'espaces de convivialité, pouvant affecter la cohésion sociale,
-les opportunités comme les projets de rénovation urbaine et l'amélioration des infrastructures et projets de santé, dont l'analyse souligne les possibilités de déploiement futur,
-les risques tels que les problèmes de sécurité et de propreté pouvant freiner le développement positif du quartier.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

PRÉAMBULE

Cette première évaluation sur chacun des quartiers est indispensable pour guider les stratégies visant à maximiser les forces, atténuer les freins, exploiter les opportunités et surmonter les risques.

De fait, les projets de territoire élaborés dans le cadre d'une démarche de consultation concertée localement avec une ambition forte et des intérêts communs, sont adaptés à un espace social, économique et urbain en évolution constante.

Enfin, ils doivent permettre à chacun des partenaires et acteurs locaux de coconstruire les liens entre des individus d'un même espace (politique, économique, urbain, social...) et dans une dimension transversale pour faire levier d'intervention en direction de ces habitants, avec les moyens et les outils de droit commun.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

PRÉAMBULE

Les orientations thématiques du Contrat de ville de la Métropole sont déclinées localement en tenant compte des spécificités et des caractéristiques convergentes au sein des 10 quartiers prioritaires.

CADRE DE VIE

Le quartier est avant tout un espace qui se caractérise par son inscription dans son espace urbain en perpétuelle évolution.

Dans les quartiers prioritaires, il apparaît un net déficit d'attractivité du fait d'une image véhiculée souvent négative. Toutefois, on note un réel sentiment d'appartenance et un attachement au quartier.
D'autre part, malgré la multiplication des interventions et le travail souvent reconnu en matière des Gestions Urbaines de Proximité (GUP), il perdure une carence de cohérence entre les besoins individuels et les besoins collectifs.

La dimension sécuritaire et les nuisances liées au trafic de stupéfiants impactent également durement l'attractivité de ces quartiers et la qualité de vie des habitants. Si certains choix en matière de rénovation urbaine peuvent avoir quelques effets, la politique de la ville ne peut traiter ce problème majeur en dehors du champ de la prévention.

Enfin, la place des associations et des institutions doit être confortée de même que la place laissée aux initiatives des habitants pour participer largement à l'appropriation de leur cadre de vie.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

PRÉAMBULE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Condition essentielle à l'inclusion des individus, l'insertion socioprofessionnelle porte en elle un impact majeur à toute démarche de cohésion sociale. Problématique globale, elle concerne tout type de personnes et dépasse largement les limites des quartiers prioritaires.

Inscrite dans le cadre des différents contrats de politique de la ville, la thématique emploi a toujours été déclinée par la mise en œuvre d'actions facilitant la levée de freins à l'emploi.

Or, il apparaît aujourd'hui encore, qu'un certain nombre d'éléments pénalisent l'accès à l'emploi :

- Difficultés d'accès aux parcours d'accompagnement classique (méconnaissance des droits, savoir-être, mobilité, difficultés psycho-sociales),
- Les inégalités des chances à l'accès aux diplômes et à la « mise en réseau » dans le milieu professionnel,
- La difficulté de lecture des différents dispositifs d'accès à l'emploi.

Véritable levier d'une dynamique territoriale et d'insertion réussie, le développement économique doit, quant à lui, s'adapter à la spécificité d'un territoire et aux besoins de ses habitants.
Cette réalité n'est pas spécifique aux périmètres prioritaires (QPV) et concerne bon nombre de territoires métropolitains situés dans le moyen et haut pays.

Aujourd'hui, malgré la forte volonté d'entreprendre, très présente dans les quartiers prioritaires, il subsiste une profonde méconnaissance du monde économique et de ses rouages (procédures administratives, juridiques, techniques et financières).
Enfin, l'image souvent dégradée d'un quartier pénalise durablement son attractivité, ce qui entraîne des problématiques connexes telles que la dégradation de l'habitat et les problèmes de sécurité.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

PRÉAMBULE

EDUCATION ET JEUNESSE

Ces thématiques portent en elles un enjeu sociétal majeur, à savoir favoriser le développement des ressources de l'enfant puis du jeune (adolescents et jeunes adultes) pour lui permettre de devenir acteur de son parcours, dans le respect de lui-même et d'autrui et envisager un avenir où chaque individu pourra grandir et s'épanouir pleinement.

Ces défis majeurs dans notre société sont encore plus prégnants au sein des quartiers prioritaires et par résonance au cœur des enjeux du Contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 ».

Dans ce cadre, outre les leviers d'actions offerts par le continuum éducatif de droit commun, il s'agit aussi d'intégrer les notions de co-éducation avec les parents, de bien-être mental et physique et d'inclusion pour plus d'adaptabilité des structures et des pratiques pédagogiques aux individus (mineurs notamment) les plus " vulnérables ". Ces conditions sont des préalables nécessaires pour permettre à chaque jeune de s'épanouir et de s'émanciper par l'ouverture du champ des possibles en vue de lutter contre toutes formes d'assignation sociale.

Par ailleurs, il s'agit aussi de préparer les jeunes à acquérir des compétences pratiques et de faciliter leur passage de l'éducation au marché du travail, de valoriser leurs capacités à être acteur de changements positifs et enfin d'accorder une part fondamentale à assurer un environnement sécurisé et bienveillant pour tous.

Il apparaît aussi qu'un certain nombre de dispositifs actuels manquent de visibilité et lisibilité à la fois des actions et des acteurs, que les risques d'exposition à l'insécurité et aux phénomènes de délinquance deviennent plus précoces et que l'accroissement des difficultés économiques et sociales imposent des mesures de soutien et d'accompagnement par une entrée « public » et non plus uniquement par quartier.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

PRÉAMBULE

Compte tenu de ces éléments, les orientations des projets de territoire pourront intervenir sur deux principaux niveaux :
-La sphère scolaire pour prévenir les difficultés d'accès aux apprentissages et le décrochage scolaire et favoriser l'accessibilité de toutes les populations aux projets d'éducation,
-La sphère sociale pour prendre en compte l'environnement global de l'enfant et du jeune.

Aussi, la mise en œuvre du droit commun et des liens possibles dans les domaines de la santé, de la culture, du sport et des loisirs parallèlement à la scolarité sont indispensables pour favoriser l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté.

En favorisant des initiatives interculturelles et des actions éducatives, le contrat de ville vise à renforcer les liens sociaux et à créer un vivre-ensemble harmonieux. L'objectif est de bâtir une communauté unie, où chacun, quelle que soit son origine, peut s'épanouir dans un cadre solidaire et respectueux.

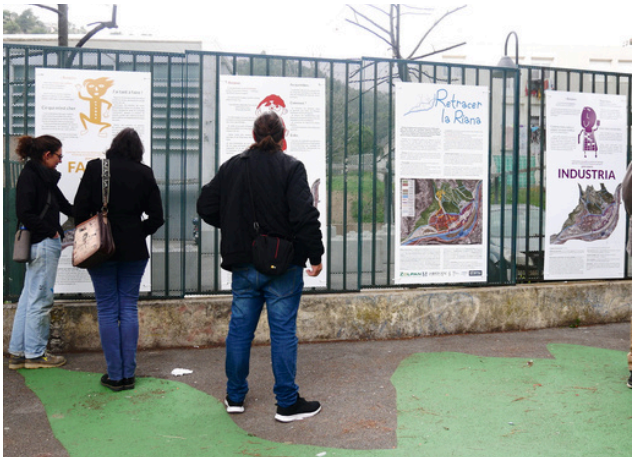

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

UN CADRE PARTICIPATIF, COOPÉRATIF ET ÉVALUABLE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES DÉFINIES POUR CHACUN DES QUARTIERS PRIORITAIRES

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le défi de la participation citoyenne s'ancre dans un contexte démocratique en pleine mutation, caractérisé par une exigence accrue de transparence, de dialogue, d'écoute et d'inclusion de la part des citoyens.

Axe transversal majeur du Contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 », la participation citoyenne représente une opportunité de rapprocher les habitants de l'action publique locale et de renforcer ainsi la cohésion sociale et territoriale.

En facilitant l'accès à l'information et l'expression des citoyens dans les démarches de concertation volontaire, le Contrat de ville s'engage à insuffler une nouvelle façon d'échanger en plaçant les habitants-citoyens au cœur des projets.

Aussi, dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des projets, la participation et la mobilisation des habitants (conseils citoyens) devront être recherchées.
Il s'agit d'inciter les habitants des quartiers prioritaires notamment ceux qui n'ont jamais jusqu'alors été « touchés » par les projets, à s'inscrire dans les actions du Contrat de ville ou à développer leurs initiatives pour agir en direction de leurs quartiers.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

UN CADRE PARTICIPATIF, COOPÉRATIF ET ÉVALUABLE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES DÉFINIES POUR CHACUN DES QUARTIERS PRIORITAIRES

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Au travers des projets de territoire, ce défi de la participation citoyenne peut s'exprimer par différentes facettes :

- Développer l'accès à des espaces d'expression sur des sujets porteurs et concrets pour les habitants des quartiers prioritaires,
- Garantir l'ouverture des instances de gouvernance et d'évaluation du Contrat de ville et y rassembler les conditions favorables à la prise en compte de la parole des habitants,
- Contribuer à l'élaboration d'outils et de pratiques favorisant les expérimentations démocratiques (budgets participatifs, fonds de participation des habitants (Fonds de Participation des Habitants FPH, formations...).
- Encourager des projets de réalisations d'actions concrètes par les citoyens eux-mêmes " de participation citoyenne à citoyen participant".

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

UN CADRE PARTICIPATIF, COOPÉRATIF ET ÉVALUABLE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES DÉFINIES POUR CHACUN DES QUARTIERS PRIORITAIRES

LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION TERRITORIALE

Le contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 » affirme l'importance de l'échelon communal et infra-communal dans la mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour le déploiement de la politique de la ville, en phase avec les réalités quotidiennes des habitants et des acteurs locaux des quartiers prioritaires.

Conçus comme la « feuille de route » opérationnelle sur les quartiers, les projets de territoire devront mettre aussi en synergie et en mouvement les écosystèmes partenariaux dans la durée du Contrat de ville.

Pour ce faire, les instances de pilotage du Contrat de ville seront à déployer à l'échelle des quartiers et en lien avec les différents acteurs de terrain, telles que le comité stratégique en charge de l'analyse locale, des échanges sur les axes d'intervention, des prises de décisions en termes d'objectifs et de mise en place d'actions spécifiques.

Les projets de territoire auront pour objectifs de créer les conditions nécessaires à une meilleure coopération entre acteurs, autour d'un projet commun visant à impulser un changement positif et durable au sein des quartiers prioritaires.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

UN CADRE PARTICIPATIF, COOPÉRATIF ET ÉVALUABLE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES DÉFINIES POUR CHACUN DES QUARTIERS PRIORITAIRES

LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION TERRITORIALE

Aussi, ils exploreront des réponses concrètes aux enjeux spécifiques de chaque territoire en associant autant que possible les habitants-citoyens.
Au travers de cette gouvernance territoriale, chaque projet de territoire proposera les modalités de pilotage partenarial spécifiques au contrat de ville en lien avec les trinômes institutionnels, que sont les chefs de projet, les délégués du Préfet et les chargés de conseil et de développement CAF pour :
- Recueillir les avis et valider les programmations d'actions annuelles (comité d'examen avec les habitants et conseils citoyens)
- Suivre et évaluer les engagements des partenaires et projets de coopération (comité de suivi..)
- Échanger sur les enjeux prégnants ou actualisés en mobilisant l'expertise nécessaire et en fixant des priorités d'actions si besoin.
Mais aussi toutes les formes d'animation locale adaptées au contexte du quartier et de ces ressources : commissions thématiques, déambulations, pause partenariale, tables rondes, comité de suivi... etc

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

UN CADRE PARTICIPATIF, COOPÉRATIF ET ÉVALUABLE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES DÉFINIES POUR CHACUN DES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'EVALUATION

L'évaluation du Contrat de ville prévoit un socle de questions évaluatives et d'indicateurs ayant une portée commune. Dans cette perspective, les copilotes du contrat de ville réaliseront le bilan à mi-parcours, ainsi que la rédaction du rapport final d'évaluation au terme du contrat de ville en 2030.

Au-delà de ce socle d'autres questions pourront être formulées pour trouver des réponses dans un cadre plus circonscrit que ce soit sur certaines thématiques ou dans un ou plusieurs quartiers prioritaires.

Dans ce sens et en complément, il pourra être possible, si les partenaires locaux le souhaitent, de développer un système d'évaluation spécifique à son territoire afin de répondre à des enjeux évaluatifs particuliers.

Les projets de territoire auront également une place prégnante dans le processus global d'évaluation du Contrat de ville.

Aussi, ils pourront faire l'objet d'un zoom évaluatif sur un sujet précis en fonction des enjeux à « éclairer » en termes de réussite (mise en œuvre d'un ou des objectifs et impact des actions, de l'animation territoriale et pilotage local, ...)

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Vence
CENTRE

1 718

Habitants

Source : SIG politique de la ville sig.ville.gouv.fr Aout 2024 population municipale 2020

Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

3

Bailleurs sociaux

Source : bailleurs inventaire SRU au 01.01.2022 - RPLS 2022 - périmètre quartier prioritaire au 30.06.2023

À VENCE, le territoire prioritaire se situe majoritairement au cœur de la Cité Historique, auquel s'ajoutent deux zones où sont implantés des équipements scolaires, sportifs et culturels, accessibles à pied.

Caractérisé par une forte densité urbaine, le Centre Ancien, très touristique, offre de nombreux espaces de convivialité et est bien doté en services et en commerces.

Cependant son accessibilité piétonne est parfois difficile pour les séniors et les personnes à mobilité réduite et son habitat très ancien est composé de petits logements parfois dégradés et peut souffrir d'un déficit d'entretien. Les habitants bénéficient d'un important environnement patrimonial et artistique, ainsi que d'un tissu associatif très impliqué.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

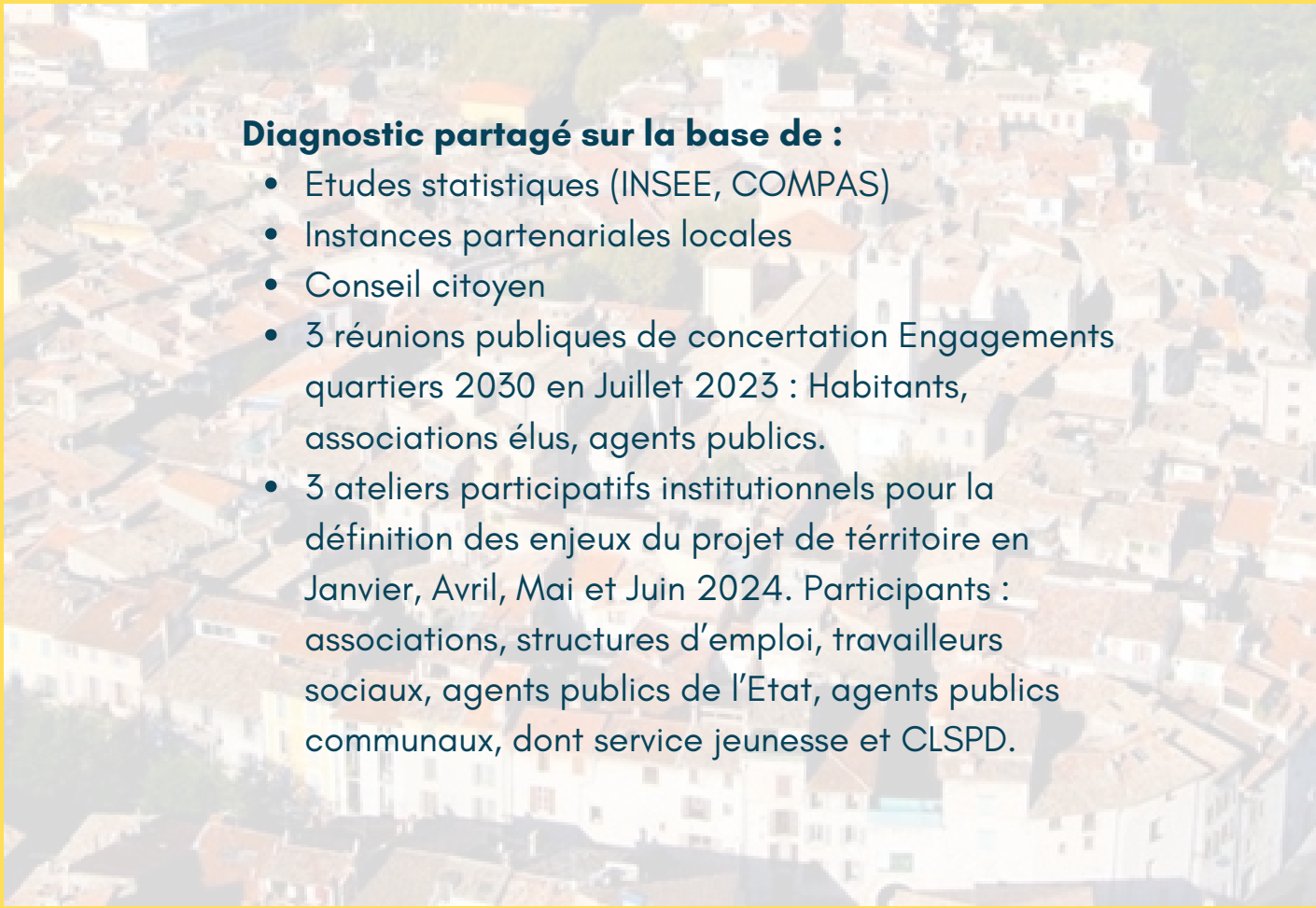

Diagnostic partagé sur la base de :

- Etudes statistiques (INSEE, COMPAS)
- Instances partenariales locales
- Conseil citoyen
- 3 réunions publiques de concertation Engagements quartiers 2030 en Juillet 2023 : Habitants, associations élus, agents publics.
- 3 ateliers participatifs institutionnels pour la définition des enjeux du projet de territoire en Janvier, Avril, Mai et Juin 2024. Participants : associations, structures d'emploi, travailleurs sociaux, agents publics de l'Etat, agents publics communaux, dont service jeunesse et CLSPD.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Jeux LUDIBAOUS

ATOUTS

- Un quartier mixte, une commune impliquée, des équipements et services au sein ou à proximité du quartier prioritaire.
- Un fort taux d'emploi, présence du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et de la mission locale
- Un CCAS, un Centre Social et une MSD actifs (ex: Villa des séniors, CLAS, accès aux droits) et de nombreuses associations (sociales, culturelles, sportives, handicap, santé...)
- Des navettes gratuites en ville
- Un bassin d'emploi dans le tourisme et les services à la personne

OPPORTUNITÉS

- Un bassin d'emploi limitrophe important
- La création de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)
- La création d'hébergements d'urgence relatifs aux violences conjugales et intrafamiliales
- La future implantation de la Maison Départementale de l'Autonomie

Journée santé Séniors-Jeunes

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FAIBLESSES

- Un habitat en centre ancien dégradé avec de petites surfaces et difficilement accessible pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap
- Un nombre important de familles monoparentales
- Pas suffisamment d'équipements sportifs en libre accès
- Des services médicaux en tension autour de la santé mentale et des addictions
- Une déscolarisation importante des filles de 15-25 ans
- Des ménages en attente de régularisation administrative ou sans papiers à fort besoin d'accès aux droits
- Des commerces de proximité avec des tarifs peu abordables pour les habitants du centre ancien
- De nombreux freins à la mobilité hors commune

DIFFICULTÉS

- Des poursuites d'étude éloignées pour la section professionnelle
- Les impacts de la crise sanitaire et de l'inflation sur des publics déjà précaires
- Plus de centre d'addictologie
- Des logements sociaux hors du quartier prioritaire : opportunité de meilleur logement mais fin de l'accompagnement social spécifique

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Pour que le jeune d'aujourd'hui devienne le citoyen de demain, il convient de le rendre acteur de sa réussite et de sa future insertion sociale.
Dans une approche globale, associant la communauté scolaire, la famille, les acteurs locaux et la collectivité, il s'agira de concourir à la réussite éducative du jeune en lui permettant de s'inscrire dans un projet personnel émancipateur et d'affronter les défis qui borneront son ambition.

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Soutenir et consolider les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire existants : programme de réussite éducative, C.L.A.S., aide aux devoirs. Favoriser l'émergence d'actions « passerelles » avec les établissements scolaires notamment le collège, en vue de prévenir les exclusions disciplinaires, provisoires ou définitives.

Soutenir la continuité éducative : favoriser l'émergence d'actions promouvant la valeur école, très en amont et tout au long du parcours scolaire. Accompagner le jeune dans une réflexion sur sa future insertion sociale et professionnelle, en portant une attention particulière sur l'après-collège, notamment en ce qui concerne les filles (poursuite de la scolarité, entrée dans la vie active, projet de vie)**.**

Soutenir la mise en œuvre d'un projet personnel du jeune en mobilisant l'ensemble de ses ressources (intellectuelles, psychosociales, culturelles...) et le rendre acteur de sa réussite

Soutenir la coordination des acteurs de territoire : développer les instances de concertation et de partage d'information et de pratiques (cellule de veille, pause partenariale, commissions thématiques).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Promouvoir une approche globale de la famille, permettant la levée préalable de freins sociaux : par le soutien aux actions d'accès aux droits et d'insertion sociale existantes (accompagnement social de premier niveau et accompagnement social renforcé, savoirs du quotidien, autonomie numérique...).

Valoriser les compétences parentales en prenant en compte la diversité des familles : porter un regard attentif sur la question de la monoparentalité et sur les compétences parentales des très jeunes adultes. Favoriser les temps d'échange et les lieux d'accueil parents/enfants et jeunes.

Favoriser la mise en œuvre opérationnelle du "projet famille" du centre social de secteur, au titre de son agrément CAF. : programme annuel d'actions et développement du réseau parentalité.

Favoriser le dialogue familial et l'implication des parents dès le plus jeune âge : associer les parents aux actions de sensibilisation autour de thématiques spécifiques proposées aux jeunes sous l'impulsion de la commune (harcèlement, consentement, violences...) au titre de la continuité éducative.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risque

Conforter l'intervention de la Prévention Spécialisée : renforcer l'équipe de secteur (2 éducateurs à temps plein) afin de consolider le travail de rue et favoriser le suivi individuel des jeunes, dans le cadre d'une coordination partenariale.

Favoriser la responsabilisation individuelle et collective : prévenir le désœuvrement et la dégradation de l'espace public en proposant des lieux d'activités en libre accès, sur des horaires étendus (soir – week-end, vacances scolaires), en autogestion.

Accompagner la jeunesse sur la prévention des conduites à risque : développer les actions de sensibilisation aux dangers des addictions, de la cyberviolence et aux dangers du numérique et des réseaux sociaux (harcèlement, prédation, atteintes à l'intégrité physique et morale), en lien avec les dispositifs communaux, notamment le C.L.S.P.D.

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

Accompagner la prise d'autonomie des adolescents et des jeunes : encourager les projets en co-construction, valorisant la prise d'initiatives des jeunes, le développement de leurs ressources organisationnelles et leur permettant d'acquérir des compétences transversales (définition d'objectifs, résolution de problèmes, planification , évaluation, communication, travail en équipe) utiles à leur projet d'insertions sociale et professionnelle (dans une logique de parcours).

Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne : inciter les jeunes à s'impliquer dans la vie de la cité, notamment dans les projets collectifs locaux et les instances de concertation.

Favoriser les projets intergénérationnels : transmission des savoirs à travers le mentorat, initiation des anciens aux nouvelles technologies, ateliers collectifs, sorties culturelles.

Valoriser les parcours de réussite des habitants : encourager les partages d'expériences, d'ambition et de persévérance, afin de casser les déterminismes de tous ordres.

Favoriser la connaissance et l'utilisation de l'offre culturelle à disposition sur le territoire communal : encourager les actions associatives de mobilisation des publics, soutenir les initiatives partenariales locales et nationales. Conforter les actions de sensibilisation et d'ouverture à la culture et au patrimoine.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Afin que chacun puisse s'épanouir dans un cadre de vie harmonieux, une attention particulière sera portée aux aspirations des habitants, en termes notamment d'accès aux droits, de tranquillité, de partage et d'accessibilité de l'espace public, de parcours résidentiel.
Une gestion de proximité, associant les habitants et les acteurs locaux, pourra concourir au maintien d'un environnement qualitatif et adapté.

Apaiser le quotidien des habitants

Concourir à répondre aux besoins et attentes des séniors, en partant du diagnostic « Ville amie des ainés » : accompagner la démarche et le futur plan d'action communal répondant aux enjeux du vieillissement (mobilité, accessibilité, adaptation de l'espace public, lutte contre l'isolement...);

Diminuer le non-recours aux droits : soutenir les structures d'accès aux droits, améliorer la coordination avec le droit commun et mieux communiquer sur l'existant.

Poursuivre la lutte contre le non-recours aux droits : soutenir les actions d'accès aux droits, favoriser et consolider les parcours, en articulation avec les dispositifs et organismes de droit commun (M.S.D, C.C.A.S, P.L.I.E, Mission Locale...), favoriser l'autonomie administrative.

Favoriser un parcours résidentiel plus qualitatif : orienter et accompagner les locataires pâtissant d'un logement peu adapté (ancien, dégradé, cher, trop petit...), vers l'offre de logement social à disposition sur le territoire communal.

Impulser une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : formaliser une démarche conjointe et une dynamique partenariale autour du cadre de vie et du partage et de la sécurisation de l'espace public (habitants, commerçants, services de proximité, acteurs locaux...), afin de maintenir un environnement qualitatif.

Développer le partenariat et le travail en réseau : développer les instances d'échanges de pratiques et d'information (pause partenariale, cellule de veille, commission thématique) et impulser une culture commune en termes d'animation territoriale.

Porter une attention particulière sur les pratiques de mobilité dans toutes ses dimensions : modes de déplacement intra-muros et hors commune, adaptation des transports collectifs (accessibilité, longueur des trajets, fréquences, information), pertinence du développement des mobilités douces, impact sur l'emploi et sur la socialisation.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Initiatives associatives et citoyennes

Encourager la participation citoyenne : favoriser toute forme d'information, de consultation et de concertation, formelle ou informelle, de nature à associer l'habitant aux décisions concernant son quartier – développer l'utilisation du F.P.H – susciter la mobilisation de l'habitant.

Encourager les actions innovantes susceptibles de répondre à des besoins locaux : réévaluer l'opportunité de l'implantation d'un jardin partagé, en lien avec le centre social de secteur, les services de la commune et les habitants.

Création d'un dialogue constructif entre les acteurs du quartier : soutenir les démarches territoriales de mobilisation des habitants, ateliers de concertations, déambulations.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire.
A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économiques et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi

Capter les publics très éloignés de l'emploi :

- Poursuivre le travail de relais et d'orientation effectué par le centre social de secteur, dans le cadre de son accueil social généraliste – amplifier les actions « d'aller-vers » et « hors les murs » afin de repérer les personnes non-inscrites dans un parcours d'accompagnement.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Adapter les modes de repérage : porter une attention particulière au public sénior, aux familles monoparentales, aux jeunes.

Renforcer les liens entre les associations de quartier et le « réseau pour l'emploi » : relancer la commission emploi multi partenariale (France travail, Cap emploi, Mission locale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE dénommé « réseau pour l'emploi », tissu associatif, centres de formation, travailleurs sociaux, institutions) afin de :

- Permettre la transmission d'informations pour une meilleure lisibilité de l'existant et des complémentarités de chacun (politiques publiques de l'emploi, dispositifs d'accompagnement à la levée des freins et à la création d'entreprises, offres de formation)
- Favoriser un espace d'échanges de pratiques professionnelles
- Coconstruire des actions collectives

Construire une cellule partenariale de veille et de suivi individualisé des bénéficiaires des dispositifs emploi : en vue de consolider leur parcours.

Poursuivre le développement d'actions de levées des freins à l'emploi :

- Développer une approche globale prenant en compte les conditions de vie et les compétences psychosociales (droits sociaux, logement, santé, maîtrise de la langue et des savoirs du quotidien, mobilité, modes de garde d'enfants...) ;
- Accorder une attention particulière à la problématique de mobilité (simulation de déplacements avec les publics, informations aux publics des aides existantes)
- Rendre lisible et accessible l'offre d'accompagnement : envisager un lieu commun et plus central, regroupant l'ensemble des structures d'accompagnement.

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

Favoriser des rencontres de proximité entre les demandeurs d'emploi et les entreprises/centres de formation en diversifiant les formats de mobilisation (rencontres informelles et utilisation d'un support d'activité sportif et/ou culturel).

Ouvrir le champ des possibles : proposer des actions de découverte métiers, travailler sur les stéréotypes de genre et développer le mentorat et les échanges entre pairs.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Mobiliser les ressources existantes d'engagement des entreprises : clauses d'actions sociales, label Empl'itude, programme national « les entreprises s'engagent ».

Favoriser la dynamique économique du quartier

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur du quartier pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat :

- Impulser une action de détection de porteurs de projets grâce à la relance du programme CitésLab et assurer une présence régulière au cœur du quartier (« aller vers » les publics, mise en œuvre d'ateliers ludiques pour travailler sur l'émergence de « l'idée de projet »)
- Lever les représentations sur l'auto-entreprenariat et convaincre les publics du bénéfice d'un accompagnement à la création d'entreprise, afin de lutter contre la précarisation du statut.

Economie sociale et solidaire : étudier la faisabilité de l'implantation d'une boutique à l'essai.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

AXES TRANSVERSAUX : FOCUS PARTICULIER ET THÉMATIQUE

Au croisement des orientations et enjeux déjà déclinés, une intervention transversale du contrat de ville pourra concerner les domaines suivants :

Santé

- Rendre lisible l'offre de soins lors de l'accompagnement social, assuré par le centre social du territoire au titre de l'accès aux droits.
- Soutenir les actions de lutte contre les addictions, notamment en faveur de la jeunesse, dans le cadre de la dynamisation des compétences parentales.
- Soutenir les actions de promotion d'une alimentation saine à tous les âges de la vie.
- Soutenir les actions relatives au bien vieillir, en lien avec le diagnostic communal « ville amie des ainés ».

Egalité Femmes-hommes et lutte contre les discriminations

- Porter une attention particulière aux déterminismes impactant la durée de la scolarité et les perspectives de réussite éducative.
- Ouvrir le champ des possibles en matière d'orientation professionnelle.
- Encourager les actions de découverte des métiers et de lutte contre les stéréotypes de genre.
- Favoriser l'accessibilité et le partage intergénérationnel de l'espace public au titre du vivre ensemble.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Carros
CENTRE

3 071

Habitants

Source : SIG politique de la ville sig.ville.gouv.fr Aout 2024 population municipale 2020

Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

2

Bailleurs sociaux

Source : bailleurs inventaire SRU au 01.01.2022 - RPLS 2022 - périmètre quartier prioritaire au 30.06.2023

À Carros, le territoire prioritaire Centre Carros constitue le cœur de la Ville Nouvelle à l'architecture de type « grands ensembles des années 70 ». Au début des années 2000, le parc H.L.M. bénéficie d'une rénovation urbaine. Essentiellement constitué de logements sociaux, le quartier manque d'un point de centralité et, alors qu'il semble intégré au reste de la ville, il est dans les faits replié sur lui-même avec peu de diversité fonctionnelle et une attractivité à renforcer largement.

Pour autant c'est un quartier où l'on se sent bien. Le cadre de vie y est agréable et les services de proximité sont au rendez-vous : mairie, centre social, alimentation, acteurs sociaux, établissements scolaires et ce malgré le manque de point de centralité. Ces équipements répondent à la dégradation croissante des situations sociales et la hausse significative du nombre de personnes en souffrance psychique avec impact sur la réussite scolaire et/ou l'inclusion sociale.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Rencontres avec les habitants :
90 personnes

- Réunions publiques
- Rencontres individuelles lors de marches urbaines dédiées
- Marche exploratoire

Rencontres avec les partenaires :

- Plus de 25 professionnels rencontrés lors de groupes de travail spécifique participatif autour des 4 grandes thématiques
- Participation aux instances locales : Contrats Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), PEDT, CLSM, santé et handicap, prévention spécialisée, commissions emploi...

Acteurs mobilisés :
Associations caritatives.
Forces de l'ordre.
Services municipaux : enfance, éducation, sport, service à la population, emploi et développement économique, culture ... .
Centre communal d'action sociale.
Associations : actions sociales, psychologie, entraide, accès aux droits... .
Education nationale.
Maison des solidarités départementale.
Services de l'insertion emploi.
Prévention spécialisée.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

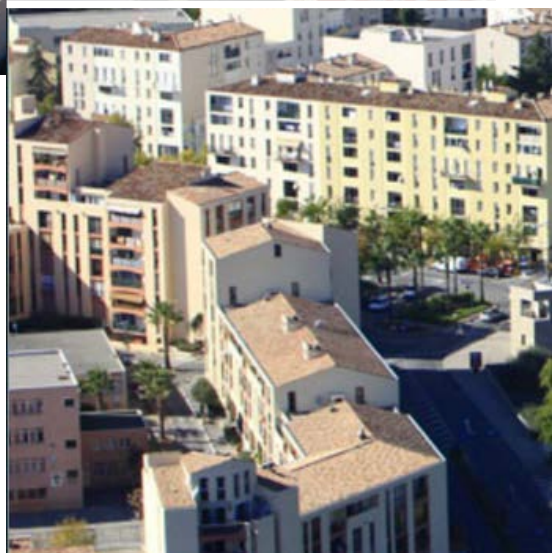

ATOUTS

- Un droit commun local efficace et attentif au quartier.
- Un tissu partenarial dense et collaboratif.
- Un cadre de vie agréable et apprécié.
- Des équipements culturels et sportifs.
- Des services de proximité.
- Un quartier connecté au centre-ville.
- De nombreuses associations.
- Une police de proximité.
- Des établissements scolaires (maternelle, élémentaire, collège).

OPPORTUNITÉS

- Sous l'impulsion de la municipalité, un diagnostic jeunesse est en cours ainsi qu'un diagnostic en santé mentale.
- Un nouvel organigramme et une nouvelle stratégie opérationnelle dans la municipalité comme chez un certain nombre de partenaires du contrat de ville favorable à une nouvelle dynamique collaborative et à l'innovation.
- Le déploiement du dispositif 100% Education Artistique et Culturelle (EAC) tout au long du parcours scolaire de l'enfant.
- Développement de l'offre d'emploi sur la Zone d'Activité Commerciale et la Zone d'Activité Industrielle (Amazon, Virbac, Arkopharma, Transcan...).
- Création d'un guichet unique municipal permettant de centraliser et orienter toutes les demandes

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FAIBLESSES

- Les moyens et délais de prise en charge de la santé psychique, psychiatrique et orthophonique.
- Absence d'un service et d'un projet jeunesse municipal pour les plus de 15 ans.
- L'offre d'animation jeunesse repose essentiellement sur les services municipaux (sports et enfance) ainsi que le Centre Social.
- Une topographie, des résidences sociales et une organisation urbaine des services de proximité défavorables aux personnes avec des difficultés de mobilité (personnes âgées, en situation de handicap).
- Une partie de logements sociaux en dégradation notamment pour les parties communes.
- Absence d'un point de centralité de type place publique animée.
- Les points de collecte du parc locatif CAH sur la voie publique inadaptés.
- Fragilité du lien avec le collège de Carros.

DIFFICULTÉS

- Problématiques sociales des familles complexes et multifactorielles.
- Dématérialisation de toutes les démarches administratives et sociales.
- Les conflits d'usages de l'espace public et des parties communes du parc locatif social.
- Recrudescence des consommations et ventes de stupéfiants, et addictions aux écrans.
- Affaiblissement de la mixité sociale dans l'attribution des logements sociaux.
- Densification de la population avec une typologie de logement de grande taille, favorable à l'accueil de familles nombreuses et fragiles.
- Accroissement des phénomènes de radicalisation et de communautarisme.
- Contexte sécuritaire national et international actuel
- Impact de la carte scolaire avec la création d'un nouveau collège à Gattières.
- Vieillissement de la population bénévole.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Dans la perspective d'améliorer la prise en charge de la jeunesse (11/25 ans), la ville de Carros engage en 2024 un diagnostic territorial sur cette tranche d'âge. Celui-ci se veut transversal et partenarial. Il accorde une part essentielle au territoire prioritaire.
Dans l'attente des préconisations qui en découleront et permettront la définition d'une politique jeunesse, les 4 objectifs du contrat de ville métropolitain sont déclinés ici de façon opérationnelle.

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Lutter contre le décrochage scolaire.
Par le maintien et le renforcement des dispositifs existants :

- Programme de réussite éducative avec 2 éducateurs spécialisés en charge des suivis individuels, du suivi des parcours et de la mise en œuvre d'actions collectives et de la coordination des acteurs impliqués.
- Les équipes pluridisciplinaires d'évaluation et d'accompagnement des mineurs en situation de fragilité : Groupe d'Echange Pluridisciplinaire de Suivis Individuels (GEPSI), équipe éducative...

Par la mise en place

- D'un processus collaboratif de repérage précoce des enfants présentant des fragilités.
- Par le renforcement des interactions avec le collège.

Améliorer les parcours d'orientation et de formation, encourager l'accès à l'enseignement supérieur :
Par le maintien et le renforcement du partenariat Education nationale / Commune, dans le cadre des stratégies partagées et des moyens mutualisés : projet éducatif territorial, dispositif 100% EAC et Education physique et sportive...
Par la mise en place :

- D'un service d'accompagnement à la scolarité des lycéens plus particulièrement durant la classe de seconde.
- D'un travail collaboratif et transversal avec la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), les professionnels de l'accompagnement psychologique et de l'orientation de l'éducation nationale.
- D'actions permettant d'encourager et accompagner l'implication des parents dans l'orientation de leurs enfants notamment des collégiens.
- D'un encouragement à l'installation d'orthophonistes.

Favoriser le bien être dans l'environnement scolaire :
Par le maintien et le renforcement du service municipal CAJIP qui propose un soutien à la parentalité, des CLAS et un accompagnement global du jeune et de sa famille en vue d'un épanouissement personnel et scolaire.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Valoriser les compétences parentales, en prenant en compte la diversité des familles

Par le maintien et le renforcement des actions menées par le CAJIP et le centre social en matière de parentalité : actions collectives, ateliers, informations, actions parents/enfants.

Par la création d'une maison ou un relais de la parentalité afin d'optimiser la coordination des actions et offrir un lieu ressource ouvert à toutes et tous.

Favoriser le dialogue familial et l'implication des parents dès le plus jeune âge

- **Poursuivre et développer** les activités parents/enfants, la formation à la bienveillance éducative en lien avec les services municipaux.
- **Encourager** la mise en œuvre de temps conviviaux « parents – enfants » avec les professionnels socio-éducatifs.

Promouvoir des environnements de qualité pour le développement des enfants : de façon transversale, toute action développée en faveur des enfants et plus généralement de la jeunesse s'attachera à prendre en considération ces derniers dans leur environnement global. Ainsi il convient de travailler sur l'ensemble des vecteurs de réussite : santé, levée des freins psycho-sociaux, protection de l'enfance, prise en charge des parents etc...

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risque

Prévenir l'oisiveté chez les jeunes

Par le maintien et le renforcement de :

- La salle des jeunes en libre accès les soirs, mercredis et samedis encadrée par des animateurs jeunesse du Centre Social et renforcés par la présence des éducateurs de prévention spécialisée.
- La proposition d'actions sportives et de loisirs en plein air et en libre accès notamment au sein du microsite Eluard et au niveau du lieu renommé « la plate ».
- La mise en place de rencontres sportives (futsal en soirée en libre accès par exemple). Une attention particulière devra être apportée au public féminin sur ces temps.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Favoriser la responsabilisation individuelle et collective :

- Une présence éducative de rue grâce à la prévention spécialisée composée de 2 éducateurs.
- Aménager un espace extérieur de rencontre conciliant convivialité et respect du voisinage, « jardin d'ados ». La dalle supérieure rue du Cougnet est à privilégier.

Sensibiliser et accompagner la jeunesse en prévention santé :

- Mettre en place un point d'accueil – écoute – jeunes afin d'offrir un espace de parole libre auprès d'un professionnel spécialisé.
- Rédiger un schéma préventif collaboratif et partagé.

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs :

Par le maintien et le renforcement des dispositifs existants :

- Proposition d'activités en accès libre et hors les murs.
- Dispositif communal des coupons sports et culture.
- Facilité d'accès à l'offre culturelle et sportive locale grâce aux orientations partenariales permettant des prix réduits ou de la gratuité.
- En Incitant les acteurs socio-éducatifs à intervertir sur l'espace public (sous réserve d'un cadre règlementaire le permettant).

Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne :

Par la mise en place de :

- Un conseil municipal des jeunes ou toute autre forme de participation directe des 11/17 ans à la vie de la cité.
- Modes de communications modernisés avec la jeunesse en passant par les vecteurs numériques de leur génération (Tik-Tok, Influenceurs etc...).

De façon transversale et tout au long de l'année :
Valoriser la jeunesse au travers de ses réussites, ses initiatives pour changer les regards et favoriser l'éducation par les pairs.
Inscrire un article en faveur de la prise en charge des publics issus du quartier prioritaire dans les conventions d'objectifs et de moyens établies entre le tissu associatif et la Mairie.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Depuis la création de la ville nouvelle à la fin des années 60, les interventions des pouvoirs publics depuis 50 ans n'ont eu de cesse de lutter contre le phénomène de « cité dortoir » et d'améliorer les conditions de vie par la création d'équipements et de services publics. Pour autant, la vie de la cité reste comme « décalée ».
L'ambition est donc de changer l'image du quartier Centre en impulsant une nouvelle dynamique urbaine favorable à l'attractivité territoriale et à la vie sociale. Les acteurs du quartier s'attacheront ainsi à décliner les 4 objectifs « cadre de vie » du contrat de ville comme suit :

Apaiser le quotidien des habitants

Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble

- Maintien et renforcement d'une police de proximité et d'un partenariat Police Municipale / Gendarmerie efficace et efficient.
- Identification de correspondants d'immeubles en vue de la création de liens privilégiés avec les forces de l'ordre dans le cadre de la tranquillité résidentielle.

Diminuer le non-recours aux droits

Par le maintien et le renforcement de :

- La présence d'une maison France Service avec une offre élargie à l'accès aux droits et à la justice.
- La présence d'un médiateur social en lien avec la population et en mesure de la guider vers les opérateurs spécialisés.
- Un centre social au cœur du quartier.

Soutenir le rôle de la GUSP pour maintenir un environnement qualitatif avec une dynamique partenariale autour du cadre de vie

- Maintien du traitement des espaces publics par les collectivités territoriales compétentes : ornement floral, nettoyage des espaces verts, entretien de la voirie.
- Poursuite et développement des chantiers éducatifs.

Mise en œuvre de :

- Une convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.
- De déambulations partenariales trimestrielles.
- Un programme de rénovation des parties communes du parc locatif social.
- Une adaptation des emplacements et de l'accessibilité des abris de collecte des ordures ménagères et du tri.
- La rénovation de certaines façades du parc social Batigère et Côte d'Azur Habitat.
- La création de places de stationnement.
- Un programme de sensibilisation de la population aux comportements civiques et respectueux de leur cadre de vie.
- La définition de correspondants « sécurité » de quartiers.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Espaces publics multigénérationnels pour tous

Inclure les habitants et leur offrir l'opportunité de réinvestir les espaces publics

Au travers de rencontres, consultations et concertations avec les habitants :

- Requalification des lieux impactés par les conflits d'usages : l'espace renommé « la Plate », l'arrière de la salle Léopold Vitorge, abords des bâtiments 10 et 11 de Côte d'Azur Habitat, pieds d'immeubles du bâtiment 15 escaliers 74/75/76.
- Lancement d'une étude urbaine permettant de redéfinir les espaces de vie et les espaces de circulation.
- Aménagement d'un espace de rencontre à la fois central et excentré des lieux d'habitations afin de limiter les nuisances. Le parking supérieur du centre commercial « Aldi » est une piste à privilégier.

Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public, réduire l'isolement et augmenter l'autonomie sociale

- Par le développement des activités « hors les murs » : sportives, culturelles et artistiques par l'externalisation des actions déjà existantes et/ou en proposant une extension dans une démarche du « aller-vers » et d'occupation de l'espace public.

Sécuriser les espaces communs et les rendre accessibles pour tous

- Favoriser les points d'ombre par l'implantation de végétaux et/ou de mobilier urbain afin d'encourager et faciliter les activités hors les murs.
- Améliorer des accès PMR (voirie, écoles, logement, espaces publics).

Initiatives associatives et citoyennes

Développement de solutions innovantes pour répondre aux besoins locaux.

- Poursuivre le développement des jardins partagés en milieu urbain.

Création d'un dialogue constructif entre les acteurs du quartier :

- Associer les habitants à la conception des projets urbains grâce à la mise en place régulière de déambulations urbaines, de concertations et consultations publiques et de réunions de quartiers.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Ecologie urbaine et citoyenne

Accès à une alimentation saine afin d'améliorer la santé et le bien-être des habitants

- Poursuite des actions d'éducation au bien manger.
- Renforcement du lien avec les associations caritatives de distribution alimentaire.

Soutenir les actions liées à la protection de la nature

- Opérations de nettoyage du quartier participatif, à l'initiative d'associations.
- Mener 1 fois par an une « opération coup de propre » en partenariat avec les bailleurs sociaux, les services de proximité de la Métropole Nice Côte d'Azur et le service des espaces verts de la commune.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Historiquement engagée autour de ces deux sujets, la ville de Carros a fait le choix d'investir le quartier prioritaire en proposant à la fois un service de proximité auprès des demandeurs d'emplois et un service de développement économique local.
Ainsi la politique de la ville s'attachera à renforcer les parcours des plus fragiles et encourager l'attractivité et la diversité économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Renforcer les liens entre les associations de quartier et le « réseau pour l'emploi » : consolidation du travail de réseau engagé au travers de la commission emploi.

Continuer le développement d'actions de levée des freins à l'emploi :

- Actions favorables à la confiance en soi : accompagnement psychologique, image de soi, gestion du stress, valorisation des parcours, encouragement à la mise en mouvement.
- Actions menées par les acteurs de l'emploi à Carros et dans le bassin de vie : accompagnement à l'usage de l'outil numérique, à la mobilité (mobilisation des aides existantes et sensibilisation à l'utilisation des transports en commun).
- Mobiliser les acteurs de la prise en charge du handicap en vue de clarifier les parcours et permettre une offre de proximité
- Proposer des « jobs d'été », contrats d'apprentissages, contrats aidés au sein de la collectivité.

Garantir l'accès à la formation et travailler sur les stéréotypes des métiers : accompagnement vers une logique de « parcours », visites en centres de formations et travail sur les représentations.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

Soutenir l'engagement des entreprises dans le quartier :

- Sensibilisation auprès du tissu économique local concernant les besoins de stages, les périodes d'immersion de découverte des métiers, d'emploi.
- Mobilisation des outils de droit commun : dispositif national « les entreprises s'engagent », label Empl'itude métropolitain.

Favoriser la rencontre employés/employeurs en proximité :

- Consolidation de la dynamique des évènements « emploi » engagés par la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise : forums, cafés rencontres.
- En vue du développement de la ZAC et ZI : mobiliser et renforcer le partenariat avec les entreprises installées et impulser des actions pour améliorer l'employabilité des publics (présentation des métiers et visites sur site, propositions d'immersions ...).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

La commune de Carros s'est engagée depuis plusieurs années dans la diversification de son offre économique au sein du quartier politique de la ville notamment au travers de son Tiers-Lieux E.COL.E proposant à la fois de la location de locaux commerciaux et artisanaux, un accompagnement à la création d'entreprise et l'accueil des demandeurs d'emploi.
En parallèle elle s'attache à créer du lien avec sa zone industrielle et commerciale qui est la première du département des Alpes-Maritimes.

Favoriser la dynamique économique du quartier

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur du quartier pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat :

- Relance du programme Cités Lab visant à aller au-devant des publics pour les sensibiliser à l'entrepreneuriat et détecter de potentiels projets de création avec une présence régulière en proximité.
- Faire mieux connaître l'offre de la municipalité en matière de soutien à l'entrepreneuriat par la formation, la création de réseau et l'orientation vers les partenaires spécialisés.
- Parrainages/marrainages, organisation de témoignages de " réussites ".

Favoriser la diversification de l'offre commerciale du quartier :

- Définition d'une stratégie de développement commercial.
- Redynamisation du centre commercial situé en contrebas de la médiathèque : signalétique, aménagement urbain, sécurité routière, animations.
- Redynamisation du marché hebdomadaire.
- Favoriser l'implantation des commerces de proximité au nord du quartier afin de proposer une offre élargie, encourager les circulations et permettre aux personnes à mobilité limitée de pouvoir accéder aux services de proximité sans difficultés.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

L'INTERVENTION TRANSVERSALE DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville métropolitain énonce l'ensemble des défis transversaux que le territoire Centre Carros souhaite relever en matière :
- d'égalité femmes-hommes , de lutte contre les discriminations,
- de transition écologique,
- de Laïcité et valeurs de la République,
- de santé,
- de prévention et de lutte contre la délinquance juvénile,
Pour autant sur ces 2 derniers sujets les précisions suivantes sont nécessaires.

Santé

Soutenir et renforcer les actions menées par le droit commun de la commune en matière de santé mentale et de handicap :

- Programmation annuelle d'actions de prévention.
- Conseil local en santé mentale et son « groupe de situations complexes ».
- Groupe de travail thématique.
- Soutien aux aidants.
- Proposer des actions de prévention santé lors de temps festifs
- Renforcer l'offre de prise en charge en matière de santé mentale

Prévention et sécurité

- Impulser et animer un réseau et une stratégie de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences intra-familiales.
- **Définir un schéma préventif :**

-Sensibilisation et information des publics et des professionnels (addictions, santé sexuelle et affective, harcèlement, santé mentale).
-Définition du rôle de chacun et de la plus-value de la prise en charge systémique.
-Réappropriation de l'espace public (écoute, lieux identifiés, lutte contre les incivilités).
-Lutte contre la radicalisation.
-Relancer le travail partenarial et de mesures de responsabilisation pour les élèves expulsés provisoirement du collège.

- Maintenir et animer le Groupe d'Echange Vie Locale.
- Participer au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté du collège.
- Être force de proposition et d'innovation sociale face aux constats du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- Faire découvrir le monde de la justice par des activités pédagogiques concrètes : participer à un jugement, rencontrer des professionnels de la justice.
- Favoriser l'accueil de mineurs et majeurs ayant une condamnation de Travaux d'Intérêt Général.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

L'INTERVENTION TRANSVERSALE DU CONTRAT DE VILLE

- Recourir aux mesures de réparation et rappel à l'ordre.
- Lutter contre la loi du silence induite par les peurs de représailles.
- Favoriser les conventions partenariales permettant de concilier les peines de Travail d'Intérêt Général (mineurs, majeurs), la découverte des métiers et le renforcement des savoirs-être.
- Lutter contre la récidive par la mise en place d'une prise en charge spécifique : prise en charge psychologique, partenariat et dispositif de l'AIR du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

SOUTENONS NOS AINES PAR UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX SÉNIORS.

Avec une population vieillissante et de plus en plus impactée par des problématiques de santé, accompagner et soutenir celles et ceux qui sont touchés par les accidents de la vie est un véritable enjeu dans le quartier. Comme le présente le contrat de ville il convient d'engager auprès de ce public un ensemble d'initiatives favorables à son épanouissement.

Inclusion sociale des publics fragilisés

- Améliorer l'offre de proximité à destination des personnes en situation de handicap et en fragilité vis-à-vis de la santé et de l'accès aux droits, notamment par la création d'une maison de l'autonomie.
- Diversifier les modes d'intervention en vue d'améliorer la prise en charge des personnes isolées.
- Diversifier l'offre de logements afin de proposer des habitats adaptés : jeunes travailleurs, personnes en situation de handicap et/ou fragilité psychique.
- Proposer une offre de loisirs et de soutien transversal aux personnes astreintes à domicile : lecteurs bénévoles, entretien psychologique, relaxation, information et accompagnement.
- Engager une enquête locative auprès des seniors résidant dans le parc locatif social afin d'évaluer l'adaptation de leur lieu de résidence et leur niveau d'autonomie.
- Favoriser l'autonomie.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Drap
LA CONDAMINE

1 343

Habitants

Source : SIG politique de la ville sig.ville.gouv.fr Aout 2024 population municipale 2020

Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

1

Bailleur social

Source : bailleurs inventaire SRU au 01.01.2022 - RPLS 2022 - périmètre quartier prioritaire au 30.06.2023

Sur les rives du Paillon, entouré de verdure, le cadre de vie agréable et préservé d'un quartier périphérique en milieu semi rural.

Un parc de logements « original », qui se caractérise par une importante proportion de propriétés privées et une taille moyenne des logements sociaux. Le quartier connait une stabilité des ménages. Les prestations sociales constituent une part importante du revenu des familles monoparentales, très représentées dans la typologie des résidents.

Ce quartier prioritaire de la ville est caractérisé par une forte part d'enfants de moins de 15 ans et par une plus faible représentation des plus de 60 ans. Une dynamique de création d'entreprises axée sur l'autoentrepreneuriat génère une précarité de l'emploi.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Contexte :
Sur la base des diagnostics et études menés par le COMPAS et Hétis (2023), en lien avec les différentes commissions et rencontres des partenaires du territoire :

- Commission Education,
- Commission Accès aux droits,
- Commission Santé,
- Conseil Citoyen,
- Réunions publiques, ateliers participatifs « Cesser, Continuer, Créer » sur les lieux publics, ateliers « Mon quartier » avec les jeunes.

Caractéristiques principales :

- 1610 habitants en 2018 selon l'INSEE, soit une augmentation de 3,5% depuis 2013.
- QPV de type périphérique en milieu semi rural.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Jardin d'enfants

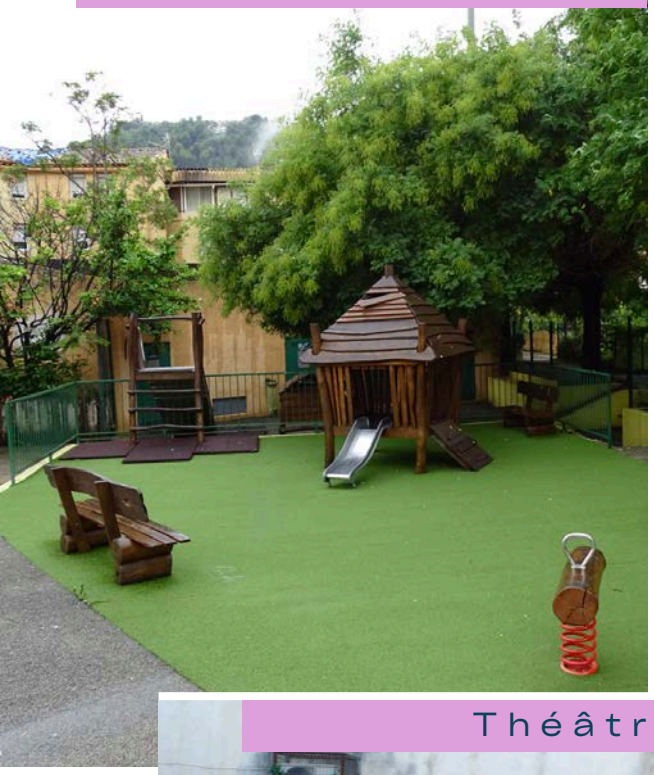

Théâtre

ATOUTS

- Quartier au cœur de la nature.
- Mixité des logements (propriétés privées, locatif social).
- Habitants volontaires.
- Présence de services et équipements publics : Ecole, SIVOM (ACM, MDJ, Insertion, Médiation Emploi), mairie annexe, médiathèque, PMI, Pôle santé (CPTS), stades, jardin d'enfants, fitness de plein air, clos de boules, Permanences : Mission locale, PLIE, MSD, ASVP, équipements proches : Lycée, gare SNCF, stade, lignes de bus.
- Dispositifs de la politique de la ville existants : PRE, VVV, CLSPD, REP, AR, CLAS.
- Commerces essentiels : pharmacie, boulangerie, épicerie.

OPPORTUNITÉS

- Installation d'un Pôle santé.
- Evolution du tissu associatif.
- Relative stabilité des ménages.
- « Quartier agréable, familial ».

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FAIBLESSES

- Quartier enclavé.
- Sentiment d'isolement par rapport au « centre Village ».
- Méfiance et / ou désintérêt de certains habitants à l'égard des services proposés.
- Offre médicale peu diversifiée.

DIFFICULTÉS

- Part importante de familles monoparentales.
- Difficultés socioéconomiques des familles.
- Peu de partenaires associatifs implantés.
- Peu de commerces.
- Importance des prestations sociales dans les composantes du revenu de la population.
- Une très forte précarité de l'emploi.
- Un niveau de Professions et Catégories Socioprofessionnelles et de formation de la population relativement bas
- Précarité de la population pour le suivi santé.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Le volet éducatif est un axe prioritaire du contrat de ville. Des moyens supplémentaires sont affectés, afin de mettre en œuvre un accompagnement renforcé, pour prévenir le décrochage tout en mobilisant les parents pour la réussite scolaire de leurs enfants.

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Favoriser le bien-être dans l'environnement scolaire :

- Développer l'offre d'activités physiques et sportives à destination des enfants.
- Faciliter l'intervention d'associations sportives extérieures au quartier.
- Découvrir l'offre environnante d'activités dès le plus jeune âge

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Valoriser les compétences parentales, en prenant en compte la diversité des familles :
Impulser des ateliers éducatifs et des groupes de soutien à la parentalité sur différentes thématiques comme la santé, la santé sexuelle, les écrans, etc...

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risque

Restaurer le lien Police-Jeunes : promouvoir des actions communes entre la Police et les jeunes (chantier-jeune, journée porte ouverte...).

Prévenir l'oisiveté chez les jeunes : consolider des actions d'occupation de l'espace public et développer " l'aller vers ". Mise en place d'actions de prévention et de médiation par le biais d'actions collectives.

Favoriser la responsabilisation individuelle et collective : Sensibiliser les jeunes à la lutte contre les incivilités et développer les compétences psycho-sociales et citoyennes (action d'éducation à la citoyenneté, accompagnement des projets de jeunes, actions encourageant les jeunes à la vie de la cité).

Sensibiliser et accompagner la jeunesse en prévention santé : articuler avec le droit commun et former les acteurs jeunesse à la prévention des risques. Renforcer le travail sur la santé des jeunes et la prévention des conduites à risque.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs :
Mettre en place des actions d'éducation à une bonne hygiène alimentaire et de vie.

Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne :

- créer des espaces d'échanges et de participation (conseil de jeunes).
- Inciter les jeunes à s'impliquer dans des projets collectifs locaux et favoriser la connaissance des valeurs républicaines.
- Déconstructions des stéréotypes avec les jeunes. Actions de sensibilisation et de lutte contre les stéréotypes et développement de l'esprit critique.
- Informations et formations des professionnels et habitants du quartier sur ces différents sujets.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

La mise en œuvre d'actions d'amélioration du cadre de vie des habitants contribue à favoriser le vivre ensemble, la citoyenneté et la solidarité, avec une attention particulière à l'apaisement de l'espace public.

Apaiser le quotidien des habitants

Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble : intensifier une présence de proximité par l'implantation de structures propices à la mise en œuvre de programmes de médiation, de dispositifs de prévention diversifiés et d'actions de sensibilisation aux incivilités.

Diminuer le non-recours aux droits : soutenir les structures d'accès aux droits, améliorer la coordination avec le droit commun et mieux communiquer sur l'existant.

Soutenir le rôle de la GUSP pour maintenir un environnement qualitatif avec une dynamique partenariale autour du cadre de vie : démarches conjointes entre services de proximité, bailleurs, habitants et acteurs locaux

Espaces publics multigénérationnels pour tous

Inclure les habitants et leur offrir l'opportunité de réinvestir les espaces publics :

- Concevoir des espaces de sociabilité et d'échange, développer les événements festifs.
- Redynamiser les associations locales.
- Rendre le quartier attractif, le rattacher au village et l'embellir.

Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public, réduire l'isolement et augmenter l'autonomie sociale : promouvoir des animations et évènements inclusifs et partagés, favoriser les espaces d'interaction sociale et impulser les actions“ d'aller-vers ”.

Sécuriser les espaces communs et les rendre accessibles pour tous : notamment par des actions de sensibilisation à la sécurité routière (cheminements piéton, vélos, trottinettes...) et la présence de médiateurs.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Initiatives associatives et citoyennes

Promotion de la participation démocratique et de l'engagement citoyen : veiller à ce que tous les citoyens aient un accès égal aux opportunités de participation à la vie politique et sociale et les associer aux prises de décisions concernant leur quartier.

Développement de solutions innovantes pour répondre aux besoins locaux : accompagner et valoriser les initiatives citoyennes à l'instar de jardins partagés, recycleries...

Création d'un dialogue constructif entre les acteurs du quartier : soutenir les démarches territoriales de mobilisation des habitants, ateliers de concertations, déambulations.

Ecologie urbaine et citoyenne

Accès à une alimentation saine afin d'améliorer la santé et le bien-être des habitants : développer l'agriculture urbaine, organiser des séances d'éducation nutritionnelle dans le quartier.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire. A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économiques et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi : Communication des dispositifs " d'aller-vers " (permanences de proximité, actions « hors les murs ») ; diversification des formats de mobilisation des publics en s'appuyant sur les acteurs culturels, sportifs et associatifs, lieux de vie, écoles et les jardins publics.

Impulser une dynamique associative vers l'emploi : consolidation des procédures d'orientations et de suivis des parcours, partages de pratiques entre professionnels (médiateurs, travailleurs sociaux, conseillers France Travail, Mission locale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE, Cap emploi).

Mieux mobiliser les dispositifs existants pour lutter contre le non-recours et mutualiser les moyens : expérimenter une mutualisation avec le quartier prioritaire voisin (Ariane-le Manoir-Gares).

Accorder une attention particulière aux publics séniors, aux familles monoparentales, aux femmes et aux jeunes : adaptation des modes de repérage et d'accompagnement.

Pérenniser la présence du « réseau pour l'emploi » en proximité (exemple : permanences du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE).

Impulser des actions de levées de freins à l'emploi (linguistiques, numériques, mobilités...).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

Soutenir l'engagement des entreprises dans le quartier:

- Poursuite du développement des clauses d'insertion professionnelle dans les marchés publics et les projets privés du territoire et mise en œuvre des clauses d'actions sociales en amont de l'emploi afin de créer des synergies entre les acteurs du territoire autour d'actions communes.
- Appui sur le label Empl'itude pour renforcer l'action des entreprises du territoire au sein du quartier prioritaire.

Susciter l'intérêt des publics à tous les âges : accompagnement dans la recherche de stage des troisièmes, découverte métiers, témoignages de parcours inspirants, mentorat, immersions en centres de formation et entreprises engagées, renforcement du lien entre les établissements scolaires et les entreprises.

Favoriser la rencontre employés/employeurs en proximité : diversification des formats de mobilisation des entreprises et centres de formations (rencontres informelles autour d'une activité sportive/culturelle, actions de pré-recrutement, forums de l'emploi et de la formation). Mobilisation du droit commun dans le cadre des nouvelles orientations nationales « Les entreprises s'engagent ».

Lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages, à l'embauche, aux prêts bancaires : travail sur les préjugés, expérimentation d'un outil de testing métropolitain.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Favoriser la dynamique économique du quartier

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur du quartier pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat : appui de la Banque Publique d'Investissement pour la mobilisation des moyens dans le cadre du programme « entrepreneuriat Quartiers 2030 », travail en réseau pour faire connaitre les dispositifs (avec les structures de proximité dans les quartiers).
Prévoir une présence régulière d'acteurs spécialistes dans la création d'entreprise en proximité immédiate.

Conforter les actions à destination du public féminin confronté à des stéréotypes de genre : marrainage, ateliers de reprise de confiance en soi et d'auto-défense verbale.

Dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs pour lutter contre la précarité : module adapté aux problématiques rencontrées, sensibilisation des acteurs de l'insertion professionnelle.

Impulser et développer un projet d'Economie Sociale et Solidaire avec l'implication des habitants dans le projet.
.

Favoriser la diversification de l'offre commerciale du quartier : mobilisation des services de droit commun des communes et de la Métropole. Travail sur l'attractivité des commerces existants.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Saint-André-de-la-Roche
LE CHÂTEAU

850

Habitants

Source : SIG politique de la ville sig.ville.gouv.fr Aout 2024 population municipale 2020

Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

1

Bailleur social

Source : bailleurs inventaire SRU au 01.01.2022 - RPLS 2022 - périmètre quartier prioritaire au 30.06.2023

Petit quartier au nord de la commune de Saint-André-de la-Roche qui regroupe 3 résidences distinctes. Elles sont gérées pour l'une par CDC Habitat, pour l'autre par ADOMA (résidence sociale) et pour la troisième par une communauté EMMAUS. En tant que quartier entrant, en 2024, dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, un diagnostic territorial et un plan d'actions spécifiques sont en cours d'élaboration durant l'année 2024.

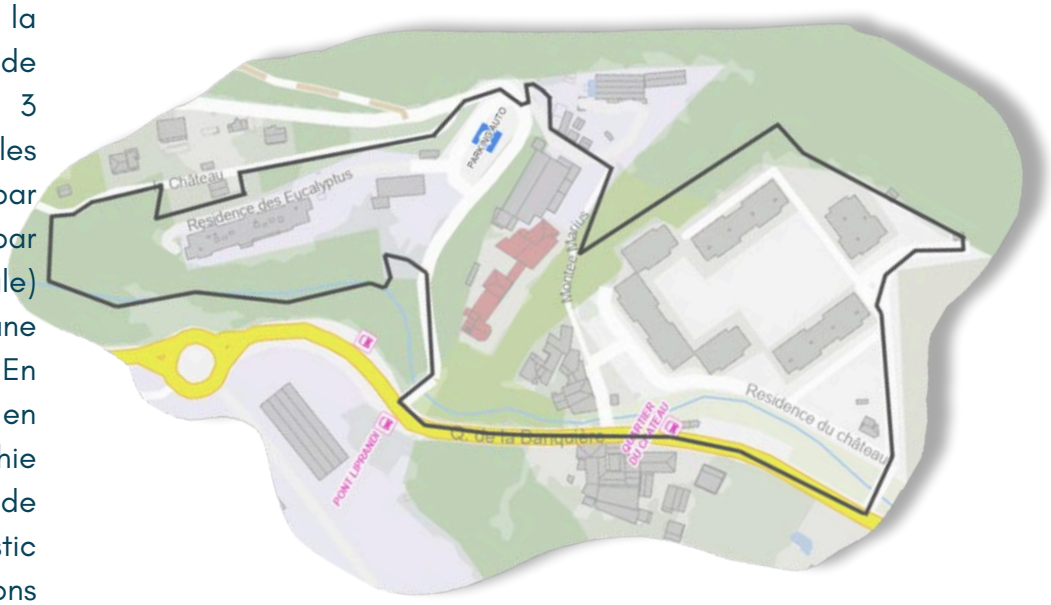

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Modalité :

- Réunion publique LE CHATEAU réalisée le 28 mai 2024.
- Déambulations en marchant sur les sites « stratégiques » du quartier en présence d'un panel représentatif des habitants.

Typologie du public ciblé :

Enfants, jeunes, adultes, pères, mères de familles, personnes âgées.

- Environ 60 personnes

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Animation sport santé séniors

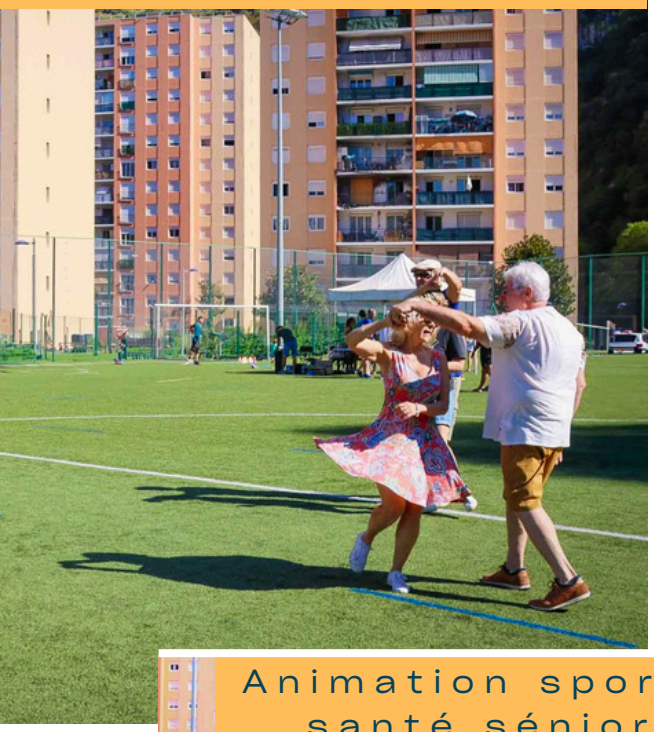

Animation sport santé séniors

ATOUTS

- Présence d'un Espace de Vie Sociale mutualisé et géré par le service jeunesse du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM).
- Concertation citoyenne travaillée avec l'Espace de Vie Sociale.
- De nombreux équipements en cœur de quartier et à proximité.
- Commerces et services à proximité : supermarché, Relais petite enfance, Maison des Solidarités, Maison du Département...
- Les actions relevant de la politique de la ville de ce quartier sont mutualisées avec le quartier du Manoir qui est intégré au quartier prioritaire Ariane/Le Manoir

OPPORTUNITÉS

- Proximité du quartier avec le centre-ville de Saint-André-de-La-Roche.
- Mixité de population via les équipements sportifs fréquentés par l'ensemble des habitants de Saint-André-de-La-Roche.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FAIBLESSES

- Tissu associatif à développer sur le quartier.
- Mutualisation et partenariat à renforcer entre le quartier du Château, Emmaüs et la résidence sociale Adoma.

DIFFICULTÉS

- Quartier éloigné du bassin d'emploi niçois avec des contraintes fortes en matière de mobilité.
- Accompagnement à renforcer avec la résidence sociale ADOMA (anciennement Foyer de Travailleurs Migrants) hébergeant environ 200 personnes dont une majorité de personnes vieillissantes et issues de l'immigration, ayant des besoins notamment en matière de santé et d'accès aux droits.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

L'éducation est un facteur d'émancipation pour les enfants et les jeunes. Elle contribue activement à l'égalité des chances et participe à la cohésion sociale des forces vives des quartiers prioritaires de la politique de la ville. A ce titre, le volet éducatif est un axe prioritaire du contrat de ville pour lequel des moyens supplémentaires sont affectés afin de mettre en œuvre un accompagnement renforcé à la scolarité pour prévenir le décrochage tout en mobilisant les parents pour la réussite scolaire de leurs enfants.

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Réduire l'échec, favoriser et accompagner les jeunes vers la réussite.

Renforcer l'accompagnement à la scolarité afin de participer à la baisse des redoublements et favoriser la réussite des parcours scolaires, encourager une orientation choisie en lien avec les aptitudes de chacun du collège à l'université.

Soutenir le développement des dispositifs existants (PRE, PEDT, CLAS...) afin d'augmenter le nombre d'enfants suivis.

Veiller à la bonne coordination des différents acteurs associatifs et institutionnels impliqués dans la réussite éducative.

Propositions d'actions

- Proposer des stages de soutien scolaire et des stages « vacances scolaires » mixant des temps d'apprentissages et des moments ludiques sur le temps extrascolaire.
- Organiser des stages de préparation aux examens du brevet des collèges et du baccalauréat.
- Organiser des réunions « ensemble sublimons l'animation »
- Organiser des réunions éducatives avec les différents acteurs concernés.
- Accompagner les publics à se rendre aux évènements organisés annuellement : Nuit de l'orientation, salon de l'étudiant...

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Faire que les parents s'approprient les dispositifs liés à la parentalité.

- Favoriser la communication pour une meilleure connaissance des dispositifs.
- Favoriser/dynamiser la participation des parents.

Propositions d'actions

- Renforcer les ateliers Parents/Enfants et multiplier les ateliers impliquant les parents.
- Soutenir le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP),
- Prévoir des modalités d'information et des espaces de partage.
- Développer les liens avec l'éducation nationale, le tissu associatif locale le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), le réseau parentalité et avec les acteurs de droit commun.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Le cadre de vie contribue activement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Le logement, l'aménagement urbain ou les équipements publics contribuent à favoriser le vivre ensemble. Dès lors, il s'agira d'agir sur les thèmes de la citoyenneté et de la solidarité par la mise en œuvre d'actions mobilisant les habitants et favorisant un usage constructif, partagé et apaisé de l'espace public.

Apaiser le quotidien des habitants

Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble :

- Favoriser et développer les échanges entre les habitants.
- Evaluer la satisfaction des habitants en réalisant des enquêtes régulières.

Propositions d'actions

- Poursuivre et/ou développer les sorties familles.
- Développer les repas partagés.
- Déployer des évènementiels fédérateurs sur le quartier et la commune en favorisant la participation des habitants

Favoriser le respect entre les habitants

- Réduire le nombre d'incivilités, de dégradations des équipements
- Veiller à l'amélioration ou au maintien de la propreté du quartier.

Impliquer les habitants à la vie citoyenne

- Favoriser l'émergence et la réalisation d'actions collectives, solidaires et d'actions citoyennes à l'initiative des habitants, de la commune et des associations.
- Lutter contre l'isolement.

Propositions d'actions

- Organiser et animer des temps d'échange et de collaboration entre les différentes composantes du quartier : ADOMA, EMMAÜS, LE CHATEAU.
- Encourager la concertation citoyenne dans le cadre de réunions régulières
- Développer un réseau de bénévoles et soutenir l'engagement.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire. A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économiques et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi, garantir l'accès à l'emploi et la formation, travailler sur les stéréotypes des métiers et renforcer les liens entre les acteurs du quartier et le « réseau pour l'emploi »

- Evaluer les besoins nécessaires et faire un état des lieux des acteurs ressources.
- Etat des lieux de la demande d'emploi sur le quartier et de « l'inscription » du public dans un parcours d'accompagnement.
- Etudier l'opportunité de la passerelle entre la demande des publics et l'offre existante dans le quartier prioritaire limitrophe (Ariane-Manoir-Gares).

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

Soutenir l'engagement des entreprises dans le quartier, favoriser des rencontres employés/employeurs en proximité et susciter l'intérêt des publics à tous les âges :

- En fonction de l'état des lieux relatif à l'axe « repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation », étudier l'opportunité de la mise en œuvre d'actions spécifiques sur le quartier (forums emploi/formation, informations collectives) visant à promouvoir des dispositifs d'insertion.
- Mobilisation des clubs d'entreprises locaux.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Favoriser la dynamique économique du quartier

Repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat et dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs pour lutter contre la précarité :

- Etat des lieux du nombre d'entrepreneurs sur le quartier.
- Repérer et engager de nouveaux publics à oser entreprendre via notamment un soutien au programme « Citéslab » (avec une présence de proximité dans le quartier, même ponctuelle).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

AXES TRANSVERSAUX : FOCUS PARTICULIER ET THÉMATIQUE

Le cadre de vie, l'éducation, les problématiques sociales, l'emploi ont une incidence directe sur la santé. Cette thématique doit être abordée de manière transversale et coordonnée. Afin de développer l'information, la prévention, le dépistage de pathologies, il apparait nécessaire de développer des actions de proximité au bénéfice des habitants du quartier, notamment en matière d'information, d'accès aux droits et aux services.

Santé et accès aux droits

Favoriser l'accès aux droits et aux services des habitants, développer un réseau d'information et favoriser la communication entre les différents acteurs locaux

- Encourager la fréquentation des lieux ressources
- Animer une coordination partenariale pour la réalisation de permanences articulées
- Développer la prévention sanitaire en partenariat avec l'ARS, la CPAM, les professions de santé
- Lutter contre l'illectronisme et réduire la fracture numérique dans le cadre de la dématérialisation des services publics.

Propositions d'actions

- Création d'un poste d'adulte relais dans une logique « d'aller vers » les publics pour une meilleure information et orientation.
- Déployer des temps de médiations numériques pour un accompagnement vers l'autonomie.
- Proposer des ateliers d'information et de prévention autour de la santé
- Proposer des permanences de partenaires selon les besoins identifiés au sein du quartier : bailleur social, services opérationnels du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) et de la commune, centre hospitalier, Maison des Solidarités Départementale...
- Concevoir des temps de coordination sous forme de pause partenariale
- Mettre en œuvre un comité technique de quartier.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Nice
CENTRE

4 746

Habitants

Source : SIG politique de la ville sig.ville.gouv.fr Aout 2024 population municipale 2020

Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

7

Bailleurs sociaux

Source : bailleurs inventaire SRU au 01.01.2022 - RPLS 2022 - périmètre quartier prioritaire au 30.06.2023

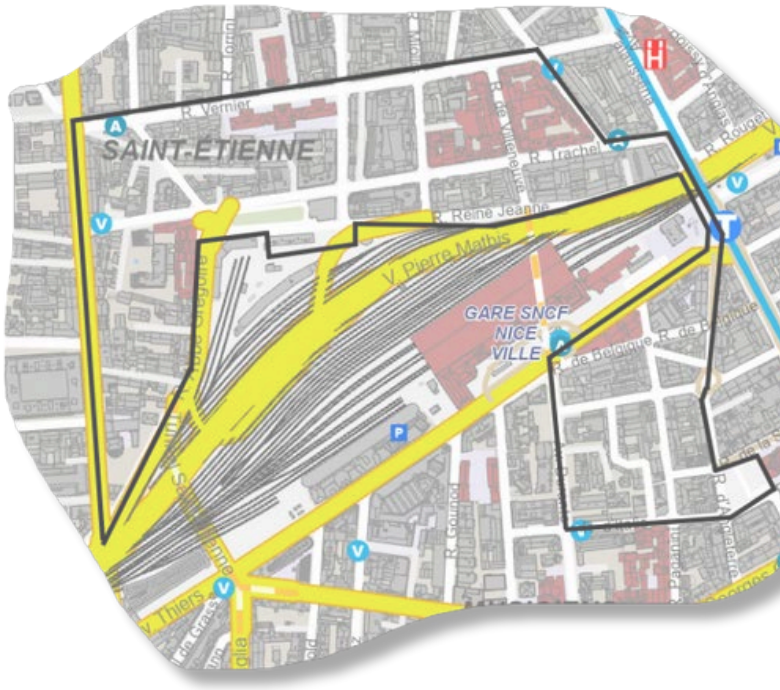

Quartier délimité, en cœur de ville, au sud et au nord de la gare centrale au sein d'un périmètre en rénovation urbaine conventionné au titre d'un Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) jusqu'en juin 2025, il s'articule autour de polarités dynamiques en matière économique, commerciale, touristique et de transports structurants (gares, tramway).

Caractérisé par une forte densité urbaine et de nombreuses poches de grande précarité, le quartier concentre des espaces publics dévalorisés avec un déficit d'espaces collectifs de sociabilité et un bâti essentiellement privé fortement déqualifié par les coupures urbaines. Malgré la présence de nombreux services publics, peu sont adaptés aux problématiques complexes d'une population hétérogène et précarisée. Plusieurs secteurs sont séparés par des frontières physiques très marquées ; la gare Thiers et la voie ferrée, la voie rapide et l'avenue Jean Médecin. L'enjeu de la tranquillité publique et du mieux vivre ensemble reste une question majeure sur ce quartier.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Entre décembre 2022 et juin 2024
3 Réunions de co-construction du projet de territoire (94 pers), 3 réunions partenariales de concertation sur la nouvelle contractualisation (111 pers), 1 animation de quartier, 1 réunion publique Etat/MNCA (80 pers) , marche exploratrice habitants/conseillers citoyens et 1 déambulation de quartier (25 pers), 4 déambulations de gestion urbaine de proximité (191 pers), 3 réunions conseil citoyens Nice centre, recueil de 155 questionnaires (« mon quartier idéal : j'aime, je n'aime pas » et « questionnaire conseil citoyen »).

Les participants:
Une très forte mobilisation sur les rencontres et les recueils de questionnaire au total près de 650 personnes mobilisées.

- Diversité des profils de participants : acteurs associatifs, habitants, conseillers citoyens, commerçants, bailleurs sociaux, élus locaux, représentants des institutions (Métropole Nice Côte d'Azur, la ville de Nice, l'Etat, la CAF, le Centre Communal d'Action Sociale...)

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Ciné plein air

Nice Summer Groove

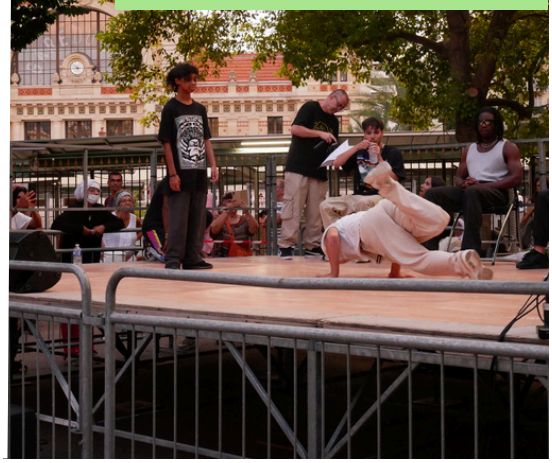

FORCES

- La rénovation urbaine est un levier important pour le quartier
- Présence d'acteurs de l'accès aux droits, de l'insertion et de la filière socio-sanitaire (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE, France travail, mission locale, CCAS) et un centre social actif
- De nombreuses associations (sociales, culturelles, sportives, handicap, santé...)
- La proximité d'un réseau de transports en commun dense (urbain et interurbain)
- Re-végétalisation du quartier
- Une équipe de prévention spécialisée et de médiation présente
- Des commerces de proximité
- Présence d'un noyau d'habitants investis
- Sentiment d'appartenance au quartier
- Plan 100 % culture

OPPORTUNITÉS

- Une centralité des infrastructures, des services et des opérateurs
- Quartier avec un potentiel patrimonial naturel, culturel et architectural important
- La mixité sociale dans le quartier peut être source de richesse
- Des équipes éducatives mobilisées sur un projet commun de filières d'excellence par les langues et en réseau Egalité des Chances et Territoires (RECT) en cœur de quartier
- Ouverture d'une nouvelle crèche associative de 40 berceaux
- Potentiel d'offres d'emploi des acteurs économiques de proximité
- Ouverture de la Maison France Service

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

DIFFICULTÉS

- Une qualité de l'habitat très contrastée : présence d'immeubles fortement dégradés, un marché élevé avec du patrimoine qualitatif voire très qualitatif, une présence de marchands de sommeil et peu de logements sociaux.
- Un grand nombre de familles monoparentales (mères isolées).
- Problématiques psychologiques et d'addiction prégnants
- Saletés et incivilités récurrentes.
- Zones de regroupement et trafic de drogue dans l'espace public.
- Manque d'espace et d' installations pour les jeunes (terrain de sports existant trop petit, peu de présence féminine et rassemblements de jeunes oisifs).
- La voie ferrée est une frontière symbolique qui freine la mixité.

RISQUES

- Quartier fortement urbanisé et en voie de gentrification, au risque d'exclure la possibilité pour les familles les plus paupérisées de s'y installer ou d'y rester.
- Une absence de centralité, des zones d'évitement et peu d'espaces de cohésion sociale.
- Difficulté de fédérer et d'impliquer des opérateurs et des habitants « éparpillés » (enjeu en termes de coopération des acteurs autour de projets communs).
- Présence de migrants et de sans domicile stable
- L'impact de la crise sanitaire et l'inflation touchent davantage les plus démunis.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Le défi de la jeunesse dans tous ses contours d'éducation, d'émancipation et de prévention, reste une priorité forte à la fois pour les parents, les équipes éducatives, les acteurs locaux et les habitants du quartier Nice centre. Pour envisager un avenir où chaque individu peut grandir, s'épanouir pleinement, composer avec la cellule familiale et la société qui l'entoure, plusieurs caps doivent être suivis et articulés autour d'une vision globale du soutien éducatif et parental, de l'inclusion par le sport, la culture, la citoyenneté et par l'accès au bien-être et à la santé.

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Prévenir l'échec scolaire, renforcer l'éveil culturel et artistique dès la petite enfance

- Soutenir l'accompagnement à la scolarité sans rupture de la maternelle au collège et assurer le suivi de parcours individualisés des enfants « décrocheurs».
- Ouvrir l'école au quartier pour proposer une offre de pratique culturelle et artistique diversifiée sous forme de parcours (théâtre, musique, cinéma, patrimoine, culture numérique, scientifique...). Favoriser l'expression sous toutes ses formes et à tous âges
- L'accès à la culture de « l'imaginaire », le gout de la lecture et de l'écriture : mentorat, lecture partagée.

Favoriser le bien-être à l'école et l'épanouissement dans l'environnement scolaire

- Promouvoir la mixité scolaire et rendre plus attractives les filières d'excellence du réseau école/collège « cœur de ville international ».
- Engager des expérimentations en matière pédagogique (travail en réseau, suivis individuels, accompagnement à la co-construction de projets culturels), de formation adaptée à destination des encadrants (Good Behavior Game - GBG) visant l'amélioration du climat scolaire et à long terme une réduction des risques psychosociaux des enfants à l'âge adulte.
- Ouvrir l'école aux parents pour faciliter les échanges avec l'équipe éducative et le partage des activités éducatives avec leurs enfants.

Inscrire le parcours citoyen des enfants et des jeunes dans une politique de continuité éducative sur l'ensemble du territoire

- Coordonner et renforcer les axes du Projet Educatif De Territoire (PEDT) niçois à l'échelle du quartier prioritaire.
- Mieux impliquer l' Education Nationale et les équipes pédagogiques pour une meilleure cohérence de l'offre éducative en direction de l'enfant et de sa famille.
- Relancer la commission inter-partenariale « parcours et réussite éducative » sur le territoire.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Valoriser les compétences parentales, en prenant en compte la diversité des familles

- Renforcer la médiation interculturelle et linguistique en direction des parents ne maitrisant pas la langue française et les codes culturels.
- Offrir des espaces de soutien aux familles (notamment monoparentales et parents d'adolescents) pour favoriser leur expression et leur attente en matière de co-éducation et de prévention des risques (nutrition, sommeil...).
- Promouvoir les manifestations et événements conviviaux avec les familles.
- Rendre plus accessibles aux parents les plus éloignés de l'information les offres d'accueil de loisirs sportifs et culturels et les modes de garde de proximité et alternatifs (petite enfance, Lieux d'Accueils Enfants-Parent - LAEP...).

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risque

Participer à la formation de citoyens libres et éclairés, ainsi qu'à la transmission des valeurs républicaines

- Développer les outils permettant l'acquisition des savoirs être et l'assimilation des valeurs républicaines : rappel des droits et devoirs, chantiers jeunes, rencontres police/justice, institutions, services civiques, service national universel- SNU, université populaire du jeune ou du citoyen- UPJ/UPC.
- Partager les temps de formation à « la Laïcité et valeurs de la République » avec les acteurs locaux, habitants, encadrants de l'animation et équipes éducatives.
- Impliquer les jeunes (mixité) sur des projets autour de la prévention (environnement, égalité filles-garçons, lutte contre le harcèlement...).

Assurer un environnement sécurisé et bienveillant pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement

- Accompagner dès le plus jeunes âge, l'éducation à l'image, aux médias et aux enjeux de société.
- Outiller les jeunes pour décrypter les informations et lutter contre la diffusion de « fake news » et théorie du complot.
- Développer les mesures de sensibilisation et d'éducation au respect de tous (genre, orientation sexuelle...) et à l'empathie.
- Renforcer la connaissance et l'orientation vers les dispositifs de signalement et de prise en charge des personnes vulnérables et victimes.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Développer les espaces d'initiatives et de rencontres pour les jeunes selon leur tranche d'âge

- Accompagner les jeunes à la co-construction de projets solidaires et citoyens et à la mise en œuvre de projets en autonomie.
- Impliquer les jeunes dans le conseil citoyen, les comités de quartiers et dans l'engagement associatif.
- Valoriser l'expression et les initiatives des jeunes dans le cadre de déambulations urbaines et de rencontres avec les représentants institutionnels locaux.

Favoriser le travail de prévention et de médiation pour lutter contre l'exposition des jeunes à la délinquance

- Mettre en place une commission « jeunesse et prévention » inter-partenariale sur le territoire : veille sociale, actualisation des besoins, suivis individuels et actions collectives.
- Soutenir les familles dans la compréhension et la prévention des risques de rupture, de repli sur soi et de radicalisation du jeune.
- Encourager l'autonomie et l'estime de soi des jeunes par la levée des freins psycho-sociaux, par des représentations socio-culturelles et par l' accès aux droits.

Renforcer la prévention santé (psychique) et des conduites à risque en direction de jeunes

- Repenser avec les acteurs les approches de prévention des conduites addictives auprès des jeunes et de leur famille (débanalisation de la problématique, passage à la majorité, responsabilisation...).
- Consolider la coordination des acteurs concernés de la santé mentale pour mieux prendre en charge les troubles psychiques des jeunes.

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs :

- Améliorer les conditions d'accessibilité, d'accueil des équipements sportifs /loisirs et la programmation d'activités pour les jeunes selon les tranches d'âges (installations « street workout » éclairage nocturne et dimension du terrain sportif Thérèse Roméo, tarification des salles de sports...).
- Renforcer l'accès aux installations de création artistique sonore (studio d'enregistrement) et à la programmation de spectacles et de concerts locaux.
- Développer les actions « hors les murs » et intergénérationnelles,
- Densifier les expériences d'évènements multi-quartiers, de mobilités nationales et internationales (dispositif « sac à dos », « parcours le monde »...).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne :

- Associer les jeunes dans les projets, valoriser leurs potentialités et développer leurs compétences psycho-sociales via des actions par « les pairs » (jeunes pairs).
- Accompagner les jeunes et leurs familles vers les services compétents à leur prise en charge.
- Faciliter l'émergence et l'animation d'une « commission jeunes » avec les acteurs du quartier concernés et les jeunes afin d'améliorer la cohérence d'actions pour les adapter à leur besoin et améliorer la coopération avec les habitants.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

L'amélioration de la qualité du cadre de vie dans le quartier prioritaire Nice centre est une composante essentielle pour faire levier aux conditions de vie quotidienne des habitants et pérenniser les interventions vertueuses du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Dans cette perspective, il est nécessaire d'assurer une bonne articulation entre la dimension sociale et urbaine (Gestion Urbaine de Proximité - GUP) pour répondre aux enjeux de prévention des incivilités, de sécurisation d'espaces de sociabilité et de mobilisation des habitants en faveur de leur accès aux droits, au bien -être et à la citoyenneté.

Apaiser le quotidien des habitants

Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble : intensifier une présence de proximité par l'implantation de structures propices à la mise en œuvre de programmes de médiation, de dispositifs de prévention diversifiés et d'actions de sensibilisation aux incivilités.

Développer les « démarches d'aller-vers » pour diminuer le non-recours aux droits

- Développer des outils innovants " d'aller vers " les habitants « non captifs » pour les repérer, les informer et mieux les orienter : déambulations artistiques, vélo-cargo baladeur, web radio et entretien sur le terrain...
- Relancer la commission inter partenariale sur le territoire « accès aux droits et lutte contre les discriminations » et organiser un forum thématique à destination des habitants avec les acteurs de la santé, du social, de l'inclusion numérique..
- Favoriser le mentorat et l'entraide entre les jeunes et les séniors pour l'accompagnement aux démarches administratives (accès aux droits) et l'insertion (CV, lettre de motivation,..)
- Soutenir la coordination et la cohérence des missions de 1er et 2ème accueil des structures d'accès aux droits avec les opérateurs associatifs et ceux de droit commun concernés
- Informer, sensibiliser et accompagner les habitants sur l'accessibilité aux soins et l'offre de santé existante sur le territoire en lien avec l'atelier santé-ville (ville de Nice).

Garantir les modalités d'accueil et d'accès aux droits pour tous

- Développer la médiation numérique de proximité et linguistique : maison et bus France Service, centre social la Ruche, associations...
- Adapter la formation des personnels d'accueil pour une approche plus inclusive et interculturelle.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Favoriser les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et de sécurisation des espaces communs

- Conforter la mise en place de parcours, de déambulations urbaines et marches exploratrices pour identifier et résoudre les problématiques en associant les acteurs locaux et les habitants.
- Soutenir les démarches de médiation, les échanges et la veille partagée sur les problématiques de cadre de vie : équipe de médiateurs de la ville, brigade des « petits nettoyeurs », voisins vigilants...

Espaces publics multigénérationnels pour tous

Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public en promouvant les conditions de sociabilité et de mixité sociale

- Mettre en place des chantiers éducatifs/jeunes avec les acteurs associatifs, les services municipaux et métropolitains et les bailleurs sociaux en direction des usagers (locataires, séniors, mères isolées...) pour l'amélioration de leur espace de vie (équipements et espaces publics, locaux associatifs...) et pour l'embellissement du quartier.
- Soutenir des projets d'animations, événements fédérateurs sur l'espace public en associant les acteurs du quartier, les comités de quartier et les habitants.
- Conforter les réseaux de solidarité et d'entraide entre les habitants et notamment les séniors.
- Développer les coopérations innovantes entre habitants, associations, acteurs locaux, Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) pour mieux intégrer des populations vulnérables, en grande précarité et sans domicile stable.
- Occuper les espaces par des animations conviviales et par des déambulations artistiques régulières.

Sécuriser les espaces communs et les rendre accessibles pour tous

- Sensibiliser aux respects des règles de vie en commun, des droits et devoirs, pour lutter contre les incivilités du quotidien dans la rue (dépôt d'ordures sauvages, encombrants, installations commerçantes..) au sein des copropriétés sociales et privées (gestion de conflits de voisinage, occupation des parties communes, des entrées d'immeuble) et dans les espaces, équipements publics (occupation des trottoirs, des jardins/squares, terrain de sport...).
- Développer les outils de prévention des incivilités et de responsabilisation des habitants pour leur cadre de vie : ambassadeurs du tri, brigade « des petits nettoyeurs », opération « oxygène» avec les habitants...

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Initiatives associatives et citoyennes

Développer les solutions innovantes et participatives pour répondre aux besoins locaux

- Développer les démarches, les outils participatifs et animer des espaces de participation des habitants.
- Intégrer dans les phases de réflexion et d'études urbaines l'expertise d'usage des habitants (marche urbaine, concertation publique, atelier participatif d' aménagement urbain...).
- Accompagner à la co-construction d'instances d'habitants visant l'expression d'attentes collectives (conseil citoyens, comité d'habitants, « café partage »...) et à la co-gestion autonome de lieux d'activités partagées (jardins participatifs...).
- Dédier des budgets participatifs à la réalisation d'actions participatives et d'initiatives citoyennes : appel à solution, à contribution.

Renforcer un dialogue constructif et coopératif entre les acteurs du quartier

- Créer une commission « animation du cadre de vie » réunissant les habitants, les acteurs locaux (associations, institutions économiques, commerçants, entreprises,...) pour des projets fédérateurs autour du bien-être et du cadre de vie.
- Faciliter les démarches administratives pour impulser des projets citoyens, des animations/évènements en direction du quartier (à vocation artistique et musicale, sportive, nature dans la ville et végétalisation...) en s'appuyant sur les ressources du territoire. Renforcer les campagnes de sensibilisation pour lutter contre les incivilités de toutes sortes auprès des habitants (pollution, dépôts sauvages, dégradation urbaine, déjections canines...).
- Communiquer et valoriser les initiatives des habitants avec les services (ville de Nice, Métropole Nice Côte d'Azur, Etat..) via une lettre/journal de quartier, la web radio, les réseaux sociaux (groupe WhatsApp, Facebook ...) ou la création d'un mobilier urbain spécifique dans le quartier (type colonne Morris).

Ecologie urbaine et citoyenne

Développer les conditions d'amélioration d'un environnement urbain de qualité pour la santé et le bien-être des habitants

- Promouvoir des ateliers participatifs pour associer les habitants à la réflexion et la conception de projets urbains à vocation environnementale et de protection de la biodiversité.
- Poursuivre la démarche d'Évaluation d'impact en santé (EIS) réalisée sur le quartier.
- Examiner la faisabilité de mesures pour lutter contre les pollutions sonores et de l'air.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Informer et former les acteurs et les habitants sur la transition écologique en intégrant de manière transversale la thématique environnementale dans divers domaines : établir des partenariats avec des organisations spécialisées, échanger sur les bonnes pratiques, organiser des conférences...

Accompagner les mobilités actives et propres : soutenir l'apprentissage de la mobilité à vélo pour des personnes précaires, rendre les habitants réceptifs aux avantages des mobilités douces.

Valoriser les potentiels d'usages des espaces délaissés, en friche ou en transition urbaine : accompagner la gestion participative de l'espace jardin de la cour BENSA - rue Trachel pour son futur aménagement : concertation participative, ateliers urbains et environnementaux. Identifier des ilots urbains potentiellement à requalifier au sein du quartier et promouvoir la coconstruction de projets d'aménagements avec les habitants.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire. A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économiques et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi :

- Optimiser la médiation emploi du Centre social du quartier pour davantage de passerelles avec les acteurs d'accès aux droits, de la prévention spécialisée et de la médiation de la Ville de Nice en vue de repérer de nouvelles personnes non accompagnées dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle.
- Diversifier les formats de mobilisation des publics : participation à des évènements sportifs et/ou culturels (appui sur des animations territoriales existantes).

Renforcer les liens entre les associations de quartier et le « réseau pour l'emploi » :

- Améliorer l'articulation des acteurs de l'emploi en rendant lisibles et visibles les rôles de chacun.
- Favoriser des espaces d'échanges de pratiques professionnelles (commission emploi et/ou ateliers de travail spécifique).
- Associer les conseillers citoyens aux réflexions et co-construction de projets.

Accorder une attention particulière aux publics séniors, aux familles monoparentales, aux jeunes :

- Adapter des modes de repérage et d'accompagnement selon les tranches d'âge.
- Créer des actions spécifiques en direction des publics séniors (aide à la reconversion professionnelle, accès à la formation).
- Renforcer la prise en compte des conditions de vie dans leur globalité pour une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle : diagnostic sur la mobilité, la garde d'enfants, les freins socio-professionnels (concept de la ville du ¼ d'heure).

Garantir l'accès à la formation et travailler sur les stéréotypes des métiers :

- Concourir à la montée en qualification des publics : promotion de l'apprentissage, sensibilisation aux « métiers de demain » (en lien avec la French tech-outil de la Région en proximité).
- Lutter contre les stéréotypes de genre : féminisation des métiers dits « masculin », levée des freins psycho-sociaux (confiance en soi, travail sur les représentations).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

Soutenir l'engagement des entreprises dans le quartier

- Renforcer la mobilisation des leviers existants : clauses d'actions sociales, label Empl'itude métropolitain, dispositif national « Les entreprises s'engagent ».
- Faire profiter de la richesse économique et commerciale du quartier les publics inscrits dans un parcours d'accompagnement (nouveau projet « ICONIC » : partenariat à impulser).
- Développer ce même chantier avec les commerces de proximité (hôtellerie, restauration, tourisme, commerces).

Favoriser la rencontre employés/employeurs en proximité :

- Diversifier les formats d'actions collectives (activités sportives/culturelles, rencontres informelles)
- Ouvrir le champ des possibles : « parcours de découverte métiers » en trois temps (préparation des publics, visites de centres de formation et entreprises, immersions).

Favoriser la dynamique économique du quartier

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur du quartier pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat

- Relance du programme Cités Lab visant à sensibiliser les publics et détecter des futurs entrepreneurs.
- Proposer un accompagnement afin de régulariser des activités professionnelles non déclarées et les rendre pérennes (alimentaire, artisanat, service à la personne).

Dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs pour lutter contre la précarité

- Adapter les accompagnements aux problématiques spécifiques au statut.
- Sensibiliser les acteurs de l'insertion professionnelle.

Favoriser la diversification de l'offre commerciale du quartier

- Accompagner à la diversification commerciale sur certaines zones du quartier et accroitre l'attractivité des commerces existants.
- Lutter contre la vacance commerciale avec le concours du droit commun.
- Rendre plus accessibles les programmes de Nice Start(s) Up aux habitants du quartier.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

AXES TRANSVERSAUX : FOCUS PARTICULIER ET THÉMATIQUE

Les leviers d'actions transversaux complémentaires de droit commun sont nécessaires pour mieux préserver sa santé et sa qualité de vie dans le quartier. Les clefs de réussite d'une meilleure coopération et concertation avec les différents acteurs de la santé et de la solidarité, du social, de la transition écologique et de la prévention de la délinquance comme de la médiation peuvent y contribuer.

Santé

Faciliter l'accessibilité de l'offre de santé pour tous les habitants du territoire

- Mieux communiquer sur les infrastructures sanitaires du quartier et faciliter la liaison entre les services sociaux et de santé pour une meilleure prise en charge globale.
- Ouvrir la commission inter-partenariale « santé » aux habitants volontaires.
- Accompagner le développement de l'offre de soins (maisons de santé pluriprofessionnelles sur les rues d'Italie et Villeneuve, téléconsultation et médiation numérique) et la médiation en santé (adulte relais...).

Développer des réponses permettant de lutter contre les addictions et la souffrance psychique

- Promouvoir les dispositifs d'accompagnement des personnes concernées par des troubles psychiques et communiquer sur les acteurs de proximité de la santé mentale auprès des habitants, les opérateurs associatifs et bailleurs sociaux (formation 1er secours en santé mental, webinaires...).
- Concerter et adapter les approches de prévention des addictions et des consommations de substances psychoactives pour mieux intervenir auprès des jeunes.

Prévention et lutte contre la délinquance juvénile

Consolider la coopération, la cohérence des actions/moyens et la coordination des acteurs de la sécurité de la prévention et de la médiation sur le territoire

- Participer aux instances existantes des services concernés : direction de territoire Cœur de Nice, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), GPO, groupes de travail et comités de suivis de la prévention spécialisée
- Mobiliser en concertation les moyens (humains, financiers...) nécessaires pour effectuer une veille, échanger, outiller et développer les interventions de sensibilisation contre les incivilités du quotidien, les comportements et actes délictueux, renforcer les bonnes pratiques civiques et la compréhension des « droits et devoirs » des habitants et notamment des jeunes.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

AXES TRANSVERSAUX : FOCUS PARTICULIER ET THÉMATIQUE

Séniors et Handicap

Renforcer les démarches d'inclusion et de solidarité intergénérationnelle pour faire face aux problématiques d'isolement des personnes séniors et porteuses d'un handicap

- Renforcer la connaissance et la coopération des ressources partenariales compétentes pour mieux orienter et accompagner les séniors identifiés en grande difficulté sanitaire et sociale.
- Améliorer la visibilité des aides, l'accessibilité et l'adaptation des logements (rénovation, habitat partagé...), des équipements et des espaces publics du quartier en faveur des séniors les plus vulnérables et des personnes porteuses d'un handicap.
- Développer des propositions d'évènements et des animations intergénérationnelles, en direction des personnes isolées.

Transition écologique

Mieux informer les habitants et les acteurs locaux sur les leviers d'actions de lutte contre la précarité énergétique et contre les pollutions environnementales

- Rendre publiques les données de qualité de l'air autour des établissements scolaires.
- Accompagner les habitants sur les mesures d'aide à la baisse de la consommation énergétique, l'isolation dans les logements et les aides d'économies d'énergie.
- Former des ambassadeurs du tri (habitants, locataires, propriétaires, adhérents associatifs ..) en lien avec les associations, les bailleurs sociaux et les syndics de copropriété.

Intégrer les conditions d'aménagements et de rénovation favorisant une qualité de vie renouvelée dans son logement et son environnement immédiat

- Contribuer à favoriser la mixité sociale avec la construction de logements sociaux aux qualités environnementales innovantes (bâtiment passif, Haute Valeur Environnementale-HVE..).
- Inciter à la réhabilitation du parc de logement privé en prenant en compte la rénovation énergétique des bâtiments, la conception d'espaces verts intégrés et l'amélioration acoustique.
- Lutter contre les ilots de chaleur et la pollution automobile en poursuivant le plan de végétalisation et de mobilité active (pistes cyclables...) sur des axes non pourvus du quartier.
- Signaler les situations d'habitat indigne et accompagner les occupants, les propriétaires bailleurs dans leurs droits et devoirs.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Nice

LAS PLANAS - LE ROURET

2 668

Habitants

Source : SIG politique de la ville sig.ville.gouv.fr Aout 2024 population municipale 2020

Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

1

Bailleur social

Source : bailleurs inventaire SRU au 01.01.2022 - RPLS 2022 - périmètre quartier prioritaire au 30.06.2023

Parmi les plus petits quartiers de la géographie prioritaire métropolitaine, Las Planas a été élargi en 2024 au quartier du Rouret. Ces deux territoires géographiquement contigus situés au nord de la ville, se différencient tout particulièrement par la typologie de leur habitat. Si Las Planas est composé principalement de logements locatifs sociaux du bailleur social Côte d'Azur Habitat et profite d'un cadre naturel apaisant, le Rouret est un quartier très minéral constitué de plusieurs barres d'immeubles en copropriété. Les spécificités des deux territoires apparaîtront, toutefois, plus précisément lors d'un diagnostic sur le territoire entrant du Rouret à mener courant 2024.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Nice
ZOOM LAS PLANAS

Las Planas est un petit quartier-village au Nord de la ville. Il comprend de nombreux espaces verts qui rendent le cadre de vie agréable. La présence d'équipements publics et privés de qualité est une ressource importante pour les habitants. Cependant l'habitat vieillissant, la position partiellement enclavée et le manque de commerces de proximité limitent l'attractivité du quartier.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Méthodologie utilisée :
Entre décembre 2022 et avril 2024 :
4 Réunions partenariales (60 personnes), 2 réunions de concertation citoyenne (50 personnes), 1 réunion publique (50 personnes), plusieurs dizaines de questionnaires, 2 animations de quartier (60 personnes), 2 marches exploratoires (40 personnes), 4 déambulations urbaines de proximité (125 personnes).

Acteurs mobilisés :
Acteurs associatifs, habitants, conseillers citoyens, institutions (MNCA, VDN, Etat, CAF, CCAS),
total environ 350 personnes

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Spectacle “Azerty et les mots perdus”

ATOUTS

- Équipements : centre social, bus France Service, maison de santé pluridisciplinaire MSP, agence bailleur social Côte d’ Azur Habitat, AnimaNice, proximité et qualité des écoles.
- Lien social : entraide entre voisins, présence d’étudiants menant des actions de solidarité
- Cadre de vie : verdure, proximité des transports, parc de jeux pour enfants, équipements sportifs.
- Animation de la vie sociale : fêtes, évènements, pied d’immeubles…
- Jeunesse : équipe de prévention spécialisée.
- Plan 100 % culture
- Participation des habitants : habitantes engagées pour l’amélioration du quartier.

OPPORTUNITÉS

- Proximité avec le centre-ville (opportunités diverses : commerces, restauration, activités culturelles, services publics, emploi…).
- Action et coopération des différentes institutions.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FAIBLESSES

- Population : taux de pauvreté en augmentation, nombre important de personnes âgées isolées et population vieillissante.
- Cadre de vie et attractivité du quartier et de l' habitat : problèmes d'entretien tant dans les parties privées que dans les parties communes, squats de caves et d'appartements, peu de commerces de proximité, saleté et incivilités, occupation de l'espace public à renforcer, manque d'espace pour les jeunes.
- Sécurité : problèmes d'insécurité liés au trafic de stupéfiants et aux clanismes.
- Familles éducation : nombreuses familles monoparentales et difficultés liées à la parentalité, familles en détresse sociale avec un impact psychologique fort (problèmes de santé mentale), besoins importants en matière de soutien scolaire.
- Animation socioculturelle à renforcer.

DIFFICULTÉS

- Déplacement du trafic de stupéfiants vers Las Planas depuis d'autres quartiers.
- Peu d'opérateurs sur le territoire et enjeu de diversification.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

La réussite éducative est un enjeu majeur du quartier Las Planas. En favorisant l'épanouissement global de l'enfant tout au long de sa vie, elle facilite l'intégration du jeune dans la société et contribue ainsi pleinement au développement harmonieux du quartier.

Conforter la réussite scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Lutter contre le décrochage scolaire

- Développer des actions d'aide aux devoirs et de maitrise de la langue française orale et écrite.
- Améliorer la prise en charge des troubles de l'apprentissage notamment au niveau du diagnostic et de l'orientation.
- Mettre en place une réunion partenariale sur le quartier impliquant les acteurs de la réussite éducative.

Améliorer les parcours d'orientation et de formation, encourager l'accès à l'enseignement supérieur : mettre en place un accompagnement personnalisé en lien avec l'éducation nationale.

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Valoriser les compétences parentales, en prenant en compte la diversité des familles

- Soutenir la parentalité et développer des actions de coéducation.
- Développer le lien parent-enfant.
- Promouvoir des ateliers pour les parents sur la prévention aux écrans, les conduites à risque, le harcèlement scolaire... (création d'un espace de médiation parent-ado).

Favoriser le dialogue familial et l'implication des parents dès le plus jeune âge

- Accompagner les familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.
- Mieux communiquer sur les dispositifs existants (Lieu d'accueil enfant-parent LAEP, Lieu ressources parentalité LRP, modes de garde, accueils loisirs...) .
- Améliorer le dialogue des parents avec les établissements scolaires et développer des actions en partenariat avec l'éducation nationale.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risques

Prévenir l'oisiveté chez les jeunes

- Encourager le développement d'actions de proximité à destination de la jeunesse (16-25 ans).
- Promouvoir un investissement positif des espaces publics (jardins intérieurs, parking, agora...).
- Renforcer l'implication des jeunes sur les temps et les espaces dédiés.
- Lancer une réflexion partenariale autour de la médiation : travailler à la mise en place d'un service de médiation à destination des jeunes et des habitants.

Favoriser la responsabilisation individuelle et collective

- Consolider des actions qui visent à développer l'esprit critique.

Sensibiliser et accompagner la jeunesse en prévention santé

- Sensibiliser aux conduites à risque (consommations, addictions...)
- Renforcer l'accès aux soins pour les jeunes.
- Informer et accompagner sur la santé et notamment la santé sexuelle.

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs :

- Multiplier et diversifier l'offre d'activités sportives et culturelles à destination des enfants, notamment pendant les vacances scolaires.
- Encourager les déplacements des jeunes et les actions inter-quartiers et hors les murs.

Lutter contre l'illectronisme : multiplier les formations au numérique (structuration d'un espace numérique animé par des équipes formées.)

Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne : inciter les jeunes à s'impliquer dans des projets coopératifs à l'échelle locale et plus.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

L'amélioration du cadre de vie, la lutte contre les incivilités et la réappropriation de l'espace public jouent un rôle crucial sur la qualité de vie et le bien-être des habitants de Las Planas. La diversification et la coopération des acteurs associatifs viennent compléter le plan stratégique.

Apaiser le quotidien des habitants

Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble

- Améliorer le vivre ensemble à travers des actions de sensibilisation aux incivilités.
- Mieux communiquer sur les droits et devoirs des locataires en lien avec le bailleur social.
- Consolider le lien social et les actions solidaires et d'entraide.

Soutenir le rôle de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour maintenir un environnement qualitatif avec une dynamique partenariale autour du cadre de vie

- Réhabiliter l'espace public, les équipements et les parties communes au sein des résidences (coordonner les services et partenaires afin de mettre en place des chantiers jeunes pour valoriser les espaces et impliquer la jeunesse).
- Améliorer la propreté de l'espace public : responsabilisation des habitants au respect des espaces communs (affichages de sensibilisation dans les halls d'immeubles, évènements type fêtes de voisins, concours balcons et halls d'entrée, opérations oxygène...)
- Renforcer le travail en partenariat et la communication entre bailleur social et locataires par la mise en place d'une commission cadre de vie.

Espaces publics multigénérationnels pour tous

Inclure les habitants et leur offrir l'opportunité de réinvestir les espaces publics

- Requalifier les espaces, multiplier les animations en pied d'immeuble (cours intérieures) et dans l'espace public (agora).
- Mettre en place une pause partenariale pour inciter et coordonner les différents évènements.
- Exploiter les espaces verts pour l'aménagement de jardins partagés (réhabilitation de l'Agora.)

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public, réduire l'isolement et augmenter l'autonomie sociale

- Adapter les espaces pour les enfants et les jeunes (création d'un espace jeune)
- Améliorer le vivre ensemble entre générations et favoriser la mixité des publics par l'aménagement de l'espace et l'organisation d'évènements intergénérationnels.

Initiatives associatives et citoyennes

Développement de solutions innovantes pour répondre aux besoins locaux

- Réinvestir les espaces publics avec l'implication des habitants : encourager et soutenir l'émergence de projets portés par les habitants.
- Revoir la forme du Conseil Citoyen et de la participation des habitants.
- Renforcer la présence d'opérateurs associatifs, encourager les complémentarités et les coopérations entre associations.
- Soutenir les initiatives innovantes et les expérimentations.

Ecologie urbaine et citoyenne

Informer et former les acteurs et les habitants sur la transition écologique en intégrant de manière transversale la thématique environnementale dans divers domaines (voir axes transversaux).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire. A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économiques et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi

- Diversification des formats de mobilisation des publics : appui sur le centre social du quartier et les lieux de vie (stade, jardins, AnimaNice, sorties d'école).
- Communication aux partenaires des dispositifs d'aller-vers.
- Utilisation des réseaux sociaux.

Renforcer les liens entre les associations de quartier et le « réseau pour l'emploi »

- Relancer la commission emploi afin de consacrer un temps de rencontre entre partenaires permettant les échanges et discussions autour des pratiques professionnelles, des modalités d'orientations et de la prise de connaissance des dispositifs.
- Inclure les questions d'insertion professionnelle dans les espaces associatifs dédiés à l'aide à l'accès aux droits.
- Renforcer l'articulation entre la prévention spécialisée et les partenaires de l'emploi.

Impulser des actions de levée des freins à l'emploi et à la formation

- Linguistiques.
- Numériques.
- Non recours aux droits.

Accorder une attention particulière aux publics séniors, aux familles monoparentales, aux jeunes

- Adapter les modes de repérage et d'accompagnement.
- Prendre en compte les freins rencontrés spécifiquement par les femmes dans leur accès à l'emploi et/ou à la formation.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

Soutenir l'engagement des entreprises dans le quartier

- Poursuite du développement des clauses d'actions sociales en amont de l'emploi afin de créer des synergies entre les acteurs du territoire autour d'actions communes.
- Appui sur le label Empl'itude porté par la Métropole Nice Côte d'Azur pour renforcer l'action des entreprises du territoire au sein du quartier.

Susciter l'intérêt des publics à tous les âges

- Accompagner dans la recherche de stages des classes de troisième et seconde : formation des acteurs associatifs du quartier pour la mobilisation des outils existants (par exemple, la plateforme « mon stage de 3ème »).
- Impulser une action collective « découverte métier et immersion » en lien avec le quartier de Nice centre pour mutualiser la mobilisation des entreprises.

Favoriser la rencontre employés/employeurs en proximité

- Mener des actions innovantes déconnectées de la recherche d'emploi, telle qu'une animation sportive et/ou citoyenne entre entreprises et habitants pour amener les publics vers le monde économique.
- Mobilisation du droit commun dans le cadre des nouvelles orientations nationales « Les entreprises s'engagent ».

Lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages, à l'embauche, aux prêts bancaires

- Mobilisation des outils nationaux.
- Sensibiliser les entreprises aux préjugés (discrimination à l'adresse, manque de qualification, savoirs-être).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Favoriser la dynamique économique du quartier

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur du quartier pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat

- Mobilisation des moyens dans le cadre du programme « entrepreneuriat Quartiers 2030 ».
- Mieux faire connaître les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise.
- Impulser une action de détection de porteurs de projet au sein du quartier à travers l'implantation du programme « CitésLab » et assurer une présence hebdomadaire en proximité.

Dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs pour lutter contre la précarité : sensibiliser les acteurs associatifs à l'accompagnement des auto-entrepreneurs (orientation vers les structures de l'accompagnement).

Favoriser la diversification de l'offre commerciale du quartier

- Faire un état des lieux des cellules commerciales vacantes
- Mobilisation des services de droit commun de la commune, de la Métropole et de l'Etat (réhabilitation de locaux insalubres, aides aux installations, attractivité des commerces existants).
- Accompagnement à l'installation d'un marché alimentaire hebdomadaire dans le quartier ou d'une épicerie sociale itinérante.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

AXES TRANSVERSAUX : FOCUS PARTICULIER ET THÉMATIQUE

Les thématiques transverses viennent compléter et renforcer les orientations ci-dessus. Pour autant, seule une démarche concertée entre tous les services et acteurs concernés permettra de répondre d'une manière adéquate aux enjeux d'égalité de genre, de santé, du vieillissement et de la transition écologique.

Egalité Femme Homme lutte contre les discriminations

Encourager une culture de l'Egalité

- Soutenir des actions à destination des femmes et favoriser l'occupation de l'espace public par les femmes.
- Valoriser la présence et les compétences des femmes qui vivent dans le quartier (sorties avec prise en charge des enfants, activités yoga, interroger les femmes sur leurs besoins et leurs envies).

Santé

Promouvoir les bons comportements en santé

- Prévenir les fragilités liées aux pathologies du vieillissement,
- Prévenir et réduire les risques liés à la perte d'autonomie par le maintien et le développement des dispositifs existants.
- Promouvoir les démarches d'« aller vers » en direction des plus isolés et en particulier les personnes âgées (impliquer les jeunes et adolescents dans la démarche d'aller-vers, renforcer le porte à porte et la médiation sociale).

Transition écologique

Informer et former les acteurs et les habitants sur la transition écologique en intégrant de manière transversale la thématique environnementale dans divers domaines

- Accélérer la transition écologique dans le quartier.
- Accompagner la population au tri.
- Informer sur les éco-gestes.
- Sensibiliser les habitants autour des questions sur la transformation énergétique.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Nice
ZOOM LE ROURET

Le Rouret est un quartier constitué d'un ensemble d'immeubles en copropriété privée rencontrant des difficultés économiques et une situation d'endettement très enracinée.
Les ménages se caractérisent par la présence de beaucoup de familles avec enfants dont un certain nombre de familles monoparentales. Cependant, le Rouret reste un quartier dortoir, peu animé et avec un cadre de vie à améliorer.

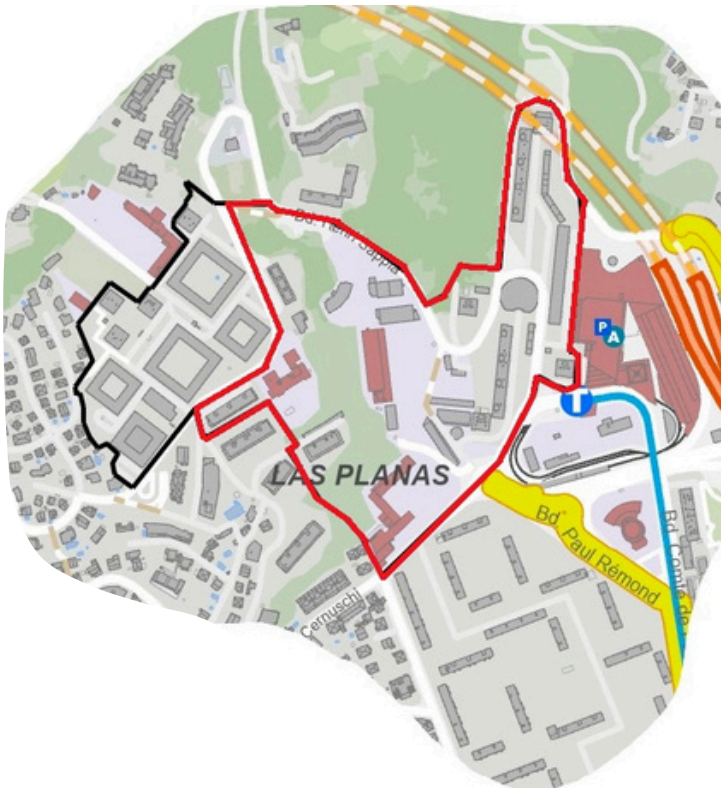

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Méthodologie utilisée :
En mars et avril 2024, une première réunion partenaires- habitants (25 personnes) ainsi qu'un diagnostic en marchant (20 personnes) ont permis de dresser un état des lieux initial du quartier Le Rouret.

Acteurs mobilisés :
Acteurs associatifs, habitants, syndics de copropriété, institutions (MNCA, VDN, Etat, CAF, CCAS...)
Environ 45 personnes.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Secteur Le Rouret

Bus France Service

ATOUTS

- Quartier relativement calme
- Bien desservi par les transports en commun
- Proximité des écoles
- Présence d'une équipe de prévention spécialisée
- Bus France Service
- Plan 100 % culture

OPPORTUNITÉS

- Proximité avec le centre-ville (opportunités diverses : commerces, restauration, activités culturelles, services publics, emploi...)
- Action et coopération des différentes institutions

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FAIBLESSES

- Vie sociale : manque d'animations et d'activités
- Cadre de vie : manque de stationnement, peu de commerces de proximité, absence d'espaces verts et de jardins pour les enfants, incivilités...
- Equipements : absence de structures associatives et de lieux de rencontre
- Précarités des ménages

DIFFICULTÉS

- Peu d'opérateurs sur le territoire et enjeu de diversification.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

La réussite éducative est un enjeu majeur du quartier le Rouret. En favorisant l'épanouissement global de l'enfant tout au long de sa vie, elle facilite l'intégration du jeune dans la société et contribue ainsi pleinement au développement harmonieux du quartier.

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Lutter contre le décrochage scolaire :

- Mettre en place des actions de soutien scolaire en lien avec les écoles.
- Développer l'animation de la vie sociale en particulier pour les enfants et les familles dans le quartier.
- Soutenir et accompagner la parentalité.

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

L'amélioration du cadre de vie, la lutte contre les incivilités et la réappropriation de l'espace public jouent un rôle crucial sur la qualité de vie et le bien-être des habitants du Rouret. La diversification et la coopération des acteurs associatifs viennent compléter le plan stratégique.

Apaiser le quotidien des habitants

Soutenir le rôle de la GUSP pour maintenir un environnement qualitatif avec une dynamique partenariale autour du cadre de vie

- Réhabiliter l'espace public, les équipements et les parties communes.
- Mettre en place un groupe de travail partenarial ayant comme objectif l'amélioration du cadre de vie.
- Mieux entretenir et développer les espaces végétaux.

Espaces publics multigénérationnels pour tous

Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public, réduire l'isolement et augmenter l'autonomie sociale

- Créer un lieu ressource pour les habitants.
- Favoriser l'implantation de structures de proximité.
- Adapter l'espace pour les jeunes, les familles et les enfants.
- Mieux occuper l'espace public : impulser la mise en place d'animations, d'activités sportives et culturelles...

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire. A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économiques et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi

- Evaluer les besoins nécessaires grâce à un état des lieux des acteurs ressources, des problématiques rencontrées, de la demande d'emploi sur le quartier et de l'inscription des publics dans un parcours d'accompagnement.
- Etudier l'opportunité de la passerelle entre la demande des publics et l'offre existante au sein du territoire de Las Planas et du quartier Nice centre.

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

En fonction de l'état des lieux relatif à l'axe 1, étudier l'opportunité de la mise en œuvre d'actions spécifiques sur le quartier (forums emploi/formation, informations collectives visant à promouvoir des dispositifs d'insertion).

Favoriser la dynamique économique du quartier

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur du quartier pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat

- Effectuer un état des lieux du nombre d'entrepreneurs sur le quartier.
- Repérer et engager de nouveaux publics à oser entreprendre via notamment un soutien au programme « CitésLab » (avec une présence de proximité dans le quartier, même ponctuelle).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Favoriser la diversification de l'offre commerciale du quartier :

- Faire un état des lieux des commerces actuels, des cellules commerciales vacantes et des problématiques rencontrées.

L'équipe projet de la politique de la ville fera évoluer ce projet de territoire au fur et à mesure des rencontres partenariales afin d'en affiner les objectifs et les adapter au mieux aux spécificités et aux besoins du quartier. Un projet de territoire complet et un programme d'action seront établis pour la fin de l'année 2024 pour le Rouret.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Nice
LES SAGNES

902

Habitants

Source : SIG politique de la ville sig.ville.gouv.fr Aout 2024 population municipale 2020

Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

1

Bailleur social

Source : bailleurs inventaire SRU au 01.01.2022 - RPLS 2022 - périmètre quartier prioritaire au 30.06.2023

Le quartier Les Sagnes constitue une entrée de ville et se situe à la sortie de la voie rapide, entre le boulevard Paul Montel et la route de Grenoble. Cette proximité avec le centre d'affaires du Grand Arénas, l'aéroport Nice Côte d'Azur, la gare SNCF/Routière ainsi que les lignes 2 et 3 de tramway est un atout pour la mobilité et l'emploi de ses habitants. Malgré ce constat le quartier est vieillissant, un programme de rénovation, mené par le bailleur Côte d'Azur Habitat est prévu pour 2025 sur les trois immeubles locatifs sociaux du quartier.

La proximité avec le quartier des Moulins, permet aux habitants des Sagnes de bénéficier de commerces et services de proximité ainsi que de l'offre d'actions socio-culturelles du quartier.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Contexte :

- Des déambulations spécifiques par le bailleur Côte d'Azur Habitat se sont déroulées concernant la réhabilitation des logements et aménagement du cadre de vie.
- 1 concertation habitants.
- 1 association est présente sur ce secteur depuis juillet 2024.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Jardin et jeux pour enfants

Animation dans le parc pour enfants

ATOUTS

- Grande mixité sociale et démographique
- Taux d'emploi plus fort que dans les quartiers prioritaires de la Métropole Nice Côte d'Azur.
- Proximité avec le quartier des Moulins donnant l'accès aux différentes offres d'actions socio-culturelles.
- Plan 100 % culture

OPPORTUNITÉS

- Rénovation urbaine prévue pour 2025 par le bailleur social Côte d'Azur Habitat.
- Aire de jeux pour les enfants qui est également un espace de rencontres pour les parents.
- Tramway et Pôle d'Echanges multimodal
- Nombreux équipements publics à proximité.
- Accès aux soins facilité par la présence de professionnels de santé en cœur de quartier.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FAIBLESSES

- Poche de pauvreté concentrée sur le secteur par rapport aux autres quartiers prioritaires de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Manque d'espace de vie.
- Déficit d'associations implantées en cœur de quartier entraînant un manque d'offres d'actions pour la population.

DIFFICULTÉS

- Insécurité en lien avec le trafic de stupéfiants.
- Absence de locaux associatifs qui permettrait d'offrir un lieu de rassemblement pour les habitants.
- Absence de commerces de proximité.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Près de la moitié de la population de 15 ans et plus est " non scolarisée" dans le quartier prioritaire Les Sagnes. Ils n'ont pas de diplôme et on note aussi une diminution importante de la part des lycéens en filière professionnelle (source : INSEE 2018). Le taux de jeunes qualifiés toutes filières confondues est en baisse. Il est essentiel de promouvoir et encourager la réussite scolaire.

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Lutter contre le décrochage scolaire
- Offrir un parcours de raccrochage scolaire adapté à chacun.

Améliorer l'orientation scolaire
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé en lien avec l'Éducation Nationale.

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Valoriser les compétences parentales
- Par le développement d'actions d'accompagnement des parents.

Promouvoir des environnements de qualité pour le développement des enfants
- Par un investissement positif de l'espace public.

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risque

Favoriser la responsabilité individuelle et collective
- Par la connaissance et le développement des dispositifs concourant à la citoyenneté.

Ouvrir le champ des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs
- Par le développement d'actions de proximité à destination de la jeunesse.
- Par l'incitation des habitants à participer aux actions des Moulins.
- Par l'amélioration de la communication pour promouvoir les activités déployées sur le quartier et à proximité.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Les Sagnes est un quartier vieillissant, une réhabilitation est prévue pour 2025 afin d'améliorer le quotidien des habitants. L'un des enjeux est d'encourager le développement d'un réseau associatif sur ce secteur et de favoriser la mobilité des habitants des Sagnes afin qu'ils utilisent l'accès aux différentes offres d'actions du quartier des Moulins qui se trouve à proximité.

Apaiser le quotidien des habitants

Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble

- Par la poursuite des déambulations de proximité sur le cadre de vie permettant un diagnostic de prévention situationnelle.
- Par la mise en place de groupes de travail sous forme de GUSP.

Diminuer le non-recours aux droits

- Par la mise en œuvre d'actions d'accès aux droits.

Espaces publics multigénérationnels pour tous

Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public, réduire l'isolement et augmenter l'autonomie sociale

- Par une meilleure occupation de l'espace public.
- Par la mise en œuvre d'actions multigénérationnelles.

Initiatives associatives et citoyennes

Promouvoir la participation démocratique et l'engagement

- Par l'accompagnement des habitants à être acteurs de leur quartier.
- Par la création d'un collectif d'habitants.

Ecologie urbaine et citoyenne

Accès à l'alimentation saine afin d'améliorer la santé et le bien-être des habitants

- Par l'incitation à la participation d'actions et d'ateliers proposés par les partenaires.

Soutenir les actions liées à la protection de la nature

- En favorisant le lien avec les structures de réemploi à proximité.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire. A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économiques et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi : diversifier les formats de mobilisation en vue d'échanger de façon informelle avec les publics. Engager les partenaires du « réseau pour l'emploi » (France Travail, Cap emploi, Mission locale, PLIE) à des présences régulières « hors les murs »

Continuer le développement d'actions de levée des freins à l'emploi et à la formation : veiller à assurer la communication des dispositifs existants sur le quartier des Moulins auprès des habitants.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques

Soutenir l'engagement des entreprises dans le quartier et lutter contre les discriminations : Renforcer la mobilisation des leviers existants (clauses d'actions sociales, label Empl'itude métropolitain, dispositif national « les entreprises s'engagent »).

Favoriser la rencontre entre les publics et employeurs/centres de formations et susciter l'intérêt des publics à tous les âges : Diversifier les formats d'actions collectives, améliorer les méthodes d'évaluation des actions collectives à visée d'insertion professionnelle. et ouvrir le champ des possibles avec la création de « parcours de découverte métiers » en trois temps : préparation des publics, visites de centres de formation et entreprises, organisation d'immersion.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Favoriser la dynamique économique des quartiers

Engager les acteurs de la « création d'entreprise » au cœur du quartier pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat :
-Mobiliser les leviers de « Entrepreneuriat 2030 » pour impulser des actions spécialisées.
Relance du programme CitésLab visant à détecter des entrepreneurs et travailler à l'émergence « de l'idée au projet ».
-Dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs afin de lutter contre la précarité du statut et étudier la faisabilité de la création d'une boutique éphémère afin de permettre aux entrepreneurs de tester leurs activités.

Favoriser la diversification de l'offre commerciale du quartier :
Veiller à l'intégration du quartier dans la dynamique actuelle du projet « Pôle d'échanges multimodal »

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Nice
PAILLON

15 423

Habitants

Source : SIG politique de la ville sig.ville.gouv.fr Aout 2024 population municipale 2020

Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

7

Bailleurs sociaux

Source : bailleurs inventaire SRU au 01.01.2022 - RPLS 2022 - périmètre quartier prioritaire au 30.06.2023

Le territoire de Nice Paillon, avec sa diversité et ses enjeux sociaux, occupe une place importante dans le paysage urbain de la Métropole Nice Côte d'Azur. Composé de quartiers distincts tels que "Bon Voyage", "Saint-Charles-Roquebillière", "Pasteur-Macarrio" et "les Liserons", il est marqué par plusieurs frontières physiques : le fleuve Le Paillon, les collines, la pénétrante et la présence d'axes routiers à forte circulation. Il demeure toutefois bien desservi et relié au centre-ville grâce à sa desserte par le tramway.

Le quartier Nice Paillon ne se limite pas à ses frontières géographiques, mais offre un mélange complexe de dynamisme urbain, de diversité résidentielle et de défis sociaux à relever collectivement.

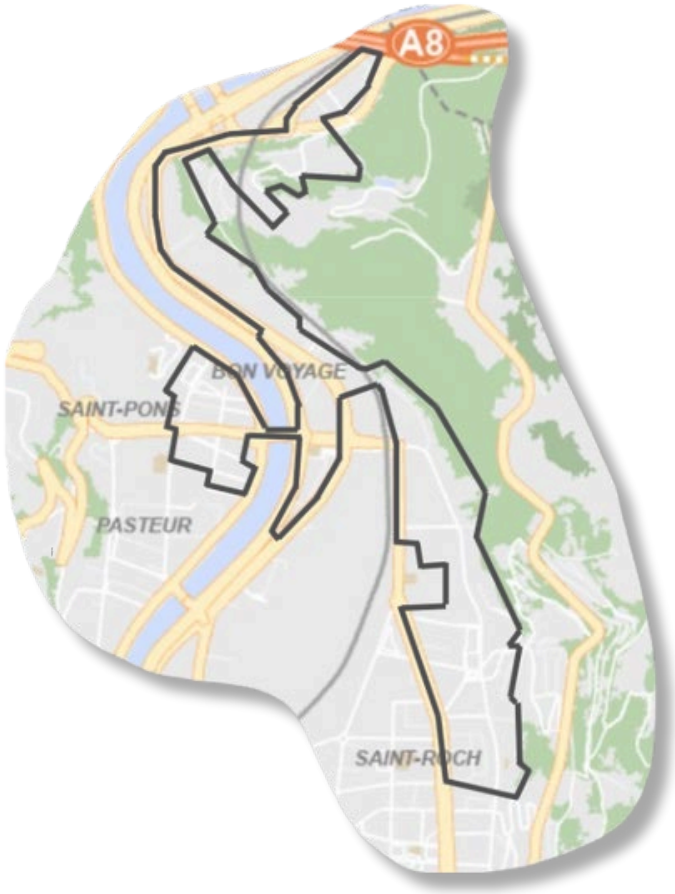

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

La concertation des habitants :
En 2023 et 2024, plus de 300 personnes ont été concertées, âgées de 10 à 95 ans, dans divers secteurs du quartier à travers des questionnaires. Les avis des habitants, des associations de quartier et des partenaires institutionnels ont été recueillis via des rencontres en pied d'immeuble, à la sortie des écoles, dans les espaces publics et lors de réunions au sein des associations. Une concertation publique, tenue le 10 juillet, a conclu ces travaux.

Deux séminaires de travail (animation de carte et affiches de journal) avec l'ensemble des acteurs locaux ont permis de définir collectivement les enjeux prioritaires du quartier, les 29 janvier et 9 février 2024.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

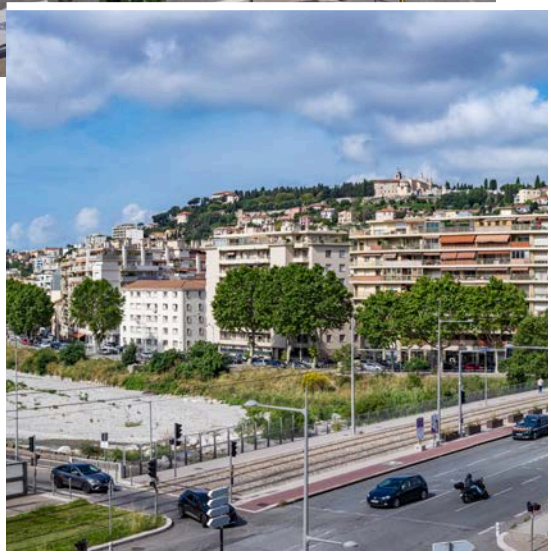

ATOUTS

- Forte présence d'établissements publics et associatifs avec un tissu associatif diversifié et qui travaille en partenariat,
- Médiation sociale route de Turin, et une équipe de prévention spécialisée (Associations agissant pour le lien social et la citoyenneté) sur l'ensemble du quartier prioritaire.
- Animations festives et sportives événements en pied d'immeuble.
- Tramway et autres transports permettant d'accéder au centre-ville en 30 minutes. Marché bihebdomadaire à Bon Voyage.
- Dispositifs clés avec CPO : Convention Pluri annuelle d'Objectif et conseil citoyens actifs.
- Commissions sur l'emploi, la santé, le sport, l'éducation et les partenariats.
- Plan 100 % culture.

OPPORTUNITÉS

- Installation d'une maison de santé à venir
- Requalification de la dalle Roquebilière
- Projet Pont Michel (Rénovation Urbaine sur le quartier de Roquebillière).
- Equipements publics de qualité,
- Un hôpital public sur le quartier,
- Un grand hyper marché généraliste,
- Prolongement ligne de tramway à venir sur la Route de Turin.
- Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) sur le quartier des Liserons,
- Investir le nouveau secteur "Saint-Roch" le vieux nouvellement entré dans le quartier prioritaire (animation en pieds d'immeubles, répondre aux besoins des habitants de ce secteur).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FAIBLESSES

- Cadre de Vie : Le quartier est divisé en sous-poches non connectées avec peu d'espaces conviviaux, et des jardins squattés par le trafic. La communication et les activités sont insuffisantes.
- Famille : Beaucoup de familles monoparentales et d'étrangers vivent dans la pauvreté, avec une fracture numérique et une mauvaise connaissance des droits.
- Éducation : Les écoles en Réseau d'éducation prioritaire REP+
- Sécurité : L'insécurité est exacerbée par le trafic de drogue.
- Santé : Les familles souffrent de détresse sociale et psychologique.

DIFFICULTÉS

- Trafics de stupéfiants très présents.
- Insuffisance des structures de vie sociale sur le quartier, manque de lieux de convivialité.
- Pas de restaurant, ni de café, commerces communautaires,
- Propreté du quartier et de certaines résidences.
- Trafic autoroutier dense et anxiogène sur certains secteurs du quartier (Route de Turin).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Pour assurer une cohésion sociale et un développement harmonieux du quartier prioritaire du Paillon, il est essentiel de mettre en place une orientation stratégique qui cible des enjeux clés liés à la réussite scolaire et à l'engagement citoyen. Cette stratégie s'articule autour de plusieurs axes principaux visant à garantir que chaque individu ait les mêmes chances de s'épanouir et de contribuer positivement à l'ensemble du quartier.

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Lutter contre le décrochage scolaire : renforcer la coordination des acteurs de la réussite éducative. Intensifier les actions d'accompagnement à la scolarité : favoriser l'implication des parents, renforcer les acquisitions des savoirs fondamentaux en Français et en mathématiques, favoriser la motivation et l'autonomie dans les apprentissages.
Propositions d'actions : développer le soutien scolaire et l'aide aux devoirs, soutenir des actions de révision aux épreuves du brevet des collèges.

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Valoriser les compétences parentales, en prenant en compte la diversité des familles : établir un diagnostic précis des attentes et des besoins des familles. Relancer le réseau parentalité en renforçant l'implication des familles par la mise en œuvre d'actions valorisant les compétences parentales. Porter une attention particulière aux familles monoparentales et aux familles de nationalité étrangère.

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risque

Prévenir l'oisiveté chez les jeunes : coordonner les dispositifs jeunes existants. Amener les jeunes à co-construire des actions régulières en les rendant acteurs de leur quartier. Lutter contre le communautarisme, développer l'égalité des chances et l'intégration, développer le vivre ensemble, développer un sentiment d'appartenance à la société française. Transmettre et respecter les valeurs de la République et la laïcité.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne : recenser, coordonner et communiquer sur les dispositifs citoyens existants (Service National Universel SNU, service civique, stage 3e et 2nde...). Développer les actions d'engagement à la citoyenneté à destination des jeunes. Développer la démocratie participative.
Propositions d'actions : développer les chantiers jeunes, les immersions en milieu professionnel, les apprentissages.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Pour améliorer la qualité de vie et favoriser la cohésion sociale au sein du quartier prioritaire du Paillon, une approche structurée axée sur l'apaisement du quotidien des habitants est essentielle. Cette démarche met l'accent sur plusieurs axes clés pour assurer la tranquillité publique, diminuer le non-recours aux droits, et encourager la participation citoyenne.

Apaiser le quotidien des habitants

Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble : développer des actions d'aller vers dans la rue à destination de tous les publics. Développer des animations et actions réunissant l'ensemble des sous quartiers. Coordonner l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire.

Diminuer le non-recours aux droits : améliorer la coordination et la communication par la création d'une commission d'accès aux droits. Développer les actions d'accès au droit en coordination et concertation avec France Service (EVS, centre social, MJC, CCAS, MSD).

Soutenir le rôle de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour maintenir un environnement qualitatif avec une dynamique partenariale autour du cadre de vie : démarches conjointes entre services de proximité, bailleurs, habitants et acteurs locaux.

Initiatives associatives et citoyennes

Promotion de la participation démocratique et de l'engagement citoyen : accompagner et coordonner les démarches de mobilisation des habitants et des acteurs locaux. Impliquer les habitants dans la vie du quartier par la mise en œuvre d'actions par et pour les habitants. Développer la démocratie participative.

Développement de solutions innovantes pour répondre aux besoins locaux : accompagner et valoriser les initiatives citoyennes à l'instar des jardins partagés et recycleries. Créer une action : « un mois pour agir dans mon quartier » avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire : actions, atelier, animations, opérations techniques sur une thématique choisie avec une clôture finale et festive sur le quartier (exposition, fresque, mobilier urbain, journal numérique diffusé sur les réseaux sociaux. Créer la recyclerie du Paillon.)

Création d'un dialogue constructif entre les acteurs du quartier : soutenir les démarches territoriales de mobilisation des habitants, ateliers de concertations, déambulations.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire. A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économiques et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi : et pas encore repérés en diversifiant les formats de mobilisation des publics (participation à des événements sportifs/culturels).

- Mobiliser le public vers le nouveau « village des solutions » de l'AFPA visant à une prise en compte globale des freins socioprofessionnels (santé, logement, numérique, mobilité, parentalité) et encourager les préparations aux formations à travers la mise en œuvre de modules préparatoires.
- Impulser des actions de levées de freins à l'emploi et à la formation prenant en compte les problématiques spécifiques des familles monoparentales.

Renforcer les liens entre les associations du quartier et le « réseau pour l'emploi » : (France travail, cap emploi, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE, mission locale) et améliorer l'articulation des acteurs en rendant lisible et visible le rôle de chacun (immersions, échange de pratiques professionnelles).

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

Soutenir l'engagement des entreprises dans le quartier : dispositif national " les entreprises s'engagent ", label Empl'itude métropolitain.

Favoriser des rencontres de proximité entre demandeurs d'emploi et entreprises en diversifiant les formats.

Ouvrir le champ des possibles avec la création de « parcours de découverte métiers » en trois temps : préparation des publics, visites de centres de formation et entreprises, accompagnement à la mise en œuvre de périodes d'immersion.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Favoriser la dynamique économique du quartier

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur du quartier afin de repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat de « l'idée au projet » (relance des CitésLab).

Dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs pour lutter contre la précarité du statut.

Assouplir les conditions propres aux aides employeurs pour renforcer les recrutements d'habitants issus des quartiers prioritaires de la ville.

Favoriser la diversification de l'offre commerciale du quartier (commerces itinérants, activités mixtes) **et mobiliser les leviers de droit commun.**

Axe transverse aux 3 objectifs : associer les conseillers citoyens pour un relais de premier niveau, participation aux réflexions et co-construction de projets sur la thématique.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

AXES TRANSVERSAUX : FOCUS PARTICULIER ET THÉMATIQUE

L'orientation stratégique pour le quartier du Paillon vise à répondre de manière globale aux défis sociaux, économiques et environnementaux en mettant l'accent sur des actions concrètes et ciblées. Cette approche englobe quatre axes principaux : la santé, la prévention de la délinquance juvénile, l'égalité entre les sexes et la transition écologique. En se concentrant sur la réduction des inégalités, la promotion de l'inclusion sociale et le développement durable, la stratégie s'efforce d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer la cohésion sociale.

SANTE

Réduction des inégalités sociales et territoriales en santé et territorialisation des objectifs de santé publique dans le quartier.

- Développer des actions et ateliers sur la santé mentale à destination des jeunes et adultes (Contrat Local de Santé Mentale).
- Sensibiliser les familles au risque d'obésité et surpoids chez l'enfant (Projet « Amstramgram » et Azur Sport Santé).
- Sensibiliser les publics à une alimentation plus saine et équilibrée avec le projet « Défi Foyers À Alimentation Positive (FAAP), ou encore le Projet Alimentaire Territorial (PAT).
- Développer des actions en faveur de la santé sexuelle.
- Promouvoir la santé par le sport notamment en renforçant les animations sportives pour tous (commission sport).

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

La Métropole Nice Côte d'Azur, les services de l'État et les communes mettent en œuvre différentes actions qui visent à renforcer la présence humaine sur le territoire.

- Renforcer le lien entre la médiation sociale et la prévention spécialisée.
- Soutenir les actions en pied d'immeuble et l'aller vers pour occuper le terrain.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

AXES TRANSVERSAUX : FOCUS PARTICULIER ET THÉMATIQUE

EGALITÉ FEMMES-HOMMES- LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Instaurer une société juste et équitable où chaque individu, indépendamment de son genre ou de ses caractéristiques, a les mêmes droits, opportunités et accès aux ressources.

- Lutter contre toutes formes de discriminations avec pour objectifs : Informer sur les mécanismes discriminatoires, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, valoriser et soutenir le vivre ensemble. Proposer des formations à destination des professionnels et des habitants.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

S'adapter à un mode de vie durable, en réduisant l'empreinte environnementale et en préservant les écosystèmes pour les générations futures.

- Soutenir des actions et animations favorisant l'implication citoyenne en matière de transition écologique.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Nice / Saint-Laurent-du-Var

LES MOULINS – LE POINT DU JOUR

7 654

Habitants

Source : SIG politique de la ville sig.ville.gouv.fr Aout 2024 population municipale 2020

Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

5

Bailleurs sociaux

Source : bailleurs inventaire SRU au 01.01.2022 - RPLS 2022 - périmètre quartier prioritaire au 30.06.2023

Quartier situé sur 2 communes : Nice et Saint-Laurent-du-Var. Il est principalement composé de grands ensembles résidentiels sociaux. Le quartier comporte près de 7654 habitants sur une surface de 63 hectares construit entre 1965 et 1976.
Le quartier fait l'objet de projets urbains depuis 2009 pour Les Moulins et depuis 2019 pour Le Point du Jour.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Nice / Saint-Laurent-du-Var
ZOOM LES MOULINS

Le quartier des Moulins est au cœur d'une zone très attractive, entourée par deux grands secteurs en développement : le Grand Arénas et Nice Méridia, bordé par l'aéroport Nice Côte d'Azur et le Centre administratif (Préfecture des Alpes-Maritimes et Conseil Départemental). Ce secteur possède de nombreux moyens d'accès, tramway, gare routière/SNCF, autoroutes et voie rapide, facilitant la mobilité de chacun et favorisant l'accès à l'emploi. Le quartier est en pleine rénovation urbaine, donnant l'accès à la propriété aux ménages les plus modestes encourageant ainsi la mixité sociale. Même s'il bénéficie de nombreux équipements institutionnels, un manque de commerces de proximité se fait sentir. La tranquillité publique reste l'enjeu majeur dans ce quartier où la lutte contre les trafics est une priorité des forces publiques. Promouvoir, encourager la citoyenneté et les valeurs de la République restent les priorités essentielles pour restaurer le « mieux vivre ensemble ».

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Modalité :

- Réunion publique 12 juillet 2023.
- Déambulations en marchant sur des sites « stratégiques » du quartier avec présence de publics repérés : les 5 et 6 juillet 2023.
- Ateliers de concertation en pieds d'immeuble sur le marché, au jardin Jacarandas et au Stadium les 6 et 12 juillet 2024.
- Deux séminaires locaux (1 février et 7 juin 2024) et un séminaire emploi (30 mai 2024) avec les partenaires (institutions, associations et habitants).

Les participants :

Nombre : de 250 à 300 personnes sur l'ensemble des concertations.
Large panel de public ciblé : enfants, jeunes, adultes, pères et mères de familles, personnes âgées.

Habitants, partenaires et acteurs locaux du quartier, associations, structures de proximité, institutionnels, commerçants, bailleurs, élus, représentant du corps préfectoral, Police Nationale, Police Municipale.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Sortie tri et écologie

Carnaval

ATOUTS

- Fort partenariat entre acteurs du contrat de ville.
- Animation de quartier et grands évènements.
- Forte implication du milieu associatif.
- Habitants acteurs de leur quartier avec une réelle participation citoyenne.
- Dispositif Cité Educative.
- Les différentes commissions thématiques.
- Plan 100 % culture

OPPORTUNITÉS

- Mobilité facilitée par les transports publics : tramways, bus, train
- Présence du Service public pour l'emploi en proximité
- Opération d'Intérêt National Eco vallée favorisant la dynamique économique du quartier
- Nombreux équipements publics
- Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) / Réseau d'Education Prioritaire REP+ /Cité éducative / Quartier de Reconquête Républicaine QRR - Déléguée Cohésion Police Population DCPP / Convention Territoriale Globale CTG (Entre Ville de Nice et la CAF)

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FAIBLESSES

- Manque un espace sécurisé pour se réunir en grand nombre
- Sentiment de concurrence entre associations
- Isolement des séniors.

DIFFICULTÉS

- Insécurité.
- Fortes nuisances liées au trafic de stupéfiants.
- Occupation de l'espace public difficile.
- Pénurie de locaux associatifs et commerciaux.
- Problématiques liées à la vétusté de certains logements.
- Manque de diversification des commerces.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Un quart de la population des Moulins est âgé de moins de 15 ans. Pour offrir à la jeunesse toutes les chances de devenir des citoyens éclairés, il est essentiel d'agir sur plusieurs axes de façon simultanée.
La réussite de ces objectifs repose sur une articulation efficace avec la Cité Educative.

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Lutter contre le décrochage scolaire :

- Par l'articulation et la coordination des différents dispositifs existants.
- Par le développement d'actions d'accompagnement des élèves et parents.
- Avec une proposition de création d'un parcours de raccrochage scolaire adapté et souple.

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Valoriser les compétences parentales, en prenant en compte la diversité des familles :

- Par le développement des actions de soutien à la parentalité avec une attention particulière sur les familles monoparentales
- Par le développement de la participation des parents et leur implication dans la co-construction.
- Avec une proposition d'utilisations d'actions comme le théâtre interactif afin d'aborder les questions liées à la parentalité.

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risque

Prévenir l'oisiveté chez les jeunes :

- Par la création une commission jeunesse.
- Par la mise en œuvre d'actions en pied d'immeuble et sur l'espace public.
- Avec une proposition de programmation artistique variée en pied d'immeuble sur l'ensemble territoire et sous toute forme d'art.
- Avec une proposition d'utilisation de l'outil chantiers jeunes du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Favoriser la responsabilisation individuelle et collective :

- Par le développement des dispositifs concourant à la citoyenneté
- Par la mise en œuvre des actions citoyennes et solidaires innovantes par et pour les jeunes.
- Avec une proposition d'imaginer la création d'un lieu dédié à la jeunesse avec accompagnement des jeunes dans leur quotidien au travers d'actions citoyennes et solidaires.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Pour obtenir un cadre de vie harmonieux, il est nécessaire d'apaiser le quotidien des habitants au-delà du sentiment d'insécurité prégnant sur le quartier. Il est essentiel de développer des solutions innovantes pour répondre aux besoins des habitants et leur permettre de se remobiliser dans les démarches participatives.

Apaiser le quotidien des habitants

Diminuer le non-recours aux droits :

- Par l'amélioration de la coordination et la communication par la création d'une commission accès aux droits.
- Par le développement de l'action d'accompagnement à l'autonomie numérique.
- Avec une proposition de temps de rencontre réguliers d'autonomisation avec un espace multimédia en libre accès

Espaces publics multigénérationnels pour tous

Inclure les habitants et leur offrir l'opportunité de réinvestir les espaces publics :

- Par l'accompagnement et la coordination des animations et évènements inclusifs et partagés.
- Par la mise en place d'actions en pied d'immeuble permettant le lien social.

Initiatives associatives et citoyennes

Développement de solutions innovantes pour répondre aux besoins locaux :

- Par l'accompagnement et la coordination des démarches de mobilisation des habitants et des acteurs locaux.
- Par le développement d'actions intégrant pleinement les démarches citoyennes.
- Avec une proposition de création d'actions en pied d'immeuble par les habitants et pour les habitants avec planning d'intervention régulière sur l'espace public.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire. A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économiques et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi

- Diversifier les formats de mobilisation en vue d'échanger de façon informelle avec les publics :
- Engager les partenaires du « réseau pour l'emploi » (France Travail, Cap emploi, Mission locale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE) à des présences régulières hors les murs.

Renforcer les liens entre les associations de quartier et le « réseau pour l'emploi »

- Améliorer l'articulation des acteurs de l'emploi en rendant lisibles et visibles les rôles de chacun et penser des outils collaboratifs permettant un meilleur suivi des publics.
- Favoriser des espaces d'échanges de pratiques professionnelles (« vis ma vie », immersion des professionnels associatifs au sein des structures du « réseau pour l'emploi » et vice versa).

Continuer le développement d'actions de levée des freins à l'emploi

- Consolider les actions d'apprentissage de la langue française, d'accès au numérique et de renforcement des compétences psycho-sociales.
- Encourager et impulser des dispositifs de préparation à l'entrée en formation.
- Lever les représentations des publics sur les difficultés d'accès à l'emploi et à la formation en favorisant les échanges entre pairs, les témoignages de « parcours de vie ».

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

Soutenir l'engagement des entreprises dans le quartier et lutter contre les discriminations :

- Renforcer la mobilisation des leviers existants (clauses d'actions sociales, label Empl'itude métropolitain, dispositif national « les entreprises s'engagent »).

Favoriser la rencontre entre les publics et employeurs/centres de formations et susciter l'intérêt des publics à tous les âges :

- Diversifier les formats d'actions collectives.
- Améliorer les méthodes d'évaluation des actions collectives à visée d'insertion professionnelle.
- Ouvrir le champ des possibles avec la création de « parcours de découverte métiers » en trois temps : préparation des publics, visites de centres de formation et entreprises, organisation d'immersion.

Favoriser la dynamique économique du quartier

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur du quartier pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat :

- Mobiliser les leviers de « entrepreneuriat 2030 » pour impulser des actions spécialisées.
- Relance du programme CitésLab visant à détecter des entrepreneurs et travailler à l'émergence « de l'idée au projet ».
- Proposer un accompagnement aux publics afin de régulariser des activités professionnelles non déclarées et les rendre pérennes (alimentaire, artisanat, mécanique.)
- Dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs afin de lutter contre la précarité du statut et étudier la faisabilité de la création d'une boutique éphémère afin de permettre aux entrepreneurs de tester leurs activités.

Favoriser la diversification de l'offre commerciale du quartier :

- Mobilisation des politiques publiques de droit commun de la Commune, de la Métropole et de l'Etat.
- Favoriser l'inter-connaissance des entrepreneurs locaux afin de développer une stratégie commerciale et d'échanger sur les difficultés et les besoins.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

AXES TRANSVERSAUX : FOCUS PARTICULIER ET THÉMATIQUE

Pour réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, il est crucial de garantir l'accès aux droits et aux soins, de promouvoir l'adoption de comportements sains à tout âge et de soutenir une approche globale en santé mentale.

Santé

Réduction des inégalités sociales et territoriales en santé et territorialisation des objectifs de santé publique.

Garantir l'accès aux droits et favoriser l'accès aux soins

- Par la communication et la coordination des actions de santé publique en lien avec l'Atelier Santé Ville (ASV).

Favoriser l'adoption des bons comportements en santé à tout âge

- Par le développement des actions de prévention autour de l'alimentation saine.
- Avec une proposition d'actions autour de l'apprentissage de la cuisine, et de l'accession aux aliments sains à moindre coût.
- Par le développement des actions de prévention en santé autour de l'activité physique.
- Avec la proposition de création d'un parcours pédestre « Acti'Santé ».

Favoriser l'approche en santé mentale

- Par l'accompagnement des professionnels à la compréhension de la santé mentale.
- Avec une proposition de formation aux premiers secours en santé mentale.
- Par la mise en place d'actions de prévention en santé mentale à tout âge.
- Avec la proposition de renforcer les équipes de médiateurs éducateurs avec des psychologues de rue.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Nice / **Saint-Laurent du Var**

ZOOM LE POINT DU JOUR

Dans le cadre de la précédente refonte de la géographie prioritaire, un nouveau périmètre avait été défini, composé de deux zones antérieures d'intervention - Les Moulins et le Point du Jour -, réunies depuis en un seul territoire prioritaire. La Résidence H.L.M Point du Jour est située à Saint-Laurent-du-Var entre la Route Départementale 95 et le Var. Elle est proche du Centre Ville et du Vieux Village. Malgré son implantation géographique idéale, cet ensemble vieillissant n'offrait plus à ses résidents un habitat répondant à leurs besoins en termes qualitatifs. Un projet urbain est en cours comprenant un plan de relogement ambitieux. Le futur quartier renommé "Portes de France" apportera une grande mixité en matière de logements notamment.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

La méthodologie de concertation et d'écriture :
Nombre d'habitants : 164 / 30 687 habitants soit 0.53 % de la population Laurentine.

Rencontres avec les habitants :
Il n'y a pas eu de réunion publique au Point du Jour, néanmoins les habitants ont pu s'exprimer librement autour de leur quartier directement avec l'équipe politique la ville, l'équipe du centre social et les partenaires institutionnels et associatifs présents sur le quartier tels que le PRE, la CAF, Educateurs ADSEA, l'écriture Nomade...)

Acteurs mobilisés :
Equipe projet politique de la ville, déléguée du préfet, référent territorial CAF, Equipe MOUS relogement, 1 éducateur ADSEA, CSAPA, Centre social AGASC, CCAS, MSD, Croix rouge, Maison France Service, PLIE, PRE, CLAS, AAJIE (emploi), service éducation jeunesse de la ville, Mission locale.

Rencontres partenariales :

- 1 diagnostic partagé Métropole Nice Côte d'Azur / Ville / Caisses d'Allocations Familiale / MOUS / Côte d'Azur Habitat / AGASC : plusieurs entretiens + études de données : novembre 2023
- 1 questionnaire à destination des partenaires pour obtenir leur vision sur l'habitant, le territoire, le bassin de vie (03/2024).
- 1 ½ journée autour de 2 ateliers participatifs où les acteurs du territoire ont pu échanger librement et de façon constructive autour de ces 4 axes.

La problématique de l'habitat et du cadre de vie est en cours de résolution avec le lancement du projet urbain du Point du Jour rebaptisé « Porte de France » 246 logements vont laisser place à la construction d'un eco-quartier de 400 logements et commerces pour de nouvelles perspectives en termes d'emploi et de qualité de vie. Durant la finalisation du projet urbain et a minima pour les 3 années couvertes par le contrat de ville , tous les partenaires se mobilisent pour poursuivre toutes les actions de droit commun et de la politique de la ville nécessaires au bon fonctionnement social du territoire, en répondant aux 3 grandes orientations du contrat de ville 2024-2030.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Initiation rugby

Chantier jeunes

ATOUTS

- Proximité avec le centre-ville et bien desservi en transports en commun et en services publics.
- Une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité efficiente avec des habitants volontaires et solidaires.
- Un partenariat solide, force de propositions et des élus engagés
- Une MOUS relogement pour l'ensemble des habitants.
- Des actions d'animation du centre social permettant aux habitants de patienter le temps du relogement.
- Une dynamique jeunesse avec PRE, CLAS, Cité Educative.
- Requalification complète du quartier

OPPORTUNITÉS

- Un grand nombre de bailleurs engagés via une charte interbailleurs dans le projet de relogement.
- Meilleur cadre de vie pour les relogés.
- La relocalisation du centre social au Puget avec une antenne au Point du Jour et des actions d'animation de la vie sociale, d'accès aux droits et d'accompagnement de la sortie du quartier prioritaire.
- Des permanences de partenaires sociaux, éducatifs, de l'emploi... au sein du centre social.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FAIBLESSES

- Une image du quartier dégradée avec un bâti vieillissant et difficile à entretenir.
- La démolition successive des bâtiments générant un sentiment d'insécurité.
- Des incivilités verbales sporadiques donnant lieu au droit de retrait de certains partenaires et interrompant la dynamique institutionnelle.
- Résistance au changement de certains habitants par le cumul de freins sociaux et psychologiques.
- La dématérialisation des démarches administratives et sociales place de nombreux foyers en difficultés dans l'accès et le maintien des droits (augmentation du non-recours et perte de droit).
- 1 conseil citoyen inactif.

DIFFICULTÉS

- Capacité d'adaptation incertaine dans un nouvel environnement pour les habitants relogés.
- Visibilité des ainés avec le relogement et mise en évidence de leur isolement.
- Des situations socio-économiques fragilisées entrainant un manque d'adhésion des habitants au fil du temps aux dispositifs mis en place par l'action publique.
- Le droit commun n'est pas adapté à une population qui vit dans l'immédiateté et la proximité.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

La réussite éducative constitue un enjeu majeur d'émancipation de la jeunesse. Au-delà des actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire, il s'agira de favoriser la réussite éducative en renforçant le soutien à la scolarité, en proposant des actions répondant à un besoin et aidant à l'exercice de la parentalité.
Un diagnostic jeunesse initié par la Ville est en cours et dans l'attente des préconisations qui permettront le développement de la politique jeunesse à l'échelle de la ville, les objectifs du contrat de ville métropolitain seront déclinés comme suit :

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

- Développer les actions visant à maintenir la dynamique éducative : PRE, CLAS, Cité éducative.
- Maintenir les stages PRE / CLAS.
- Cellule de veille éducative 1/mois (suivi des dispositifs communaux en lien avec la réussite éducative et zoom sur les jeunes du Point du Jour relogés).

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

- Renforcement des compétences parentales pour soutenir les parents dans leur rôle au sein de la famille (focus mères célibataires) avec le programme PSFP (programme de soutien aux familles et à la parentalité).
- Accompagner les parents au numérique (bon usage et prévenir les risques notamment avec les fakes news, les sites malveillants...).
- Susciter l'envie et l'intérêt des parents autour du devenir de leurs enfants en les impliquant davantage (organisation de temps conviviaux désinstitutionnalisés pour faciliter les échanges...).
- Ludothèque itinérante dans le QPV en impliquant les parents.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risque

- Proposer des activités en accès libre sans adhésion à une structure ou une association pour participer aux activités sans contraintes et sans engagement.
- Les activités en libre accès avec des horaires différenciés (soir, week-end, vacances scolaires), des tarifs préférentiels et des facilités de déplacement.
- Renforcer la présence d'éducateurs spécialisés : pour couvrir différents moments de la journée.
- Un point accueil écoute jeunes, pour un accompagnement du jeune et de sa famille en vue d'un épanouissement personnel et scolaire.
- Cité éducative : activité physique et sportive sur le temps périscolaire, relaxation, méditation portée par l'association Arts martiaux lutte contre la violence (écoles de Saint-Laurent-du-Var).
- Sensibiliser à la nutrition par la mise en place d'ateliers nutrition au sein des écoles de la gare en lien avec la cité éducative et le PRE.

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

- Valoriser les parcours et les réussites des jeunes pour contribuer à leur émancipation et leur autonomie ;
- Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie communale : projet collectif, intégrer le conseil municipal (actif) des jeunes... .
- Diversifier les canaux de communication avec les jeunes en passant par les réseaux sociaux : information sur les multiples activités et évènements de la commune.
- Proposer des actions sportives et de loisirs hors les murs (séjours, vvv, quartier d'été...).
- Favoriser l'orientation et la participation des jeunes et de leurs familles sur les dispositifs existants de droit commun.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

La lutte contre le non-recours aux droits et la levée des freins sont des enjeux identifiés sur le territoire. Toutes les actions mises en place ont pour finalité l'orientation vers le droit commun par l'émancipation. Ainsi le développement de l'aller vers et l'accompagnement à l'autonomie seront déployés à travers les objectifs du contrat de ville métropolitain déclinés comme suit

Apaiser le quotidien des habitants

- Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble : animation du centre social.
- Diminuer le non-recours aux droits par l'accompagnement vers le droit commun et la préparation à la sortie de la géographie prioritaire.
- Maintenir la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et la dynamique partenariale autour du cadre de vie (opérations oxygène, action environnement...).
- Poursuivre les permanences de la MOUS relogement.
- Développer l'instance de communication pour informer en continu les habitants sur l'avancée du projet urbain et lutter contre le sentiment d'abandon.

Espaces publics multigénérationnels pour tous

- Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public, réduire l'isolement et augmenter l'autonomie sociale : poursuivre les évènements festifs et partagés, développer « l'aller-vers ».
- Susciter la participation aux évènements communaux de droit commun.

Initiatives associatives et citoyennes

- Poursuivre "le café discute" du centre social qui permet aux habitants d'échanger sur leur quotidien, de partager des moments et de rompre leur isolement.

Développer :

- Créer une pause partenariale pour soutenir la coordination des acteurs du territoire et faciliter le dialogue et les échanges ;
- Participer à l'aménagement et à l'animation du site transitoire de la contre allée (activités multigénérationnelles) ;
- Encourager le partenariat entre le dispositif communal « Au fil de la famille » et le centre social.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Ecologie urbaine et citoyenne

Projet d'aménagement d'un site transitoire tout au long de la contre allée en y intégrant des espaces dédiés à la nature, au sport et au bien-être (multigénérationnel). Encourager l'animation collective de ce site par la co-construction d'actions et d'évènements à l'échelle communale (utilisation de cet équipement non exclusif aux habitants du Point du Jour).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire. A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économiques et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

- Continuer à engager les publics connus et non accompagnés à s'inscrire dans un parcours individuel (France Travail, Cap emploi, Mission locale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE - nommé « Réseau pour l'emploi ») ;
- Orienter et accompagner les jeunes de plus de 16 ans en situation de décrochage scolaire et/ou en recherche de stage (Ecole de la deuxième chance, Mission locale et « Accompagnement Adultes Jeunes Information Emploi ») ;
- Maintenir et consolider le partenariat local avec les permanences du « Réseau pour l'emploi ».

Développer :

- Etudier l'opportunité de la création d'une instance partenariale et/ou relance de la « cellule de veille emploi » (coordination des dispositifs, échanges de pratiques professionnelles, point d'étape des personnes accompagnées).

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

Informer les publics des évènements de proximité (forums emploi-formation, « découverte métiers », portes ouvertes) et les préparer à la rencontre avec ces acteurs.

Favoriser la dynamique économique du quartier

- Proposer un temps collectif pour informer sur les dispositifs existants et prévenir le risque de précarisation des auto-entrepreneurs (permanence d'accompagnement à la création d'entreprise à la Maison des projets des Moulins, Bus de l'entrepreneuriat, orientation vers les dispositifs de droit commun).
- Au besoin, organiser la venue d'une association spécialisée au cœur du quartier pour des entretiens individuels « sur-mesure » (projets de création d'entreprise ou cours ou entrepreneurs ayant besoin de dynamiser son entreprise).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

AXES TRANSVERSAUX : FOCUS PARTICULIER ET THÉMATIQUE

Au croisement des orientations et enjeux déjà déclinés, une intervention transversale du contrat de ville pourra concerner les domaines suivants :

Santé

- Favoriser une alimentation saine par la mise en place d'ateliers nutrition au sein des écoles, en lien avec la cité éducative.
- Favoriser la pratique du sport et d'activités de bien-être au sein des espaces dédiés du site transitoire de la résidence Point du Jour.

Transition écologique

- Implanter des espaces dédiés à la nature au titre du projet d'aménagement transitoire de la résidence Point du Jour.

Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations

- Favoriser les actions visant à maintenir la dynamique éducative et les perspectives de réussite pour tous.
- Valoriser les parcours de réussite en vue de favoriser l'émancipation et l'autonomie des jeunes.
- Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public pour tous, notamment des séniors.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Nice / Saint-André-de-la-Roche / La Trinité

ARIANE - LE MANOIR - GARES

12 777

Habitants

Source : SIG politique de la ville sig.ville.gouv.fr Aout 2024 population municipale 2020

Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

9

Bailleurs sociaux

Source : bailleurs inventaire SRU au 01.01.2022 - RPLS 2022 - périmètre quartier prioritaire au 30.06.2023

Deuxième plus grand quartier du territoire métropolitain, le quartier de l'Ariane - Le Manoir - Gares s'étend sur trois communes Nice, Saint André de la Roche et La Trinité.

Le quartier de l'Ariane de la Ville de Nice est accolé à deux autres communes (Saint André de la Roche et La Trinité). La population du quartier est majoritairement jeune et cumule des difficultés sociales et économiques qui fait que ce quartier présente un des plus faibles revenus médians du territoire et un taux de pauvreté de 46%. La place des femmes dans le quartier questionne, en effet est constatée une baisse significative du taux de scolarité des jeunes filles et également du taux d'emploi des femmes. Le projet de ligne 5 du tramway permettra d'améliorer la mobilité de la population et d'atténuer l'enclavement lié à la géographie du secteur. Cependant la diversité et la qualité des équipements publics alliées à un nouveau programme de rénovation urbaine permet à ce quartier de rester attractif.

Le Manoir, quartier prioritaire de Saint-André-de-la-Roche, est composé de 3 résidences accolées à la Ville de Nice et au quartier de l'Ariane. Une rue sépare ces deux quartiers mais une attache forte des habitants pour la commune de Saint-André-de-la-Roche est à noter. Les habitants bénéficient de toutes les actions et infrastructures proposées sur le quartier de l'Ariane.

Les quartiers des gares de la Trinité font l'objet d'une proximité historique avec le quartier de l'Ariane. L'intégration de ces quartiers trinitaires à la géographie prioritaire de la politique de ville permettra de valoriser par des enjeux supplémentaires et institutionnels les services publics de cette proximité.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Modalité :

- Réunion publique Ariane-Le Manoir en septembre 2023 et une plus spécifique au Manoir en juillet 2023.
- Déambulations en marchant sur les sites « stratégiques » du quartier en présence d'un panel représentatif d'habitants.
- Ateliers de concertation en pieds d'immeuble, sur le marché, au jardin Lecuyer et sortie d'école Organisation de 3 séminaires avec l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels afin d'échanger sur les objectifs et les propositions d'actions des axes retenus dans le cadre du contrat de ville pour le quartier de l'Ariane-Le Manoir.

Les participants :

250 à 300 participants sur l'ensemble des concertations.
Large typologie de public ciblé : enfants, jeunes, adultes, pères, mères de familles, personnes âgées,
partenaires et acteurs locaux du quartier, associations, structures de proximité, institutionnels, commerçants, bailleurs, élus, représentant du corps préfectoral, Police Nationale, Police Municipale.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Fresque urbaine en collaboration avec les habitants

Animation enfant à la bibliothèque Léonard de Vinci

ATOUTS

- Une coordination du Contrat de Ville soutenue par un tissu associatif local et des partenaires institutionnels engagés
- Des animations de quartier de qualité mobilisant les ressources locales et appréciées par les habitants
- Une participation citoyenne active
- Des commissions thématiques effectives (santé, emploi, sport, partenaires) et mobilisant l'ensemble des partenaires.
- Implantation d'associations structurantes

OPPORTUNITÉS

- Création d'une commission « jeune » et « accès aux droits »
- Un Pôle économique dynamique en entrée de quartier
- Des équipements publics variés et de qualité
- Déclinaison d'un ensemble de programmes et de dispositifs spécifiques aux quartiers prioritaires : Programme National de Rénovation Urbaine en phase 3, Réseau d'Education Prioritaire Plus, Quartier de Reconquête Républicaine, Bataillon de la prévention, Délégués à la Cohésion Police/Population
- Signatures de Conventions Territoriales Globales

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

FAIBLESSES

- Essoufflement du Conseil Citoyen
- Communication entre partenaires à renforcer

DIFFICULTÉS

- Stationnements anarchiques dans certains secteurs
- Manque de propreté
- Pénurie de locaux associatifs et commerciaux
- Manque de diversification des commerces
- Accessibilité du Quartier / Mobilité
- Sentiment d'insécurité lié au trafic de stupéfiants

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

L'éducation est un facteur d'émancipation pour les enfants et les jeunes et contribue activement à l'égalité des chances et participe à la cohésion sociale des forces vives des quartiers prioritaires de la politique de la ville. A ce titre, le volet éducatif est un axe prioritaire du contrat de ville pour lequel des moyens supplémentaires sont affectés afin de mettre en œuvre un accompagnement renforcé à la scolarité, prévenir le décrochage scolaire et lutter contre les conduites à risque.

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Lutter contre le décrochage scolaire

- Renforcer la coordination des acteurs de la Réussite Educative en visant la socioprofessionnelles Cité Educative.
- Intensifier les actions d'accompagnement à la scolarité en favorisant l'implication des parents, en renforçant l'acquisition des savoirs fondamentaux en Français et mathématiques et en encourageant la motivation et l'autonomie dans les apprentissages.

Propositions d'actions :

- Organiser des temps d'apprentissage 4 fois par semaine ou a minima 2 fois par semaine, dans le temps périscolaire tout au long de l'année scolaire et pilotés par une association ou structure du quartier ayant un lien étroit avec l'école.
- Dans les temps extra-scolaires, proposer sur une journée ou deux demi-journées des activités favorisant les apprentissages à partir d'activités ludiques ou culturelles.
- Rencontrer en début, au milieu et en fin d'année les enfants et leurs parents afin d'établir un diagnostic global de la situation scolaire et d'évaluer l'évolution des motivations de chacun.

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Valoriser les compétences parentales

- Etablir un diagnostic précis des attentes et besoins des familles
- Conforter Le Réseau Parentalité en renforçant l'implication des familles par la mise en œuvre d'action valorisant les compétences parentales.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risque

Prévenir l'oisiveté chez les jeunes avec comme objectifs

- Coordonner les dispositifs jeune afin de mettre en œuvre une commission jeunesse.
- Amener les jeunes à coconstruire des actions régulières.

Propositions d'actions :

- Favoriser l'expression des besoins des jeunes et la réalisation d'activités y répondant.
- Organiser des temps de sensibilisation aux risques numériques : addictions, cyber-harcèlement, désinformation...
- Favoriser la réalisation d'actions relatives à l'estime de soi et la pratique de l'expression en public...

Ouvrir le champ des possibles pour tous les âges et promouvoir les valeurs Républicaines

Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne

- Recenser, coordonner et communiquer sur les dispositifs citoyens existants.
- Développer les actions d'engagement à la citoyenneté à destination des jeunes.
- Promouvoir la valeur de laïcité

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Le cadre de vie contribue activement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Que ce soit le logement, l'aménagement urbain ou les équipements publics chacun contribuent à favoriser la cohésion sociale. A ce titre, le quartier fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine ambitieux qu'il convient d'accompagner par des actions favorisant un usage constructif, partagé et apaisé de l'espace public.

Apaiser le quotidien des habitants

Assurer la tranquillité publique et une meilleure cohésion sociale

- Coordonner les acteurs du territoire dans le cadre de la médiation sociale de rue.
- Développer des actions de proximité dans une démarche « d'aller vers » tous les publics.

Diminuer le non-recours aux droits

- Améliorer la coordination et les procédures de communication par la création d'une commission accès aux droits.
- Développer les actions d'accès aux droits en coordination et concertation avec les services existants : France Service, CCAS, Maison des Solidarités Départementale, Espace de vie social du Manoir et maison du droit et de la justice de l'Ariane.

Initiatives associatives et citoyennes

Promouvoir la participation démocratique et l'engagement citoyen

- Accompagner et coordonner les démarches de mobilisation des habitants et des acteurs locaux.
- Impliquer les habitants dans la vie du quartier par la mise en œuvre d'actions élaborées par et pour les habitants.

Propositions d'actions :

- Création d'un espace public intergénérationnel « le Café des bonnes nouvelles » ouvert à toutes et tous une fois par semaine, au sein du quartier, et favorisant l'expression des besoins pour une co-construction d'animations.
- Favoriser la pratique du débat argumenté à travers une communication non violente. Diffuser les termes du débat sur un podcast et/ou un journal de quartier.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire. A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économique et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi avec une attention particulière envers les femmes : diversifier les formats de mobilisation des publics.
Propositions d'actions : réaliser « l'aller-vers » des publics autrement (sorties d'écoles, jardins, marchés, manifestations festives/sportives/culturelles, utilisation des réseaux sociaux ...).

Renforcer les liens entre les associations de quartier et le « réseau pour l'emploi » : améliorer l'interconnaissance et l'articulation des acteurs (France travail, Cap emploi, Mission locale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE, médiation emploi et autres actions « d'allers-vers »).
Propositions d'actions : réaliser des « vis ma vie » entre les différentes structures (immersion, ateliers d'échanges de pratiques, cartographie « rôles de chacun »).

Garantir l'accès à la formation et travailler sur les stéréotypes des métiers : lever les freins à l'emploi et à l'accès à la formation et engager les publics à élargir ses perspectives d'insertion professionnelle
Propositions d'actions :

- Organiser un « parcours de découverte métiers » : travail sur les représentations des métiers, visites en entreprise et dans des centres de formations, périodes d'immersions.
- Favoriser et promouvoir les actions de préparation aux formations.
- Amplifier les actions de levée de freins à l'emploi (formations linguistiques, numériques, accompagnement progressif vers la garde d'enfant avec une halte-garderie).
- Favoriser la mobilité en encourageant les mobilités douces et en mobilisant le recours aux aides pour l'obtention du permis de conduire.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

Soutenir l'engagement des entreprises dans le quartier et lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages, à l'embauche et aux prêts bancaires

Propositions d'actions :

- S'appuyer sur les leviers existants (label Empl'itude métropolitain, le dispositif national « les entreprises s'engagent », mise en œuvre des nouvelles clauses d'actions sociales, mobilisation du réseau d'entreprise local, convaincre les entreprises à utiliser l'outil des périodes d'immersion).
- Utiliser des outils nationaux existants de testing.
- Favoriser des rencontres demandeurs d'emploi/entreprises en proximité et diversifier les formats (activités sportives ou culturelles, forums emploi et formation au cœur du quartier).

Favoriser la dynamique économique du quartier

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur du quartier pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat

Propositions d'actions :

- Capter et engager les publics à oser entreprendre grâce au soutien au programme « Cité lab ».
- Engager les publics à l'accompagnement (de l'émergence de l'idée à l'immatriculation et pendant les premières années d'exercices) et continuer de proposer des permanences des acteurs de la création d'entreprises en proximité.
- Développer les parrainages/marrainages, les témoignages de « réussite ».

Impulser et développer un projet d'Economie Sociale et Solidaire

- Projet à vocation d'insertion professionnelle, de sensibilisation à l'alimentation saine et de cohésion sociale.

Favoriser la diversification de l'offre commerciale du quartier

Propositions d'actions :

- Réaliser un inventaire des espaces commerciaux vacants et favoriser l'implantation d'enseignes commerciales diversifiées.
- Etudier l'opportunité de l'implantation d'une boutique à l'essai.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

AXES TRANSVERSAUX : FOCUS PARTICULIER ET THÉMATIQUE

L'égalité Femmes-Hommes demeure aujourd'hui un enjeu de société prégnant. Malgré de nombreux efforts réalisés, les femmes restent globalement victimes d'inégalités.

Encourager une culture de l'Egalité Femmes-Hommes

Lutte contre les discriminations dès le plus jeune âge

- Former les professionnels et sensibiliser les habitants sur les différentes formes de discriminations.
- Mettre en œuvre des actions concertées de lutte contre les discriminations.

Propositions d'actions :

- Former les professionnels, en relation avec les enfants et les jeunes, à l'usage des outils relevant de l'égalité et l'équité.
- Développer le travail sur les compétences psycho-sociales des enfants pour lutter contre toutes les formes de discriminations.
- Organiser des séjours Parents/Enfants en y favorisant les échanges autour de la notion d'égalité femme/homme.
- Porter une réflexion collégiale sur l'aménagement des cours d'école, des espaces publics et des infrastructures sportives et de loisirs plus propices à la mixité des publics.

Favoriser la présence active et significative des femmes dans les domaines publics, sociaux et professionnels : favoriser des actions à destination des femmes dans tous les domaines cités.

Propositions d'actions :

- Réaliser des actions artistiques et culturelles porteuses de la thématique « égalité femme/homme » pour une démarche intégrée : séjours thématiques croisés danse/égalité de genre, mise en scène théâtrale...
- Inclure la question des inégalités femme/homme dans des actions globales.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

Nice / Saint-André-de-la-Roche / **La Trinité**

ZOOM GARES

Située immédiatement en limite de la commune de Nice (Nord Est), la commune de la Trinité composée de 78 % d'espaces naturels, se caractérise par un territoire contrasté. Elle est par son centre-ville en interface avec le quartier de l'Ariane, opère une perméabilité des publics et des usages. Le maintien des familles sur le territoire, son attractivité, à travers une accessibilité aux services publics existants et au logement sont de véritables enjeux. La monoparentalité connait une progression qui nécessite l'accompagnement et le soutien des parents isolés, précaires, notamment autour de l'adolescence. Le décrochage scolaire élevé après 15 ans et la précarité des emplois des jeunes invitent à une veille sur l'installation d'une plus grande précarité dans certains secteurs.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Contexte :

- "Gares" : Nouveau quartier appartenant au périmètre élargi de l'Ariane- Manoir,
- Territoire intégré dans un QPV composé de 3 communes : Nice, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité,
- Perméabilité des publics et usages avec le quartier de l'Ariane,
- 640 habitants, 280 ménages ; 37.8 % isolés (26,5% Ville LT), 15,8% monoparentaux (10,3% Ville)
- Part ménages pauvres :14.3% (12% Ville), Niveau de vie mensuel : 1 595 € (1 763€ Ville),
- Mixité des logements : 31.2 % logements sociaux (15,4%Ville), 37,8% propriétés privées (64,1% Ville).

Caractéristiques principales :

Sur la base des diagnostics et études menées par le COMPAS et les services de la commune, en lien avec les différentes rencontres avec les services de l'Etat, de la commune, de la CAF et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

-Réunions Sous-Préfecture / Commune sur la création du quartier Gares,

-Réunions Métropole Nice Côte d'Azur /Commune sur le nouveau quartier,

-Réunion Métropole Nice Côte d'Azur /Etat/CAF/Commune sur le projet de territoire, les demandes de financements,

-Réunion Contrats Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CONCERTATION - DIAGNOSTIC

Journée des Associations Trinitaires

Caravanes du sport

ATOUTS

- Quartier au cœur du centre-ville,
- Mixité des logements (propriétés privées, locatif social),
- Présence de services et équipements publics sur place et à proximité immédiate : Ecoles, Mairie, France service et conseiller numérique, Guichet famille, CCAS, Relais Petite Enfance (RPE), Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), Bureau Info Jeunesse, Médiathèque, Maison de la santé, Gendarmerie, la Poste, MSD, Mission locale, PLIE, France Travail
- Dispositifs de la politique de la ville existants : CLSPD, CLAS, PRE (en cours de développement).

OPPORTUNITÉS

- Ouverture en 2023 de la Maison France Services
- Salle culturelle et des festivités de La Trinité, La Stella, en cours de construction
- Projet d'un Espace de Vie Sociale
- Tissu associatif dense
- Projet de ligne 5 du tramway
- Proximité immédiate de réseaux d'entreprises
- Enjeux pour la commune de l'attractivité du territoire, Zone commerciale dense et en évolution
- Développement de l'accessibilité aux services publics existants et au logement
- Relative stabilité des ménages

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

SPÉCIFICITÉS

- Surreprésentation des familles monoparentales : 15,8% de familles monoparentales, (10,3% ville, 7% niveau national) Importance des prestations sociales dans les composantes du revenu de la population.
- Données MSD du territoire : « La Trinité représente 15% des mesures de placement (22/150) et 21% des évaluations d'informations préoccupantes (60/280).
- Décrochage scolaire élevé après 15 ans : un taux de réussite au brevet des collèges inférieur de 5 points par rapport à la moyenne départementale (donnée 2022)
- Faible qualification des publics : 41,9% des élèves poursuivent leurs études après 18 ans (79% au niveau national).

DIFFICULTÉS

- Difficultés socio économiques des familles
- Constat : Accueil continu de jeunes retraités, couplé à une baisse de la population jeune,

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Le volet éducatif est un axe prioritaire du contrat de ville pour lequel des moyens supplémentaires sont affectés afin de mettre en œuvre un accompagnement renforcé à la scolarité pour prévenir le décrochage tout en mobilisant les parents pour la réussite scolaire de leurs enfants.

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Lutter contre le décrochage scolaire : coordonner et articuler les différents dispositifs existants (PRE, CLAS, Aide aux devoirs...).

Améliorer les parcours d'orientation et de formation, encourager l'accès à l'enseignement supérieur : diversifier les moyens de communication pour mieux informer et orienter vers les différentes voies possibles (réseaux sociaux, forums, stages, portes ouvertes etc...).

Favoriser le bien-être dans l'environnement scolaire : renforcer le lien entre les élèves et leur établissement, développer des actions positives et inclusives (mentorat, journées d'accueil, médiation etc...) et encourager la transition écologique dans les écoles.

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Valoriser les compétences parentales, en prenant en compte la diversité des familles : impulser des ateliers éducatifs et des groupes de soutien à la parentalité sur différentes thématiques comme la santé, la prévention, les écrans..., et consolider les actions existantes.

Favoriser le dialogue familial et l'implication des parents dès le plus jeune âge : développer les activités parent-enfant, former à la communication bienveillante et encourager le lien avec les établissements scolaires et les structures jeunesse.

Promouvoir des environnements de qualité pour le développement des enfants : améliorer l'accessibilité aux services de garde d'enfants et aux structures ressources pour les familles, sensibiliser parents et enfants aux enjeux de prévention.

Accompagner les parents au numérique : développer des actions pour sensibiliser aux bons usages et prévenir les risques.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ÉDUCATION JEUNESSE

CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risques

Restaurer le lien Police-Jeunes : promouvoir des actions communes entre la Police et les jeunes (chantier-jeune, journée porte ouverte...), renforcer le lien avec la gendarmerie (force de l'ordre sur le territoire de La Trinité compétente).

Prévenir l'oisiveté chez les jeunes : consolider des actions d'occupation de l'espace public et développer " l'aller vers ".

Favoriser la responsabilisation individuelle et collective : sensibiliser les jeunes à la lutte contre les incivilités et développer les compétences psycho-sociales et citoyennes (actions propreté, médiation, etc...).

Sensibiliser et accompagner la jeunesse en prévention santé : articuler avec le droit commun et former les acteurs jeunesse à la prévention des risques. Accueillir au sein de la Police Municipale des TIG.

Accueillir au sein de la Police Municipale des TIG

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs : promouvoir les actions existantes et en expérimenter de nouvelles, stimuler la mobilité sous toutes ses formes.

Lutter contre l'illectronisme : faciliter l'accès aux dispositifs numériques en développant les formations aux compétences numériques et en encourageant le recyclage et la redistribution d'équipement informatique.

Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne : créer des espaces d'échanges et de participation (conseil consultatif), inciter les jeunes à s'impliquer dans des projets collectifs locaux et favoriser la connaissance et l'appropriation des valeurs républicaines.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

La mise en œuvre d'actions d'amélioration du cadre de vie des habitants, contribuent à favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté et la solidarité, avec une attention particulière à un climat apaisé de l'espace public.

Apaiser le quotidien des habitants

Assurer la tranquillité publique et la cohésion sociale : intensifier une présence de proximité par l'implantation de structures propices à la mise en œuvre de programmes de médiation, de dispositifs de prévention diversifiés et d'actions de sensibilisation aux incivilités.

Diminuer le non-recours aux droits : soutenir les structures d'accès aux droits, améliorer la coordination avec le droit commun et mieux communiquer sur l'existant.

Soutenir le rôle de la Gestion Urbaine et Sociale Proximité pour maintenir un environnement qualitatif avec une dynamique partenariale autour du cadre de vie : démarches conjointes entre services de proximité, bailleurs, habitants et acteurs locaux.

Espaces publics multigénérationnels pour tous

Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public, réduire l'isolement et augmenter l'autonomie sociale : promouvoir des animations et évènements partagés, favoriser les espaces d'interaction sociale et impulser les actions " d'aller-vers ".

Sécuriser les espaces communs et les rendre accessibles pour tous : notamment par des actions de sensibilisation à la sécurité routière (cheminements piéton, vélos, trottinettes...).

Initiatives associatives et citoyennes

Développement de solutions innovantes pour répondre aux besoins locaux : accompagner et valoriser les initiatives citoyennes.

Création d'un dialogue constructif entre les acteurs du quartier : soutenir les démarches territoriales de mobilisation des habitants, ateliers de concertations, déambulations.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

CADRE DE VIE

UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Ecologie urbaine et citoyenne

Accès à une alimentation saine afin d'améliorer la santé et le bien-être des habitants : développer l'agriculture urbaine, organiser des séances d'éducation nutritionnelle dans les quartiers.

Soutenir les actions liées à la protection de la nature : sensibilisation à la préservation des écosystèmes par la mise en place de projets innovants et intégrés.

Informer et former les acteurs et les habitants sur la transition écologique en intégrant de manière transversale la thématique environnementale dans divers domaines : établir des partenariats avec des organisations spécialisées, échanger sur les bonnes pratiques, organiser des conférences... .

Accompagner les mobilités actives et propres : soutenir l'apprentissage de la mobilité à vélo pour des personnes précaires, rendre les habitants réceptifs aux avantages des mobilités douces.

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Le volet emploi et développement économique vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier et à dynamiser l'économie locale. Il contribue ainsi à la réduction des inégalités sociales du territoire. A ce titre, des moyens supplémentaires aux dispositifs de droit commun sont dédiés pour repérer et mobiliser les publics à la levée des freins à l'emploi et à la formation, renforcer la mobilisation des acteurs économiques et favoriser la dynamique économique du quartier.

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi : évaluation des besoins nécessaires avec les autres partenaires.

Renforcer les liens entre les associations de quartier et le « réseau pour l'emploi » : faire la mise en lien selon le tissu associatif existant.

Impulser le développement d'actions de levée des freins à l'emploi : faire un état des lieux des actions et évaluer les opportunités.

Accorder une attention particulière aux publics séniors, aux familles monoparentales, aux jeunes : adapter les modes de repérage et d'accompagnement.

Garantir l'accès à la formation et travailler sur les stéréotypes des métiers : construction de modules préparatoires, travail sur l'attractivité des métiers pour convaincre les publics à se former, promotion de l'apprentissage (appui sur le Centre de Formation des Apprentis métropolitain et InterVal Formations). Amplification des actions pour féminiser les métiers dits « masculins ».

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants du quartier

Soutenir l'engagement des entreprises dans le quartier : mise en œuvre des clauses d'actions sociales en amont de l'emploi afin de créer des synergies entre les acteurs du territoire autour d'actions communes. Appui sur le label Empl'itude pour renforcer l'action des entreprises du territoire au sein du quartier prioritaire.

Susciter l'intérêt des publics à tous les âges : accompagnement dans la recherche de stage des troisièmes, découverte métiers, témoignages de parcours inspirants, mentorat, immersions en centres de formation et entreprises engagées, renforcement du lien entre les établissements scolaires et les entreprises.

Favoriser la rencontre employés/employeurs en proximité : diversification des formats de mobilisation des entreprises et centres de formations (rencontres informelles autour d'une activité sportive/culturelle, actions de pré-recrutement, forums de l'emploi et de la formation). Mobilisation du droit commun dans le cadre des nouvelles orientations nationales « Les entreprises s'engagent ».

Lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages, à l'embauche, aux prêts bancaires : travail sur les préjugés, mobilisation des outils nationaux (politique de testing, « baromètre » des discriminations).

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

Favoriser la dynamique économique du quartier

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur du quartier pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat : appui de la Banque Publique d'Investissement pour la mobilisation des moyens dans le cadre du programme « entrepreneuriat Quartiers 2030 », travail en réseau pour faire connaitre les dispositifs (avec les structures de proximité dans les quartiers).

Conforter les actions à destination du public féminin confronté à des stéréotypes de genre : marrainage, ateliers de reprise de confiance en soi et d'auto-défense verbale.

Dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs pour lutter contre la précarité : module adapté aux problématiques rencontrées, sensibilisation des acteurs de l'insertion professionnelle.

Impulser et développer un projet d'Economie Sociale et Solidaire : créer des passerelles avec le projet à vocation d'insertion professionnelle, de sensibilisation à l'alimentation saine et de cohésion sociale (restaurant d'application, implantation d'entreprises, halte-garderie) sur le quartier de l'Ariane.

Analyser la diversité de l'offre commerciale du quartier : en lien avec les services de droit commun des communes et de la Métropole, développement des partenariats avec les chambres consulaires (CCI, CMA), travail sur l'attractivité des commerces existants.

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES	**Hugues MOUTOUH** Préfet des Alpes-Maritimes	
MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	**Christian ESTROSI** Maire de Nice, Président de la Métropole Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Caf des Alpes-Maritimes	**Frédéric OLLIVIER** Directeur de la CAF des Alpes-Maritimes	
Carros	**Yannick BERNARD** Maire de Carros Conseiller Métropolitain Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes	
DRAP	**Robert NARDELLI** Maire de Drap Conseiller Métropolitain Vice-Président du SIVOM du Val de Banquière	
VILLE DE NICE	**Christian ESTROSI** Maire de Nice, Président de la Métropole Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Commune de Saint-André de la Roche	**Jean Jaques CARLIN** Maire de Saint André de la Roche Vice-Président Métropole Nice Cote d'Azur Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes	
SAINT-LAURENT-DU-VAR L S	**Joseph SEGURA** Maire de Saint-Laurent-du-Var Vice-Président Métropole Nice Cote d'Azur Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes	
VILLE DE LA TRINITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	**Ladislas POLSKI** Maire de la Trinité Vice-Président Métropole Nice Cote d'Azur	
Vence source d'inspiration	**Régis LEBIGRE** Maire de Vence Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur	

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	**Charles-Ange GINESY** Président du conseil départemental des Alpes Maritimes	
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	**Renaud MUSELLIER** Président du conseil Régional Région-Sud PACA	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	**Damien SAVARZEIX** Procureur de Grasse près le Tribunal judiciaire de Grasse	
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE	**Damien MARTINELLI** Procureur de Nice près le Tribunal judiciaire de Nice	
France Travail	**Ghislaine ELLENA** Directrice Territoriale de France Travail	
ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur	**Romain ALEXANDRE** Délégué Départemental de l'Agence Régionale de Santé PACA	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	**Yannick MAZETTE** Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA	
CCI NICE CÔTE D'AZUR	**Jean-Pierre SAVARINO** Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur	
bpifrance	**Nicolas MAGENTIES** Directeur Régional Région SUD	
ACADÉMIE DE NICE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	**Laurent LE MERCIER** Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale	

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Côte d'Azur habitat	**Anthony BORRE** Président	
Batigere habitat	**Sébastien TILIGNAC** Directeur Général	
1001vies habitat Logis Familial	**Pascal FRIQUET** Président du Directoire	
cdc habitat Adoma	**Elise LOLIEE** Directrice Interrégionale Méditerranée	
cdc habitat	**Pierre FOURNON** Directeur Interrégional PACAC	
Erilia	**Frédéric LAVERGNE** Directeur Général	
ICF HABITAT SUD-EST MÉDITERRANÉE SNCF IMMOBILIER	**Sophie MATRAT** Présidente du Directoire	
AR Habitat social PACA & Corse	**Eric PINATEL** Président du Directoire	
in'li Groupe ActionLogement	**Philippe SAGNES** Directeur General	
vilogia	**Philippe REMIGNON** Directeur General	

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

3F Sud Groupe ActionLogement	**Jean-Pierre SAUTAREL** Directeur Général	
grand delta habitat	**Xavier SORDDELET** Directeur Général	
SOHLAM	**Luc MERCIER** Directeur Général	

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

ANNEXES

Annexe 1 : tableau “la mobilisation des moyens du droit commun”

Annexe 2 : les engagements des services de l’Etat 2024-2030

05

ANNEXE 1

quartiers2030

La mobilisation des moyens de droit commun (liste non exhaustive)

Thématique	Institutions	Dispositifs
Jeunesse	Education nationale, SDJES	Vacances apprenantes
	Conseil départemental	Médiateurs scolaires/collèges
Réussite éducative	Education nationale, NEFE	J'apprends à rouler, j'apprends à nager
	CAF	CLAS, Jeunes Innvov, Sac'à dos
Emploi	DDETS	SPIE/SPED
	France travail	PRIC, PIC
	Missions locales	
	PLIE	
Sport	Education nationale	ANS
		investissement structures sportives
Culture	DRAC	PEAC, EAC
Santé	ARS	
Habitat	DDTM	NPNRU
		Fonds verts
		CRTE
Accès aux droits	CAF	Centres sociaux, EVS
	DICE	France service
		Conseiller numérique

ANNEXE 2

PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

quartiers2030

Les engagements des services de l'Etat 2024-2030

Le Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 marque une nouvelle étape dans la politique de la ville en définissant des leviers d'émancipation supplémentaires pour les quartiers prioritaires.

Dans le prolongement de la politique de la ville menée depuis 2017, ce CIV marque une nouvelle étape en faveur des quartiers prioritaires, où vivent 5,4 millions d'habitants, soit 8 % de la population française.

L'action résolue du Gouvernement en faveur de la transition écologique, du plein emploi et de l'accès aux services publics doit créer de nouvelles perspectives dans les quartiers prioritaires.

Pour aller plus loin, le CIV a proposé un ensemble de mesures renouvelant la politique de la ville et offrant des leviers supplémentaires d'émancipation et de développement aux quartiers prioritaires.

Le Plan « Quartiers 2030 », porté par le Président de la République, a pour objectif de construire avec les acteurs concernés, des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités et qui sauront s'inscrire pleinement dans la transition écologique.

Conformément à l'article 1 de la loi Lamy, la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Ainsi, dans le cadre de la démarche "engagements quartiers 2030", les différents services de l'Etat, à travers les domaines variés qu'ils représentent, que ce soit l'éducation, la santé, la sécurité, ou encore l'emploi, ont réinterrogé leurs pratiques et les moyens mobilisés au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

Ces services œuvrent quotidiennement avec les partenaires, au premier rang desquels les collectivités locales pour garantir l'insertion, la réussite éducative, le bien-être et la qualité de vie.

Forts de cette collaboration et de cette confiance mutuelle, les différents services s'engagent avec détermination pour trouver des solutions adaptées répondant aux besoins des quartiers prioritaires.

L'engagement de l'État est un des piliers essentiel de ce nouveau Contrat de ville

PREFECTURE
Acte exécutoire au 14 novembre 2024
006-200030195-20241107-69641-DE

quartiers2030